



NOTE DE POLITIQUE GENERALE ET ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET 2019

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
1. INTRODUCTION	6
1.1. BASE LEGALE.....	6
1.2. CONTENU	7
2. RÉALISATIONS ANTÉRIEURES	8
2.1. L'ANNEE 2017	8
2.1.1. <i>Action sociale</i>	8
2.1.2. <i>Insertion socioprofessionnelle</i>	9
2.1.3. <i>Troisième et quatrième âges</i>	10
2.1.4. <i>Personnel, organisation et logistique</i>	10
2.2. L'ANNEE 2018	12
2.2.1. <i>Action sociale</i>	12
2.2.2. <i>Insertion socioprofessionnelle</i>	13
2.2.3. <i>Troisième et quatrième âges</i>	13
2.2.4. <i>Personnel, organisation et logistique</i>	14
3. ACTIVITÉS ET PROJETS POLITIQUES POUR 2019	16
3.1. CONSIDERATIONS GENERALES.....	16
3.2. ÉVOLUTION DE L'AIDE SOCIALE	18
3.3. ACTION SOCIALE	19
3.3.1. <i>Service social</i>	19
3.3.2. <i>Hébergement « temporaire »</i>	19
3.3.3. <i>Politique en matière de santé</i>	20
3.3.4. <i>Médiation de dettes – Logement – Prévention énergie</i>	20
3.4. INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE.....	21
3.5. TROISIEME ET QUATRIEME AGES	22
3.5.1 <i>Résidence Arcadia</i>	22
3.5.2. <i>Services non-résidentiels</i>	22

3.6.	GESTION DE L'ADMINISTRATION	23
3.6.1.	<i>Archivage des dossiers (notamment sociaux – KARDEX)</i>	23
3.6.2.	<i>BOS.....</i>	23
3.6.3.	<i>Synergies.....</i>	24
3.6.4.	<i>Centralisation de services dans un même bâtiment</i>	24
3.6.5.	<i>Climat social.....</i>	24
3.6.6.	<i>Les Valeurs</i>	25
3.7.	RESSOURCES HUMAINES.....	25
3.8.	FINANCES ET RECETTES	25
3.8.1.	<i>Plan d'accompagnement financier</i>	25
3.9.	PREVENTION ET PROTECTION AU TRAVAIL	26
3.10.	GESTION DE L'INFORMATION	26
4.	ANALYSE FINANCIÈRE	27
4.1.	ANALYSE FONCTIONNELLE DU SERVICE D'EXPLOITATION	27
4.1.1.	<i>Tableau comparatif des budgets initiaux des 3 dernières années par sous-fonction</i>	27
4.1.2.	<i>Recettes et dépenses.....</i>	29
4.2.	ANALYSE DU SERVICE D'EXPLOITATION PAR NATURE ECONOMIQUE	63
4.2.1.	<i>Tableau comparatif des budgets initiaux des 3 dernières années par nature économique.....</i>	63
4.2.2.	<i>Recettes</i>	64
4.2.3.	<i>Dépenses.....</i>	67
4.3.	ANALYSE DU SERVICE D'INVESTISSEMENT	72
4.3.1.	<i>Tableau comparatif des budgets initiaux des 3 dernières années par sous-fonction</i>	75
4.3.2.	<i>Tableau comparatif des budgets initiaux des 3 dernières années par nature économique.....</i>	76
4.4.	TABLEAU DES SERVICES D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT CUMULES DES BUDGETS INITIAUX DES 3 DERNIERES ANNEES.....	77
4.5.	TAUX DE COUVERTURE DES DEPENSES PAR LES RECETTES PROPRES (TAUX D'AUTONOMIE).....	78
5.	ÉLÉMENTS DE COMPARAISON	79
5.1.	COMPARAISON PAR NATURE ECONOMIQUE DES RECETTES ET DES DEPENSES PAR RAPPORT AUX MOYENNES REGIONALES (EN POURCENTAGE)	79
5.1.1.	<i>Recettes d'exploitation</i>	79
5.1.2.	<i>Dépenses d'exploitation.....</i>	80
5.2.	COMPARAISON DES CHARGES PAR TÊTE D'HABITANT.....	81

ANNEXE 1 : CIRCULAIRE BUDGETAIRE	83
ANNEXE 2 : CPAS DE LA RBC - STATISTIQUES RELATIVES AU (E)RIS.....	84
ANNEXE 3 : ÉVOLUTION DE L'INTERVENTION COMMUNALE	86
ANNEXE 4 : FONDS D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT.....	87
ANNEXE 5 : STATISTIQUES DESTINEES A LA TUTELLE	88
ANNEXE 6 : NOMBRE DE MEMBRES DU PERSONNEL PAR GRADE.....	93
ANNEXE 7 : ORGANIGRAMME DU CPAS	97
ANNEXE 8 : STATISTIQUES COMPLEMENTAIRES POUR LA TUTELLE	98
ANNEXE B1 : EFFECTIF EN PERSONNEL – STATUTAIRES – CONTRACTUELS	99
ANNEXE B2 : RAPPORT COMPTE/BUDGET	103
ANNEXE B3 : PRESENTATION SEC – TABLEAU PREVISIONNEL	105
ANNEXE B4 : PRESENTATION SEC DU BUDGET 2019	107
ANNEXE B6 : ARTICLE 60	108
LISTE DES ABBRÉVIATIONS	110
INFORMATIONS GÉNÉRALES	112
APPROBATION	113

1. INTRODUCTION

1.1. BASE LÉGALE

La loi du 29 décembre 1988 a apporté, outre les modifications à la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS, un renforcement des dispositions relatives à l'information sur la politique menée par les CPAS.

L'article 88 a été complété, en son paragraphe 1^{er}, comme suit :

« Le conseil de l'action sociale arrête chaque année, pour l'exercice suivant, le budget des dépenses et des recettes du centre et de chaque hôpital placé sous sa gestion ». Une note de politique générale ainsi que le rapport, visé à l'article 26bis, par. 5, sont joints à ces budgets.

Article 26bis, par. 5 prescrit :

« Le Comité de concertation veille à ce qu'il soit établi annuellement un rapport relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du centre public d'action sociale et de la commune. Ce rapport est annexé au budget du centre. »

Le nouveau paragraphe 3 de l'article 88 est ainsi rédigé :

« Le projet de budget ainsi que la note de politique générale y afférente ou le projet de modification budgétaire ainsi que la note explicative et justificative y afférente, établis par le centre public d'action sociale, seront remis à chaque membre du conseil de l'action sociale au moins sept jours francs avant la date de la séance au cours de laquelle ils seront discutés. »

1.2. CONTENU

Selon l'exposé des motifs de la loi du 29 décembre 1988, la note de politique générale contient « *des précisions sur l'affectation des montants prévus aux principaux postes budgétaires tant du service ordinaire (exploitation aujourd'hui) que du service extraordinaire (service d'investissement aujourd'hui). Il serait, de plus, hautement souhaitable que cette note soit également considérée comme le commentaire concret d'un programme annuel qui s'insère dans un plan pluriannuel entériné par le conseil du CPAS* ».

En annexe à leur circulaire du 2 juillet 1992, les Ministres compétents du Collège réuni de la Commission communautaire commune de la Région de Bruxelles-Capitale, partant d'un projet décrit par l'Union des Villes et Communes, ont proposé un canevas afin de guider les CPAS dans l'élaboration de la note de politique générale.

Dans la brochure CPAS PLUS n° 6-7 de juin-juillet 1990, la note de politique générale est ainsi décrite :

« C'est une note, c'est-à-dire un commentaire sommaire, un éclaircissement sur le budget, qui traite de politique, c'est-à-dire l'ensemble des activités ou des affaires traitées par le CPAS.

De manière générale, c'est-à-dire l'essentiel par opposition à l'accessoire.

En d'autres termes, la note de politique générale a pour objectifs :

- *de permettre une meilleure compréhension par les conseillers du CPAS et par les conseillers communaux des centaines de chiffres alignés les uns après les autres;*
- *de commenter les axes principaux des dispositions budgétaires;*
- *de faire des comparaisons sur plusieurs années et de suivre ainsi toute l'évolution;*
- *d'éviter aussi que certains ne donnent des interprétations erronées qui deviennent souvent des leitmotive préjudiciables aux CPAS. ».*

2. RÉALISATIONS ANTÉRIEURES

2.1. L'ANNÉE 2017

2.1.1. Action sociale

- Inauguration des nouveaux locaux à la rue de l'Indépendance 56 et déménagement de l'antenne sociale Duchesse, l'AMU, Médiation de Dettes, la cellule de Prévention en Énergie et le service social juridique vers ce nouveau site ;
- Organisation d'une Journée Énergie Enfants ;
- Cellule de Prévention en Énergie : organisation d'ateliers sur l'énergie pour adultes en collaboration avec VIA (bureau d'accueil pour primo-arrivants) ;
- Convention entre Le Relais et Le Logement Molenbeekois : attribution prioritaire d'un logement à des personnes victimes de violence entre partenaires ou de violence intrafamiliale ;
- Renouvellement de l'agrément du centre d'accueil Le Relais ;
- Suivi de la convention consacrée prioritairement à la lutte contre les marchands de sommeil entre la commune, la zone de police Bruxelles-Ouest et le CPAS ;
- Collaboration renforcée avec la MAIS : organisation et regroupement des inscriptions d'utilisateurs du CPAS pour un logement social à la MAIS ;
- Participation au Conseil consultatif du logement de Molenbeek : réunions avec tous les acteurs actifs sur le domaine de la santé et du logement ;
- Poursuite du projet EKLA (kots étudiants) : concertation entre la MAIS et le CPAS par rapport aux modalités de collaboration ;

- Housing First :
 - o Organisation de rencontres entre les partenaires Housing First (Infirmiers de rue, Smes-B) et les assistants sociaux pour permettre une collaboration dans le cadre de ce projet
 - o Coordination (relais) entre les partenaires HF et les assistants sociaux
 - o Participation aux réunions de travail au SPP IS avec les partenaires HF pour réfléchir à des pratiques HF
- Émission du reportage « Au suivant » de la RTBF sur les travailleurs sociaux du CPAS ;
- Poursuite du projet MIRIAM – Empowerment de femmes en situation de monoparentalité bénéficiaires d'un revenu d'intégration ou de son équivalent en aide sociale ;
- Désignation de 2 référents de parcours sociaux qui établissent des PIIS pour les bénéficiaires ne pouvant pas poursuivre un projet d'études ou d'insertion professionnelle ;
- Antenne Gosselies : organisation d'ateliers de sensibilisation au logement en collaboration avec l'asbl La Rue, après-midis potagères et ateliers contes ;
- Réalisation par le service Communication d'un dépliant toute-boîte à destination de la population de Molenbeek, avec comme objectif de briser les préjugés relatifs au CPAS et d'expliquer les types d'aides que le CPAS peut octroyer tout en insistant sur les devoirs des bénéficiaires d'aide.

2.1.2. Insertion socioprofessionnelle

- Poursuite des actions en vue de l'extension des projets individualisés d'intégration sociale (PIIS) :
 - o Renfort des équipes
 - o Actualisation des lignes de conduite
 - o Création de nouveaux modèles pour les contrats PIIS
- Actions relatives à un projet de structuration des activités du service Emploi suite à la fusion des cellules Art. 60 et Emploi en 2016 ;
- Augmentation du nombre de personnes bénéficiant d'un contrat art. 60, de 340 à 391.

2.1.3. Troisième et quatrième âges

- Stage d'étudiants français à la Résidence Arcadia et au Centre de Rencontre Marie-José ;
- Représentation « Un Pont entre Deux Mondes » à La Monnaie par la chorale de la Résidence Arcadia ;
- Organisation du barbecue annuel du Centre de Rencontre Marie-José ;
- Marché de Noël à la Résidence Arcadia ;
- Organisation de dîners de Noël à la Résidence Arcadia et au Centre de Rencontre Marie-José ;
- Remplacement monolift aile 3 ;
- Mise en service nouveau système d'appels infirmiers ;
- Mise en service nouvelle chaufferie, panneaux solaires et cogénération.

2.1.4. Personnel, organisation et logistique

- Aménagement complet du 1^{er} et 2^{ème} étage du bâtiment rue de l'Indépendance 56 ;
- Organisation d'une rencontre pour le personnel : « Bilan et perspectives du CPAS » ;
- Généralisation de la procédure de prise de congés dématérialisée à tous les services (formulaire électronique), sauf les services continus ;
- Poursuite de la mise en œuvre des mesures RH décidées dans le cadre de l'analyse de risques psycho-sociaux: supervision des travailleurs sociaux, mise en place de procédures et outils pour la gestion de l'absentéisme, formation du personnel avec un accent particulier sur les formations en management des responsables d'équipes, etc. ;
- Modification du règlement de travail suite aux négociations avec l'administration communale (horaires, annexe 9 et annexe 2) ;
- Examens de promotion :
 - o aide familiale en chef (2 postes)
 - o assistant administratif en chef

- Participation du CPAS au Plan d'Urgence et d'Intervention Communale ;
- Organisation de formations animées par UNIA pour les membres de la ligne hiérarchique : « Réagir aux propos discriminatoires dans mon équipe » ;
- Actions organisées par le groupe Violence :
 - Campagne de sensibilisation sur le respect destinée au personnel du CPAS ainsi qu'aux usagers
 - Organisation de journées « Touche pas à mon collègue » à l'attention des travailleurs de première et deuxième ligne
- Acquisition du nouveau logiciel de gestion électronique de courrier et de documents « Elise » ;
- Désignation du fournisseur (BuSi) pour le nouvel Intranet ;
- Poursuite des réunions bimestrielles avec l'administration communale de Molenbeek-Saint-Jean ;
- Services du Receveur :
 - Redéfinition de l'organisation des services du Receveur et planification du déploiement de ce modèle organisationnel ;
 - Réécriture des descriptions de fonction du service Recettes ;
 - Restructuration et centralisation du recouvrement des créances ;
 - Centralisation de la gestion de la récupération des aides indues ;
 - Adaptation des modalités de paiement des aides ;
 - Modification de l'accessibilité du guichet du service Recettes ;
- Contrôle interne :
 - Suivi par le Secrétaire et Receveur des formations en contrôle interne organisée à l'initiative de la Région de Bruxelles-Capitale par l'ERAP ;
 - Détermination des axes de développement du système de contrôle interne.

2.2. L'ANNÉE 2018

2.2.1. Action sociale

- Création d'une équipe mobile de 5 assistants sociaux au sein du service social général ;
- Organisation de deux Journée Energie, une pour les adultes et une pour les enfants ;
- Poursuite du projet EKLA visant l'orientation des étudiants suivis par le CPAS vers les studios confiés à La MAIS dans le bâtiment EKLA ;
- Gosselies : Création du Comité des Fêtes par l'antenne et l'associatif local afin d'inclure les habitants du quartier dans l'élaboration de la Fête de Quartier :
 - o Participation à la Fête de quartier
 - o Formalisation de réunions d'information entre le CPAS et l'associatif local tous les 3^{ème} mercredi de chaque mois pour communiquer les activités en cours et structurer des collaborations de travail
 - o Constitution d'un groupe de femmes pour l'entretien du jardin-potager et l'organisation d'activités en lien avec le potager
 - o Collaboration avec le Projet WIM (atelier bois – rue Heyvaert) pour la construction d'une cabane de jardin pour le potager
 - o 5 ateliers Contes organisés dans le jardin
 - o Préparation avec l'asbl La Rue et l'antenne duchesse des ateliers Logement qui débiteront en janvier 2019

2.2.2. Insertion socioprofessionnelle

- Poursuite des actions en vue de l'extension de la contractualisation du PIIS :
 - o Renfort des équipes
 - o Actualisation des lignes de conduite relatives à la mise au travail
 - o Mise en application du nouveau modèle de contrat PIIS
- Adoption de la Convention harmonisée art. 60 ;
- Réalisation par la Cellule Etudes d'une brochure Job étudiant qui s'adresse aux étudiants qui bénéficient d'une aide au CPAS ;
- Echanges entre partenaires actifs en matière d'emploi ;
- Maintien du quota de personnes bénéficiant d'un contrat art. 60.

2.2.3. Troisième et quatrième âges

- Poursuite de la réflexion multidisciplinaire visant à diminuer l'agressivité des résidents de l'unité 2 (médical, paramédical et architectural) et mise en place de différentes actions (table magique, Gymsana, bain snoezelen, manucure, massage des mains, réaménagement du jardin, groupe de travail relatif à l'alimentation, etc.) ;
- Elaboration d'un projet de vie ;
- Création d'un bureau médical centralisé (en cours) ;
- Poursuite des projets Lemaire et Alliance-Habitat qui visent le logement social dédié aux personnes âgées selon le modèle de Résidence services ou logement solidaire ;
- Poursuite du projet Campine qui consiste en un habitat solidaire et intergénérationnel, comprenant 8 logements (6 pour des personnes âgées et 2 pour des étudiants) et des espaces collectifs (cuisine, salle à manger, salon, ...) ;
- Représentation « Un Pont entre Deux Mondes » à La Monnaie par la chorale de la Résidence Arcadia ;

- Organisation du barbecue annuel du Centre de Rencontre Marie-José ;
- Marché de Noël à la Résidence Arcadia ;
- Organisation de dîners de Noël à la Résidence Arcadia et au Centre de Rencontre Marie-José ;

2.2.4. Personnel, organisation et logistique

- Acquisition d'un bâtiment sis Chaussée de Gand 696-698-706 ;
- Lancement de Mol-i, le nouvel intranet du CPAS et du Qui est Qui ;
- Poursuite des travaux relatifs aux horaires du personnel nursing : adaptation des horaires en concertation avec les organisations syndicales ; concertation des règles à suivre en matière de congés ;
- Poursuite des travaux relatifs à l'éventuelle mise en place du télétravail ;
- Nouveau site web permettant la visualisation du pointage ;
- Mise en œuvre des mesures RH décidées dans le cadre de l'analyse de risques psycho-sociaux: supervision des travailleurs sociaux, mise en place de procédures et outils pour la gestion de l'absentéisme, adaptation de la procédure concernant la remise des certificats médicaux et création d'une boîte email centralisée, formation du personnel avec un accent particulier sur les formations en management des responsables d'équipes, etc. ;
- Modification du règlement de travail suite aux négociations avec l'administration communale (horaires, annexes 2 et 9) ;
- Modification du statut pécuniaire ;
- Examens de promotion et de recrutement :
 - o travailleur social en chef
 - o assistant social en chef
 - o conseiller adjoint

- Participation du CPAS au Plan d'Urgence et d'Intervention Communale ;
- Poursuite des formations animées par UNIA pour les membres de la ligne hiérarchique : « Réagir aux propos discriminatoires dans mon équipe » ;
- Affectation d'un gestionnaire de projets RH au service Gestion des Ressources Humaines qui s'occupe plus particulièrement des projets visant à améliorer le bien-être au travail ;
- Création d'un groupe de travail Diversité ;
- Campagne de sensibilisation sur le respect destinée au personnel du CPAS ainsi qu'aux usagers organisée par le groupe Violence ;
- Poursuite des réunions bimestrielles avec l'administration communale de Molenbeek-Saint-Jean ;
- Signature d'un protocole de collaboration avec le CPAS de Schaerbeek ;
- Création d'un groupe de travail Sociabili en collaboration avec le CPAS de Schaerbeek en vue de la mise en place du nouveau logiciel de gestion des dossiers sociaux ;
- Mise en place du Règlement général sur la protection des données au sein du CPAS ;
- Création de groupe de travail « fortes chaleurs et grands froids » (pour le personnel) ;
- Mise en place et développement des mesures organisationnelles programmées dès 2017 au sein des Services du Receveur.

3. ACTIVITÉS ET PROJETS POLITIQUES POUR 2019

3.1. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Au fil des années d'existence, le CPAS s'est orienté de l'aide sociale vers l'action sociale. Pour servir de levier à la mise en place de ce changement, la terminologie ne suffit pas, il faut y mettre du sens ; si le projet de l'insertion socio-professionnelle (ISP) y trouve toute sa place, le projet individualisé d'intégration sociale (PIIS) y a gagné toute sa signification.

Cette insertion doit être considérée dans sa progression comme la colonne vertébrale à laquelle se rattachent les démarches des différents départements, chacun assumant totalement sa mission. Tout au long du cheminement que l'allocataire va suivre, il est primordial de le tenir pour acteur de son devenir, en étant conscient que cet objectif demande du temps, des outils professionnels, des convergences dans les décisions, un examen spécifique pour chaque dossier ... Tous les services du CPAS devraient pouvoir converger vers un objectif commun : amener, dès la 1^{ère} procédure du demandeur, à envisager avec lui et dans la mesure des possibilités, toutes les étapes qui lui permettront de l'aider à positiver sa mise en autonomie. Il va sans dire que beaucoup d'obstacles et de défis sont à prendre en compte tels que, par exemple, la mise en attente pour raison de santé ou d'équité ou encore des refus d'insertion sous différentes formes.

Le personnel est à valoriser pour le travail que tous rendent sur le terrain de l'action, chacun à son niveau de fonctionnement, tous ont leur rôle à assumer à chaque échelon ; c'est cette cohésion qui donne aux usagers la signification essentielle du terme « encadrement ».

L'évolution à tous niveaux de notre population oblige les acteurs de terrain à s'investir dans la connaissance de nouveaux apports utiles et performants tels que, par exemple, des programmes informatiques novateurs ou des formations qui leur donneront des clés pour des prises en charge mieux adaptées.

L'ISP doit être l'objectif à réaliser à plus ou moins longue échéance mais elle doit être la terminaison réussie d'un processus : sortir un maximum d'usagers de leur situation d'assistés. Si cela répond à un objectif inscrit dans la mission du CPAS, cela doit répondre également à la volonté des services de mettre les compétences en commun et de partager procédures et réflexions autour de la réussite de ce projet global du thème de l'insertion.

Facile à dire ... nettement plus difficile à mettre en place. En effet, pour certains bénéficiaires, les situations sociales sont très dégradées (problèmes de santé, problèmes d'ordre administratif, problèmes d'assuétudes, situations de séjour précaire, charges de parent alourdies par la monoparentalité, finances ingérables sous le poids des dettes, situations de décrochage scolaire, méconnaissance d'une des deux langues nationales, infra qualification, ...) toutes ces situations sont examinées avec soin pour redonner à chaque personne l'aide prioritaire : celle de l'écoute d'un assistant social du CPAS !!, lieu unique où des situations très difficiles peuvent être entendues et écoutées sous le sceau du secret professionnel. Il en va de même pour les jeunes, en situation d'études ou de formations, qui trouvent par la souscription d'un PIIS un accompagnement qui permet à un grand nombre d'entre eux de se valoriser dans une insertion réussie.

L'ISP est un axe autour duquel se rattache une grande partie des actions menées par notre CPAS.

Dans l'optique d'une politique au sens large, cette pratique de l'encadrement de la personne peut englober celle des personnes âgées dépendantes ou non, dont les besoins sont examinés pour y répondre au mieux. Toutes les analyses sont menées dans les services pour que les projets d'intégration se réalisent en tenant compte des facteurs extérieurs mais aussi, en concertation avec les partenaires sociaux pour répondre aux sollicitations en interne.

Le bon fonctionnement du CPAS ne peut se faire qu'en tenant compte des valeurs humaines et morales auxquelles nous sommes tous attachés. Si le respect est essentiel, il est applicable de manière transversale dans les services mais exigé aussi de la part des allocataires.

Le bien-être au travail doit transparaître, c'est à ce prix que chacun peut assumer sa fonction et se retrouver dans une action sociale efficace !

3.2. ÉVOLUTION DE L'AIDE SOCIALE

En matière d'octroi du revenu d'intégration, le Centre comptait 5.626 titulaires du revenu d'intégration au mois de novembre 2018.

Une tendance à la stabilisation voire à une légère diminution (encore à confirmer dans le futur) est constatée. En effet, une diminution de 0,4 % et de 1,6 % par rapport respectivement aux mois de janvier et juin 2018 est enregistrée. Cette tendance ne se reflète pas dans le nombre de décisions soumises aux autorités soit, en d'autres termes, sur la charge de travail des assistantes sociaux.

Une comparaison au niveau national témoigne pour la période de janvier 2018 à juillet 2018 d'une diminution du nombre de titulaires de 1,34 %. Le CPAS enregistre pour la même période une diminution de 1,81 %.

Aussi, le nombre de dossiers pris en considération pour l'exercice 2019 est de 5.626 dossiers (application du principe d'évolution sociale constante).

L'aide sociale équivalente poursuit son évolution toujours à la baisse, cette dernière accentuée par les effets de la loi du 21 juillet 2016 (octroi du statut de protection subsidiaire). Le nombre de dossiers retenu pour 2019 est de 658.

Pour ce qui concerne sa mission relative à l'aide médicale urgente (AMU), le Centre table sur un nombre moyen de 1.149 dossiers titulaires de l'aide médicale urgente.

3.3. ACTION SOCIALE

3.3.1. Service social

Deux accents différents, mais tout aussi importants, se « lisent » dans le budget 2019.

Primo, la fin du logiciel « métier » CPAS 2000 utilisé par les services depuis ... une éternité. Le passage au nouveau logiciel doit s'effectuer (en exploitation, non en test) fin décembre 2019. Ceci signifie bien entendu beaucoup de travail pour le service informatique mais pas seulement. Le service social participe activement (comme les finances, la recette, le back-office, etc.) à la préparation de ce virage que nous devons négocier dans les meilleures conditions. Aussi à l'automne, et ce malgré leur charge de travail, tous les assistants sociaux devront se former à ce nouvel outil.

Secundo, lié au faible pouvoir d'achat de notre public, les insécurités « énergétique » et « hydrique » gagnent du terrain. Or, dans le même temps, les moyens supra locaux (fédéral et accessoirement Vivaqua) qui nous sont alloués pour lutter contre ce phénomène sont rabotés d'année en année. Aussi avons-nous prévu les fonds propres (a priori) suffisants pour pallier la déficience du fédéral.

Par ailleurs nous poursuivons l'expérience « équipe mobile » dont les premiers résultats sont plus qu'intéressants (réduction des délais d'attente pour le public).

3.3.2. Hébergement « temporaire »

Le Relais et logements de transit

Les priorités 2019 de notre maison d'accueil, dans l'attente des arrêtés de l'ordonnance « sans abri », sont modestes mais importantes. Concernant le bâtiment, il y a lieu de remettre à disposition du public deux chambres actuellement « hors service » pour des motifs techniques. Il faudra également voir la nature de la réponse du SPP Intégration Sociale à notre demande de subside pour un logement d'urgence sis rue P.V. Jacobs et qui serait géré par le Relais en plus des logements de transit.

Enfin, sans être exhaustif, une réflexion, suivie d'une décision, s'impose concernant notre seuil d'accès. Sans entrer dans les méandres de la loi du 2 avril 1965 qui règle notamment la compétence des CPAS, nous avons été « contraints » de ne plus accepter les demandes d'admission formulées par d'autres CPAS pour les personnes radiées d'office.

En effet, stricto sensu, il n'existe pas de règle de continuité de la prise en charge financière dans ce cas. Ainsi, à plusieurs reprises, l'Administration a dû prendre le relais d'autres CPAS qui ne s'estimaient plus compétents après quelques semaines. Le « refus » généralisé de ce public pourtant vulnérable doit être réinterrogé ... mais à la lumière du risque financier encouru.

3.3.3. Politique en matière de santé

En 2019 le Centre a prévu les moyens pour s'assurer à nouveau les services d'un médecin conseil. En effet l'expérience nous a prouvé l'efficacité d'une telle collaboration notamment en matière de lutte contre les surconsommations médicamenteuses. Elle permet également le respect du secret médical sinon parfois mis à mal.

Par ailleurs, nous avons également prévu d'élargir la liste des médicaments D (c'est-à-dire à charge du patient) accessible aux personnes en séjour illégal et ce dans le cadre de l'Aide Médicale Urgente à celle utilisée par les autres CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale.

Enfin nous envisageons de conventionner à nouveau avec des kinésithérapeutes qui participent à une pratique collective même hors maison médicale agréée. Ceci nous permettrait de rencontrer un besoin et de répondre favorablement au centre Les Oliviers et à Médecins du Monde.

3.3.4. Médiation de dettes – Logement – Prévention énergie

Outre les moyens prévus (cf. service social) pour soulager le poids du poste « gaz / électricité / eau » dans le budget des ménages les plus précarisés, ce sont essentiellement des mesures d'organisation interne qui devraient être prises en 2019. Pour plus d'efficacité, il faudra un rapprochement des cellules « logement » et « prévention énergie » qui ne dépendent pas actuellement des mêmes responsables. Concernant Ekla (logements pour jeunes étudiants ... au sens large ; partenariat avec la Mais), il faudra revoir la délibération du Conseil portant délégation aux organes afin que ce soit un Comité spécial (et non plus l'Administration) qui attribue les logements en question.

3.4. INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

Les chantiers de l'insertion socioprofessionnelle pour 2019 sont essentiellement internes pour s'organiser en vue d'atteindre l'objectif ambitieux du programme de politique générale : faire de l'insertion professionnelle le cœur de l'action sociale du CPAS. En effet des décloisonnements sont absolument nécessaires entre le service social et l'ISP d'une part, entre l'ISP et les ressources humaines d'autre part. Ne nous cachons pas qu'une des difficultés matérielles qui pourrait entraver cet objectif est celle ... des locaux. Aussi pour l'ISP comme pour tous les services, une stratégie « patrimoniale » s'impose d'urgence.

Nous envisageons une « externalisation », du moins partielle, des cours d'alphabétisation et de Français Langue Etrangère.

Enfin, comme leurs collègues du service social, les agents de l'insertion professionnelle devront, cette année encore, se former au nouveau logiciel métier (« Sociabili ») et ce en plus de leur charge de travail (illustration : 410 « articles 60 » prévus en 2019).

3.5. TROISIÈME ET QUATRIÈME ÂGES

3.5.1 Résidence Arcadia

Les groupes de travail Alimentation et Démence poursuivront leurs activités et soumettront des propositions et les nouvelles initiatives qui seront entreprises pour agrémenter la vie du résidant. Un groupe de réflexion s'attèle à la rédaction d'un réel projet de vie pour chaque résidant. Trois nouveaux groupes de travail ont été créés début 2019 concernant l'enregistrement et l'informatisation des soins, l'accueil du résidant et la fin de vie. Ces travaux viseront à améliorer encore la dignité humaine dans la prise en charge du résidant au sein de notre maison de repos et seront les piliers sur lesquels reposera le nouveau projet de vie de l'institution. Pour ce faire, une attention particulière sera consacrée aux familles et aux partenaires de la maison de repos. S'inscrivant dans la politique de personnel du Centre, la Direction s'engage à être particulièrement attentive à la charge de travail des équipes tout en veillant à augmenter l'offre de formations pour le personnel. Une utilisation partagée des données et une meilleure traçabilité des informations mèneront à une amélioration sensible de la qualité de la prise en charge.

Actuellement, les lignes de conduite du service géronto-social de la maison de repos sont en cours de réactualisation. En effet, certaines pratiques doivent être modifiées. Nous pourrions les mettre en pratique après approbation.

Un groupe de travail concernant l'accueil des nouveaux résidents a débuté. Le profil des résidents admis a évolué ces dernières années dû au fait que les personnes entrantes arrivent à un stade plus avancé de démence, que les admissions sont plus rapides car les personnes restent moins longtemps hospitalisées, population étrangère etc. Les conclusions qui découleront de ce travail seront introduites dans le nouveau projet de vie de la maison de repos.

3.5.2. Services non-résidentiels

Au service « Aide à domicile », une analyse de la constitution des listes d'attentes de nouvelles demandes d'intervention des usagers est envisagée.

Le démarrage du projet Campine (logement intergénérationnel de deux étudiants et six personnes âgées) est prévu pour le mois de juin avec l'installation des futurs habitants.

3.6. GESTION DE L'ADMINISTRATION

La mise en place d'un système de contrôle interne doit commencer par la formation de la direction et des responsables des départements qui devront insuffler cette nouvelle culture à leurs collaborateurs. Des initiations seront prises à cet égard dans le plan de formation du personnel.

En matière de personnel, plusieurs projets seront initiés ou concrétisés au cours de cette première année de mandature : l'adoption d'un cadre du personnel répondant aux besoins de l'administration, la désignation d'un directeur des ressources humaines ainsi que d'un directeur social (prescrits par la loi organique modifiée), etc.

Enfin, la mise en place d'un Comité de direction tel que le prévoit la réforme de la loi organique doit améliorer le système de prise de décision.

3.6.1. Archivage des dossiers (notamment sociaux – KARDEX)

L'aménagement en 2019 du local prévu pour l'archivage des dossiers sociaux dans le bâtiment sis rue de l'Indépendance 56 se poursuivra. Cette amélioration des lieux de stockage va de pair avec une destruction partielle d'archives dites « dormantes » dans le respect des procédures administratives prescrites (délai de conservation, autorisations requises, échantillonnage). Des moyens ont été prévus pour le déménagement des dossiers et du matériel ainsi que la destruction de certains documents.

3.6.2. BOS

L'article 30 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS autorise l'utilisation de l'outil électronique pour gérer les convocations aux séances des organes politiques. L'application BOS (Back Office Secrétariat) est utilisée et donne aux conseillers accès aux dossiers soumis au Conseil de l'action sociale. De nouvelles fonctionnalités doivent continuer à être développées dans BOS pour en améliorer l'efficacité. Il faudra aussi tenir compte des modifications attendues de la loi organique, notamment par rapport à l'envoi des délibérations aux autorités de tutelle.

3.6.3. Synergies

La recherche de marchés publics que pourraient lancer conjointement le CPAS et la Commune sera initiée en 2019. Un partage de bonnes pratiques en matière d'utilisation du nouveau logiciel de gestion des ressources humaines sera réalisé. En effet, suite à la décision de leur fournisseur de mettre fin à la maintenance au 31/12/2019 du logiciel actuellement utilisé, l'administration communale et le CPAS implanteront une nouvelle application. Ayant opté pour la même solution, un partage des expériences (migration, encodage, utilisation des fonctionnalités, ...) et des bonnes pratiques sera organisé.

Des synergies avec les CPAS signataires de la convention de collaboration horizontale non institutionnalisée seront également organisées dans le cadre du système de mutualisation qui y est lié, notamment lors des travaux de migration vers le logiciel de gestion des dossiers sociaux « Sociabili » et de la formation des équipes.

Une autre convention du même type a été conclue avec le seul CPAS de Schaerbeek. Elle permettra aux deux CPAS de mutualiser des développements informatiques propres mais également de l'étendre à d'autres domaines encore.

3.6.4. Centralisation de services dans un même bâtiment

Une étude de faisabilité concernant une centralisation éventuelle de services du CPAS dans un seul bâtiment sera lancée en 2019 en vue de réduire à terme les coûts directs et indirects générés par la décentralisation actuelle des services. Les conclusions de celle-ci conduiront les autorités du Centre à (ré)orienter la stratégie du Centre en matière de gestion patrimoniale et à réorganiser les lieux de rencontre avec la population molenbeekoise.

3.6.5. Climat social

Les nouvelles autorités du CPAS ont décidé de poursuivre le travail de conciliation entamé avec les organisations représentatives des travailleurs sous l'égide du SPF Emploi.

Une modification du règlement d'ordre intérieur du Comité de Prévention et de Protection au Travail et du Comité de Concertation de Base sont inscrits à l'ordre du jour des réunions de conciliation. Ces travaux mèneront à une amélioration du fonctionnement de ces différents organes de concertation.

3.6.6. Les Valeurs

L'administration a développé un nouvel intranet, outil qui sera utilisé en 2019, plus moderne et interactif visant à impliquer davantage les membres du personnel dans les missions et activités du Centre.

3.7. RESSOURCES HUMAINES

L'année 2019 sera caractérisée pour le département des Ressources Humaines par la mise en place d'un 2^{ème} pilier de pensions pour le personnel contractuel, une révision du cadre du personnel, l'implémentation progressive du télétravail et l'introduction dans le règlement de travail des arrêtés régionaux portant sur la formation et l'évaluation.

Les procédures internes au service devront être adaptées à la mise en place du nouveau logiciel RH.

Le service apportera son soutien à l'ISP pour mettre en place la convention harmonisée de mise à disposition de personnel engagé dans la cadre de l'article 60§7 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS.

3.8. FINANCES ET RECETTES

3.8.1. Plan d'accompagnement financier

L'exercice 2019 représente la première année du plan de gestion élaboré par le CPAS. L'exécution du budget se fera toujours en respectant les procédures de contrôle mises en place suite à la conclusion du plan d'accompagnement financier avec la Région de Bruxelles-Capitale, le Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales, la Commune et notre CPAS. Nous en sommes au 5^{ème} budget sous plan. Les procédures sont maintenant bien rodées et pourront, nous l'espérons à court terme, être assouplies.

3.9. PRÉVENTION ET PROTECTION AU TRAVAIL

Les autorités du Centre lanceront en 2019 une analyse de risques psychosociaux. Une planification des actions qui seront mises en place suite à cette analyse sera réalisée.

Les travaux d'amélioration du fonctionnement du Comité de prévention et de protection du travail seront poursuivis.

L'engagement d'un deuxième Conseiller en prévention viendra renforcer l'effectif du Service interne de prévention et de protection au travail.

3.10. GESTION DE L'INFORMATION

En 2019, les services du département de gestion de l'information seront fortement mobilisés pour accompagner les changements des logiciels de gestion des dossiers sociaux et de gestion des ressources humaines. En particulier, dans le cadre d'une coopération horizontale non institutionnalisée, la collaboration étroite avec les CPAS partenaires pour la mise en œuvre d'un nouveau logiciel de gestion des dossiers sociaux sera encore développée.

Une partie du parc informatique du Centre sera renouvelée. En effet, la politique de renouvellement des postes de travail qui entrent dans leur 6^{ème} année d'utilisation et dont les performances ne correspondent plus aux besoins est maintenue. Les infrastructures informatiques nécessaires seront déployées dans les nouveaux locaux et bâtiments du CPAS.

En parallèle, le département maintiendra son support à la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données.

Enfin, l'étude sur la mise en place d'un centre d'appel pour les usagers sera finalisée. Une période de test devra permettre de récolter les données manquantes et de planifier la première phase de mise en œuvre.

4. ANALYSE FINANCIÈRE

4.1. ANALYSE FONCTIONNELLE DU SERVICE D'EXPLOITATION

4.1.1. Tableau comparatif des budgets initiaux des 3 dernières années par sous-fonction

	Recettes d'exploitation			Dépenses d'exploitation		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
90 Général	28.217.404,00	29.048.355,00	30.336.386,00	350.345,19	239.345,19	910.770,90
290 Fonds	3.073.074,00	3.404.523,36	4.153.394,61	0,00	0,00	0,00
1230 Administration générale	1.060.270,59	1.132.138,59	1.381.143,71	8.083.322,06	8.294.774,51	8.715.079,32
1290 Patrimoine privé	150,00	150,00	100,00	4.177,16	3.638,23	3.099,30
1310 Services généraux	523.791,00	528.929,00	533.732,00	2.547.205,36	2.753.782,92	3.434.260,00
1370 Service Bâtiments	458.026,73	415.730,28	443.575,28	497.387,42	566.022,68	526.285,65
801510 Fonds d'énergie - Mission service public « Ordonnance électricité et gaz »	187.200,00	182.278,64	182.278,64	187.200,00	182.278,64	182.278,64
80901 Écrivain public	0,00	0,00	0,00	27.820,00	29.286,00	30.540,00
8290 Avances	56.500,00	56.500,00	43.000,00	56.500,00	56.500,00	43.000,00
8320 Aide sociale	57.883.177,35	57.283.467,98	60.122.070,50	71.639.792,38	71.942.399,72	76.271.663,99
832040 Promotion de la participation et activation sociale	162.929,00	114.775,00	116.375,00	162.929,00	114.775,00	116.375,00
832041 Pauvreté infantile	108.619,00	308.350,00	297.349,72	108.619,00	308.350,00	297.349,72
832050 Fonds social de l'eau (Hydrobru)	248.128,51	246.181,51	251.581,00	248.128,51	246.181,51	251.581,00
832080 PIIS	735.840,00	797.245,00	1.838.357,26	735.840,00	797.245,00	2.211.358,58
8341 Maison de repos	7.583.200,66	7.877.233,21	8.254.238,85	8.526.695,65	8.736.945,15	8.958.595,40
83424 Centre de rencontre Marie-José	77.000,00	77.000,00	83.910,00	228.368,60	239.458,30	246.077,90

	Recettes d'exploitation			Dépenses d'exploitation		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
83425 Centre de jour Arcadia	27.500,00	0,00	0,00	27.000,00	0,00	0,00
83426 Centre de jour « Centre/bas Molenbeek »	6.180,00	0,00	0,00	7.579,00	0,00	0,00
8360 Maison d'accueil	945.524,17	977.930,17	1.114.315,09	1.076.354,11	1.116.821,95	1.148.848,29
8441 Aides familiales	608.806,00	608.806,00	633.812,00	1.054.437,91	1.121.561,40	983.255,97
8446 Repas à domicile	120.000,00	95.000,00	154.676,00	152.894,96	166.033,87	220.805,72
8448 Service Nettoyage	92.000,00	82.000,00	199.080,00	312.856,78	327.252,17	379.320,00
844921 Réins. socioprofessionnelle - article 60§7	1.729.054,78	1.607.239,43	1.699.712,00	4.560.133,54	4.474.440,51	4.571.197,53
844925 Cellule Emploi	172.582,50	262.664,45	243.599,58	542.317,30	645.697,29	699.663,02
844926 Facilitateurs de projet	222.801,50	322.036,44	0,00	826.728,63	832.987,36	0,00
844927 Cellule Études et Formations	119.179,19	123.939,19	0,00	536.039,03	562.950,95	0,00
844928 Cellule Alphabétisation	103.005,10	251.962,10	255.433,38	430.999,68	383.576,76	346.404,85
844929 Actiris	163.329,00	331.492,89	335.487,15	163.329,00	331.492,89	335.487,15
84496 Médiation de dettes	1.122.243,80	1.064.853,95	1.071.134,40	1.388.041,54	1.388.870,91	1.434.491,16
9220 Habitations sociales	60.000,00	45.000,00	40.000,00	62.107,00	65.550,11	62.798,50
92201 Logement d'urgence	25.550,00	25.500,00	25.500,00	4.546,65	12.686,65	14.478,14
92202 Logements Kangourou	55.000,00	52.000,00	53.000,00	86.921,89	66.395,30	71.695,67
92204 Logements sociaux (jeunes)	22.290,26	22.290,26	18.000,00	22.290,26	22.091,13	21.323,46
Totaux	105.970.653,42	107.345.572,45	113.881.242,17	104.658.907,61	106.029.392,10	112.488.084,86

4.1.2. Recettes et dépenses

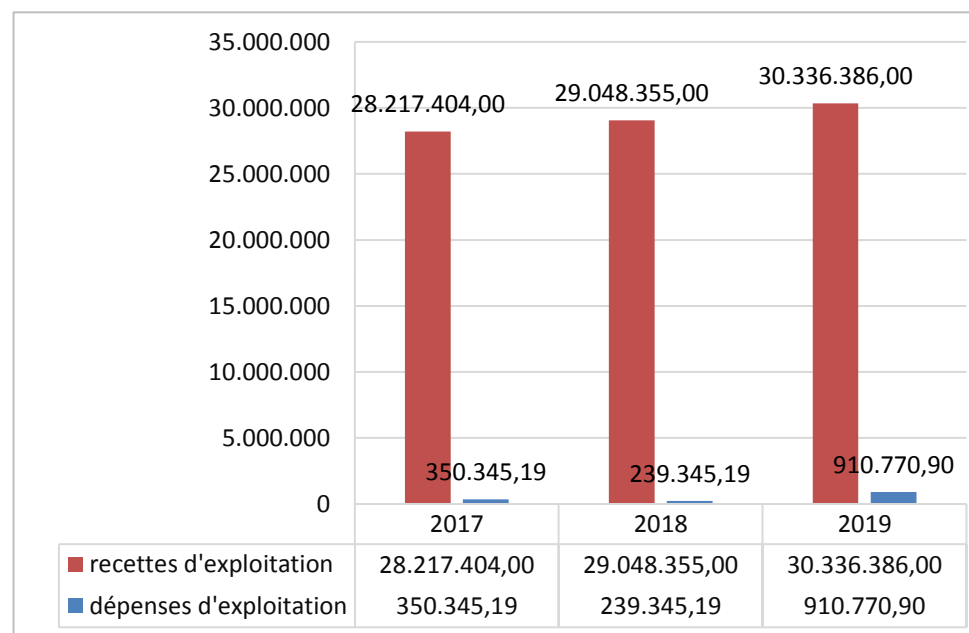
Source des éléments chiffrés encadrés : les budgets initiaux.

0090 Recettes et dépenses générales

C'est sous la présente sous-fonction que se trouvent comptabilisés les intérêts débiteurs et créditeurs des comptes, le montant de la dotation communale, les subsides pour les agents contractuels subsidiés ainsi que les augmentations des échelles barémiques prises en charge par la Région de Bruxelles-Capitale.

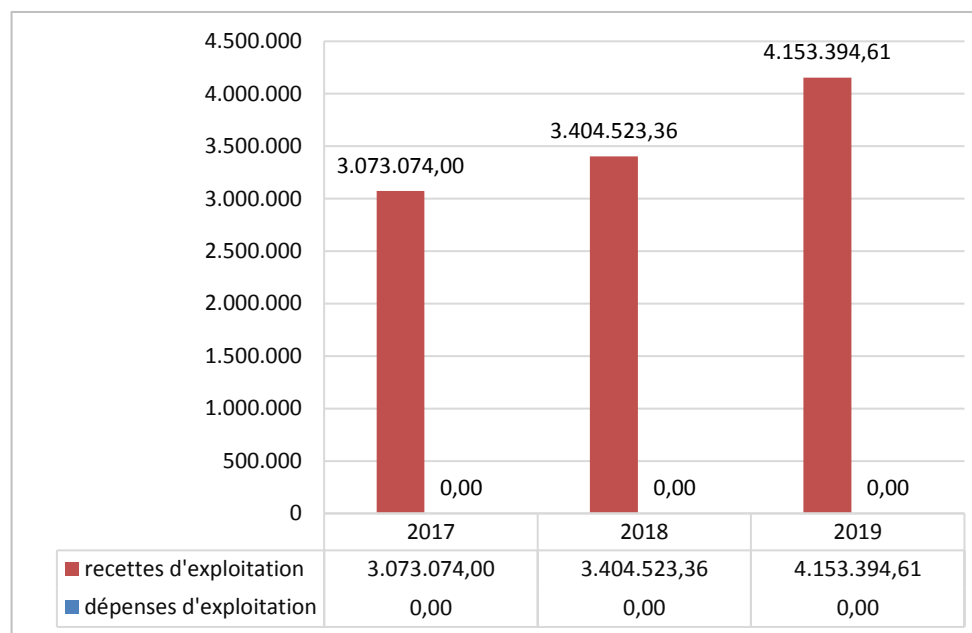
La dotation communale au budget initial 2018 s'élevait à € 27.134.216. Son montant pour l'exercice 2019 est fixé à € 28.276.136 soit une augmentation de 4,2 % par rapport au budget initial 2018.

Déduction faite du montant consacré à la constitution d'un deuxième pilier de pension (€ 360.000,00) et repris dans la dotation communale de l'exercice 2019, l'évolution de la dotation communale entre 2018 et 2019 est réduite à 2,88 %.



0290 Fonds

Cette rubrique est alimentée par la quote-part du Centre dans le Fonds spécial de l'Aide sociale (FSAS). La prévision pour l'exercice 2019 s'élève à € 4.153.394,61, montant donné par la tutelle des CPAS en date du 24 septembre 2018.

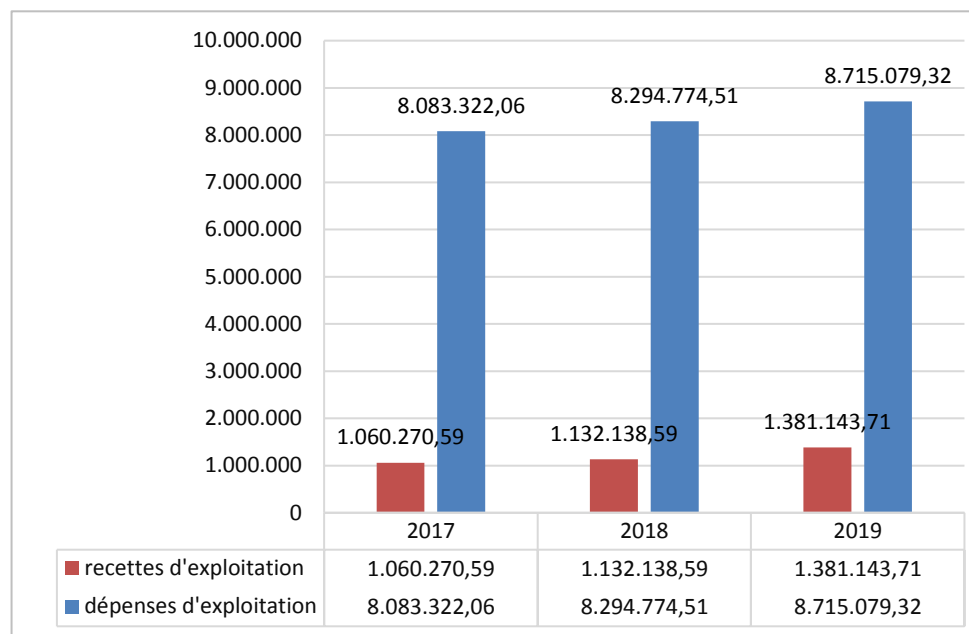


1230 Administration générale

C'est sous la présente sous-fonction que se trouvent comptabilisées les recettes et les dépenses relatives à l'activité du siège central du Centre.

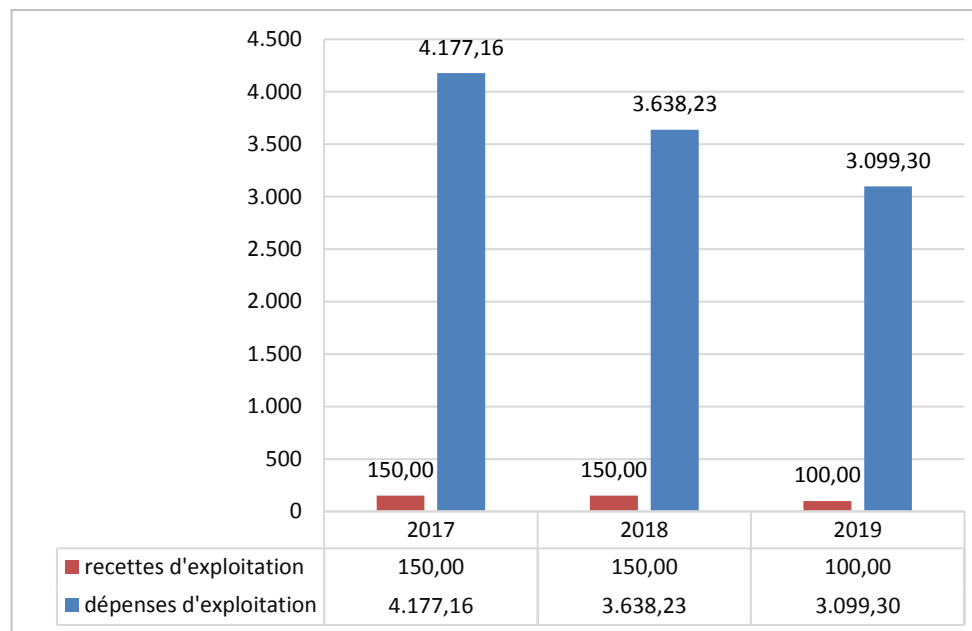
L'augmentation des dépenses provient pour l'essentiel de l'évolution des frais de fonctionnement qui se justifie de la manière suivante :

- Le changement de deux logiciels métiers du CPAS avec paiement d'un loyer-contribution au travers des frais de fonctionnement ;
- L'augmentation des envois postaux ainsi que des tarifs de la poste (+ 15 %) ;
- La location de surfaces de bureaux en attendant la mise à disposition des locaux de la rue Schols, retardée pour des problèmes répétés de réception provisoire.



1290 Patrimoine privé

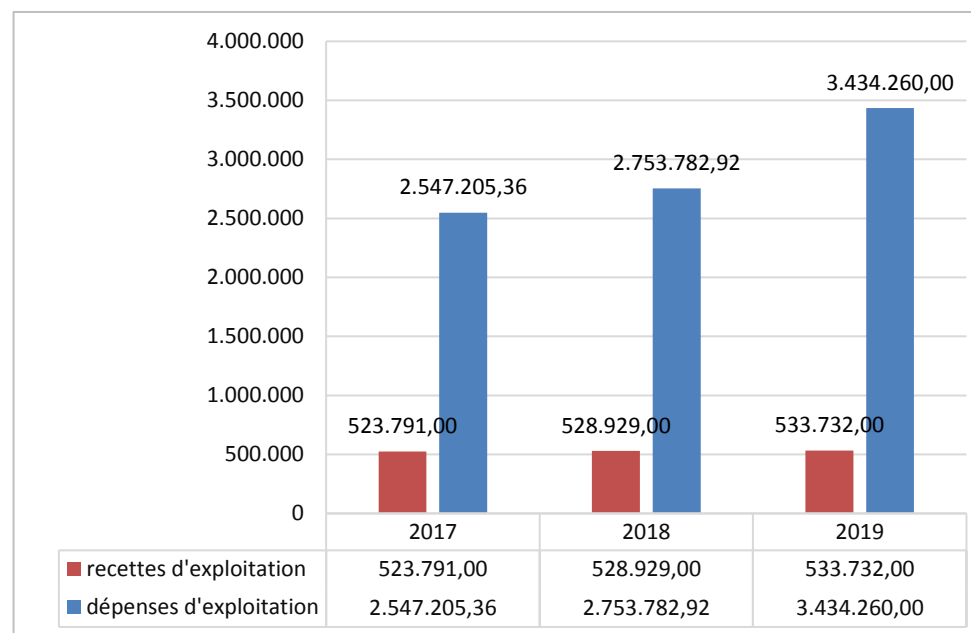
Sous cette fonction se trouvent comptabilisées les revenus du patrimoine privé ainsi que les frais y relatifs.



1310 Services généraux

Cette sous-fonction se voit imputer la charge des pensions du personnel statutaire admis à la retraite.

L'augmentation des dépenses entre 2018 et 2019 provient des d'une part des admissions prévues à la retraite et d'autre part de la prévision (1310/11500/05 - € 360.000) pour la constitution d'un deuxième pilier de pension en faveur du personnel.

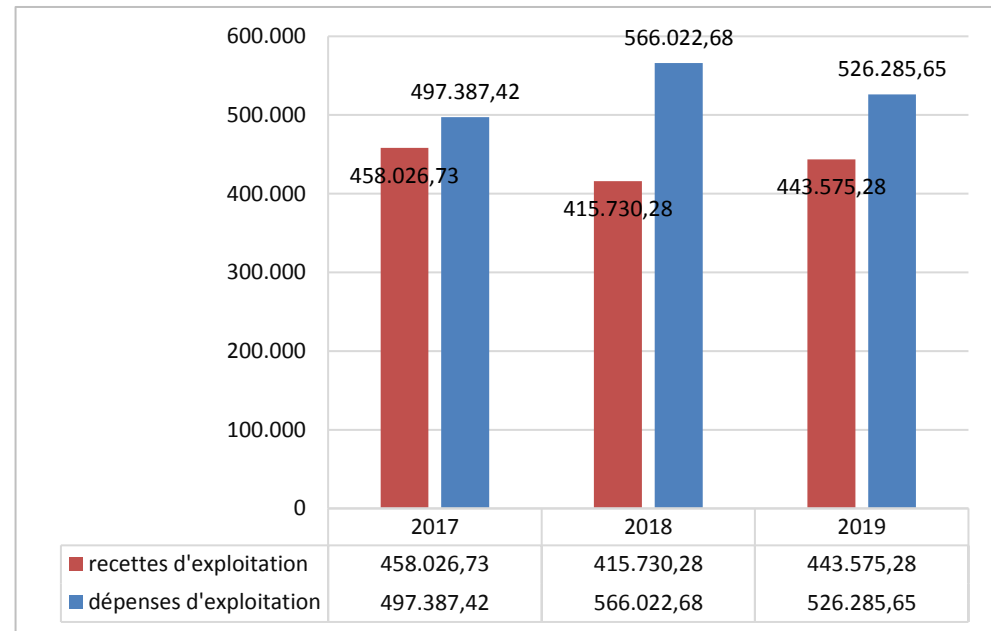


1370 Service Bâtiments

Cette sous-fonction concerne le service Technique chargé de la maintenance du patrimoine immobilier du Centre.

Les recettes proviennent de la répartition de ses prestations entre les différentes sous-fonctions par le biais de la facturation interne.

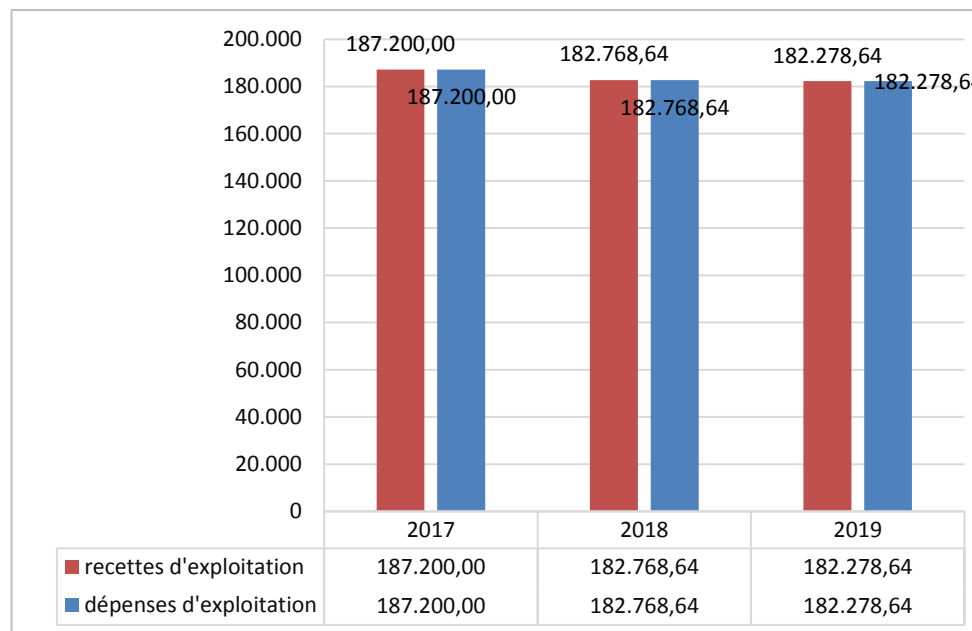
La maintenance de l'atelier de ce service est laissée à charge de la sous-fonction. Pour l'exercice 2019, l'engagement d'un chef de chantier encadrant des travailleurs Art. 60§7 est prévu.



801510 Fonds d'Énergie – Mission du service public « Ordonnance électricité et gaz »

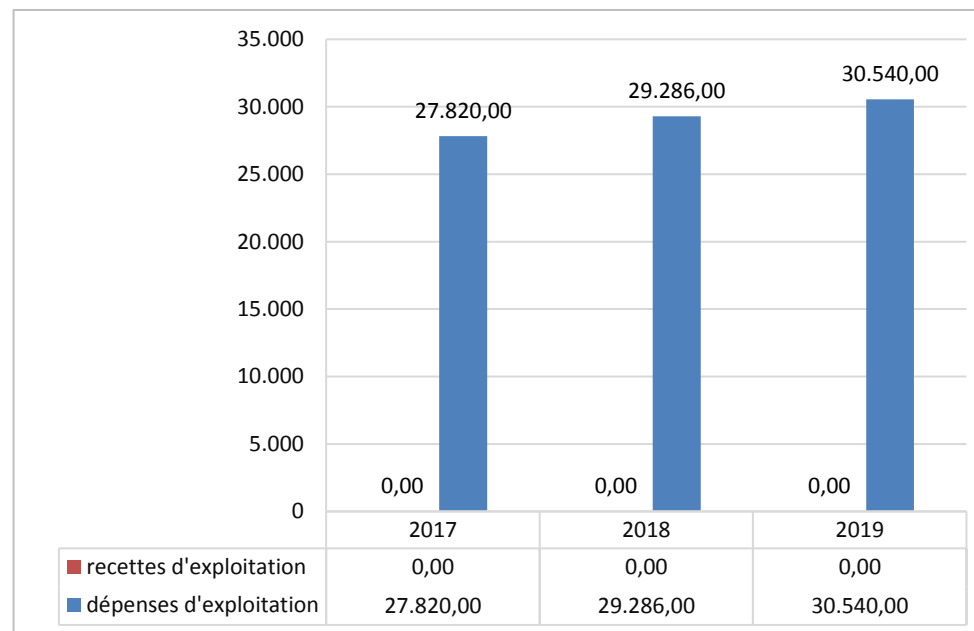
La présente sous-fonction reprend les prévisions de recettes concernant l'intervention de l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE) dans le cadre de l'ordonnance électricité et gaz.

Les crédits de dépenses proviennent de la répartition, par facturation interne, de la prise en charge des dépenses du personnel qui traite les dossiers dans le cadre de cette ordonnance.



80901 Écrivain public

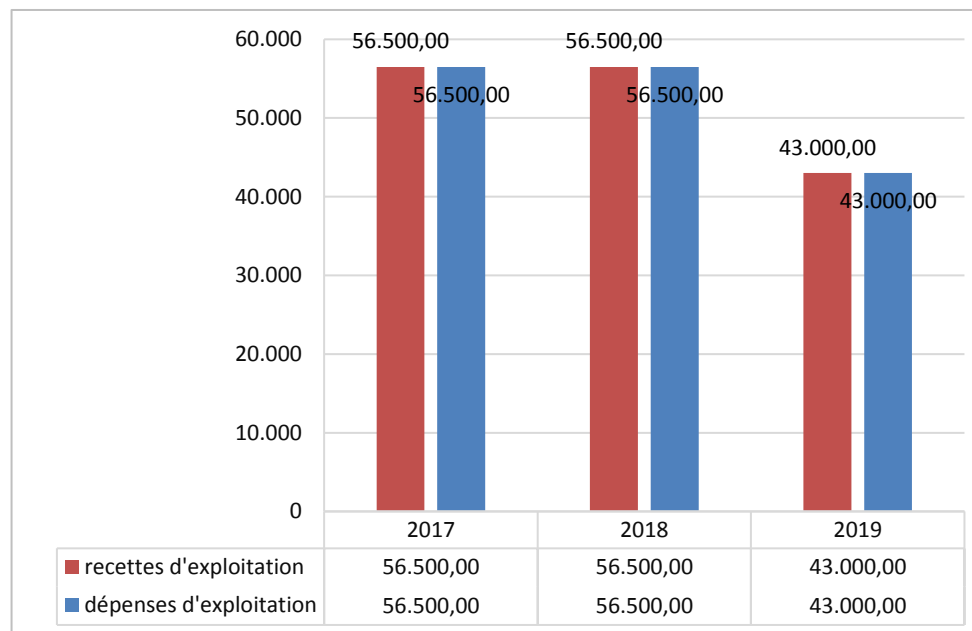
L'activité « écrivain public », dont la nécessité n'est plus à démontrer, est assurée par l'ancien agent détaché de l'asbl LES de Molenbeek et engagé depuis l'exercice 2016 au CPAS (1/2 ETP).



8290 Avances

Se trouvent imputées sous cette sous-fonction, les avances consenties sur les prestations sociales auxquelles les demandeurs peuvent prétendre.

L'avance est, par définition, remboursable ; la sous-fonction 8290 doit donc se présenter en équilibre.



8320 Aide sociale

La sous-fonction 8320 - Aide sociale concerne les recettes et les dépenses résultant de l'octroi du RIS, des aides équivalentes au RIS, des aides sociales en espèces et en nature, des frais d'hôpitaux et d'hébergement en maison de repos, maison d'enfants, etc.

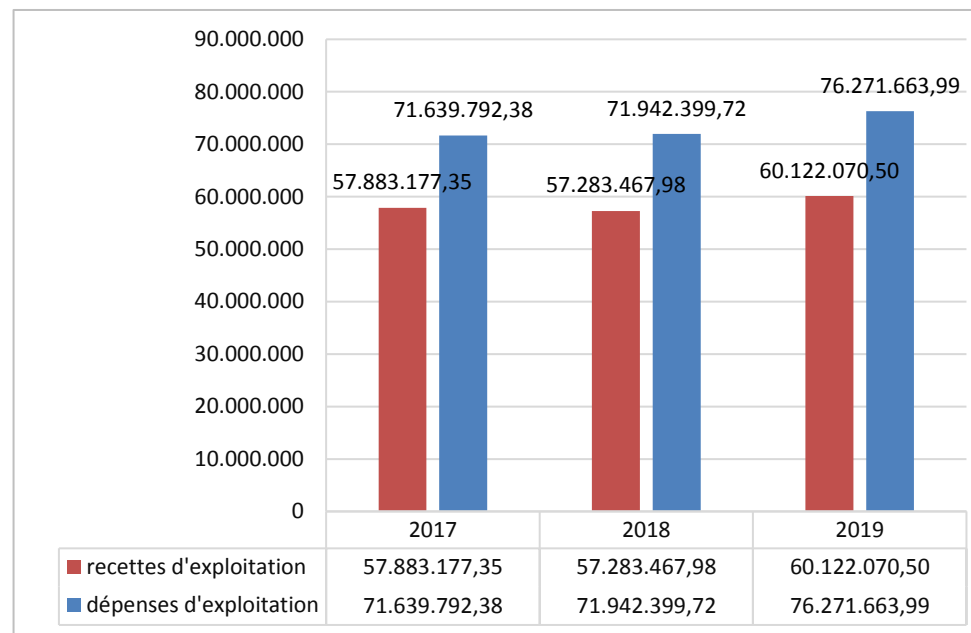
Le montant du déficit social (*) des services et établissements gérés par le Centre s'y retrouve également comptabilisé.

Le nombre estimé de dossiers RIS et ERIS pour l'année 2019 est le suivant :

	Revenus d'intégration (1)	Équivalents (non inscrits au Registre de la Population) (1)
Nombre de dossiers estimés pour 2019	5.626	658

(1) nombre de dossiers de moyenne

(*) déficit résultant du manque de revenus des usagers pour couvrir la totalité du prix des prestations



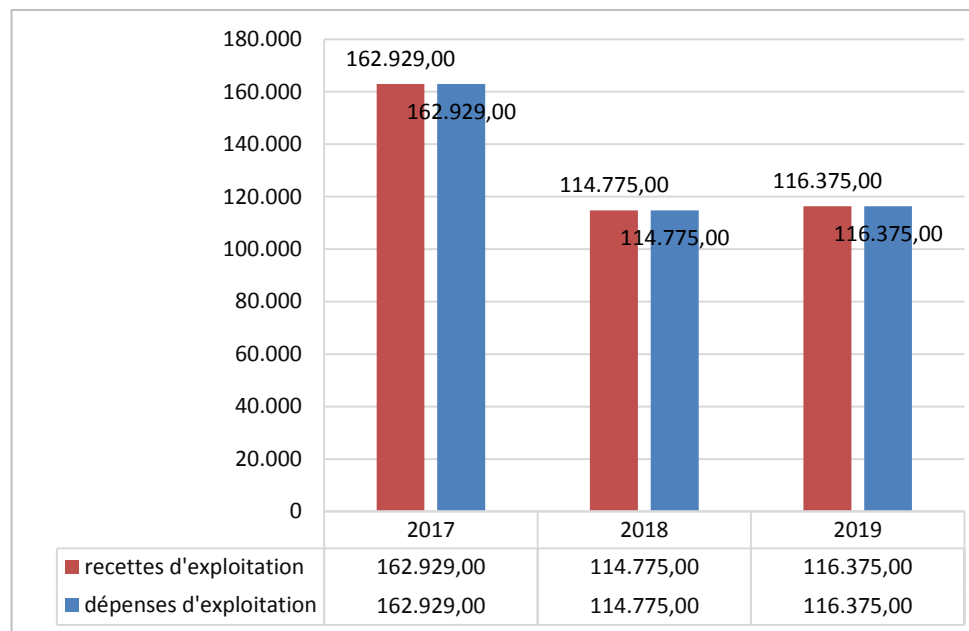
832040 Promotion de la participation et activation sociale

Cette sous-fonction enregistre les mouvements comptables liés à la promotion de la participation et activation sociale des usagers. L'arrêté royal 23 février 2018 portant des mesures de promotion de la participation et activation sociale des usagers des services des centres publics d'action sociale a introduit l'harmonisation des subsides relatifs à :

- La promotion de la participation sociale ;
- L'organisation de modules collectifs (activation sociale) ;
- Lutte contre la pauvreté infantile.

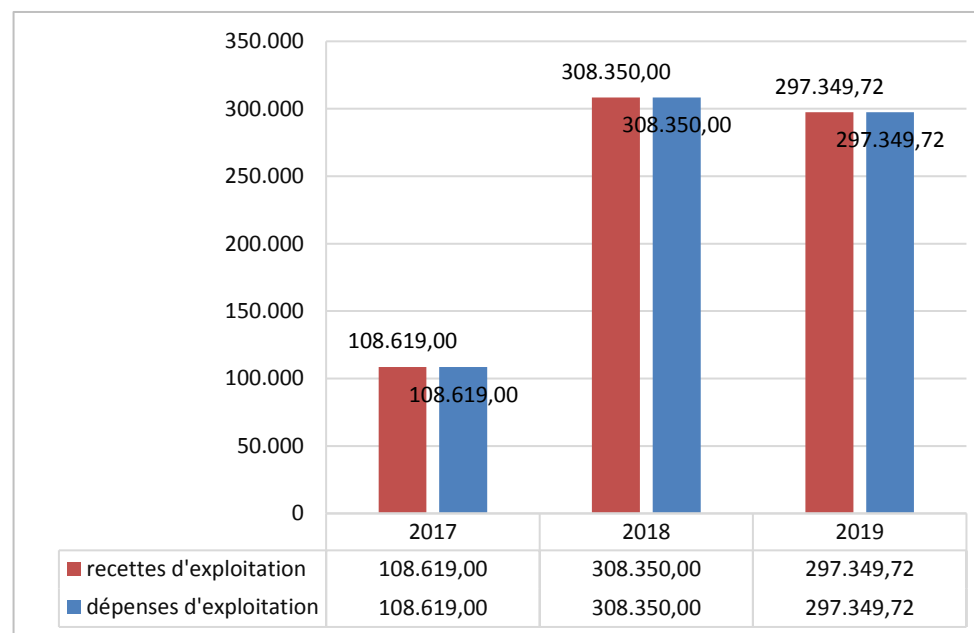
Le total du subside s'élevait pour 2018 à € 542.633 en diminution de € 21.334 par rapport à 2017. L'enveloppe globale est répartie au sein des trois subsides au moyen de pourcentage.

En absence d'arrêté pour l'exercice 2019, les estimations de l'exercice 2018 ont été reconduites.



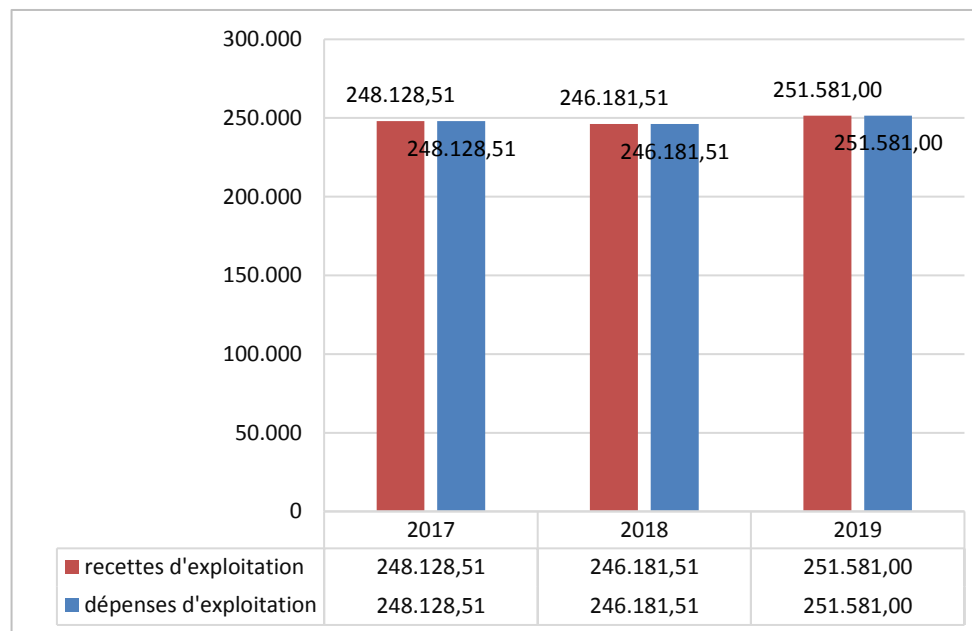
832041 Pauvreté infantile

Cette sous-fonction enregistre les mouvements comptables liés à la promotion de la participation et activation sociale des usagers dans le cadre de l'arrêté royal du 23 février 2018 et plus spécifiquement à la pauvreté infantile. Le budget 2019 enregistre une légère diminution de l'enveloppe affectée aux mesures destinées à la lutte contre la pauvreté infantile et ce consécutivement à la baisse de l'enveloppe global (voir supra 832040 socio-culturel).



832050 Fonds social de l'eau (Hydrobru)

Cette sous-fonction reprend les mouvements comptables liés au Fonds social de l'Eau (Hydrobru) dans le cadre de l'ordonnance du 19 juillet 2001 organisant la tutelle administrative sur les intercommunales de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'arrêté du 14 juillet 2011 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du 28 février 2008 portant sur la part des recettes générées par la tarification de l'eau à affecter à des fins sociales.

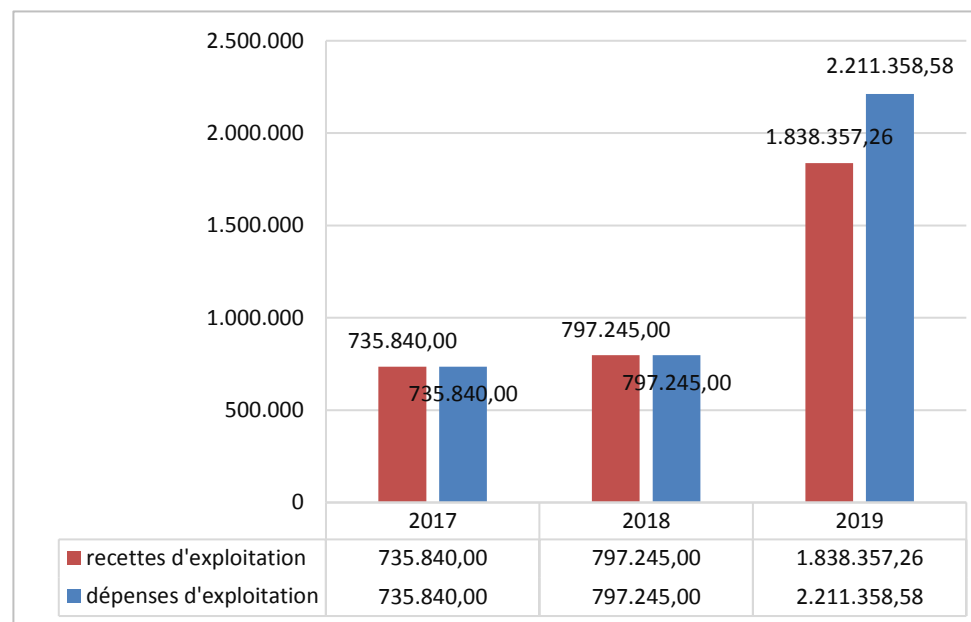


832080 PIIS

C'est sous cette sous-fonction que se trouvent inscrites les prévisions de recettes et de dépenses relatives à l'entrée en vigueur respectivement au 1^{er} novembre et 1^{er} décembre 2016 des modifications légales de la loi du 26 mai 2002 relative au droit à l'intégration sociale et reprises successivement dans la loi du 21 juillet 2016 et l'arrêté royal du 3 octobre 2016.

Les recettes provenant de l'estimation des moyens supplémentaires apportées par l'article 10 de la loi du 21 juillet 2016 précitée, couvrent l'ensemble des dépenses.

Présentée en équilibre depuis l'exercice 2017 sur instruction du Comité de concertation, elle faisait toutefois l'objet d'une remarque systématique des autorités de tutelle concernant la non-application de la fiche technique référence 2979122526 (rappelées dans la circulaire budgétaire 2019 du 1/8/2018).



Les directives de la fiche technique du 21 novembre 2016 – référence 2979122526 (rappelées dans la circulaire budgétaire 2019 du 1/8/2018) ont été appliquées dans leur globalité. Le tableau ci-dessous reprend par sous-fonction, les impacts enregistrés par l'application desdites directives, à savoir :

s/f 8320 – Aide sociale	Articles budgétaires	Estimation 2019	Concerne	
	8320/33330/05	0	PIIS études de plein exercice	Transfert vers 8320/33310/05
	8320/46530/05 -80 %	0	PIIS études de plein exercice	Transfert vers 8320/46510/05 (70 %) Transfert vers 832080/46530/05 (10 %)
s/f 844926 – facilitateurs 844927 – cellule études	TOUS	0	TOUS	Transferts des estimations de deux sous-fonctions déjà en charge du PIIS vers s/f centralisatrice 832080
s/f 832080	TOUS		TOUS	Enregistrement des prévisions propres au PIIS et aux transferts des diverses s/f

Le déficit de la sous-fonction 832080 – Projet individualisé d'intégration sociale – soit -373.001,32 et présentée depuis l'exercice 2017 en équilibre est le résultat des modifications présentées-ci-dessus. Vu les opérations de transferts et l'application des coefficients d'indexation et de barémisation pour les dépenses de personnel, la sous-fonction est présentée en déficit.

8341 Maison de repos

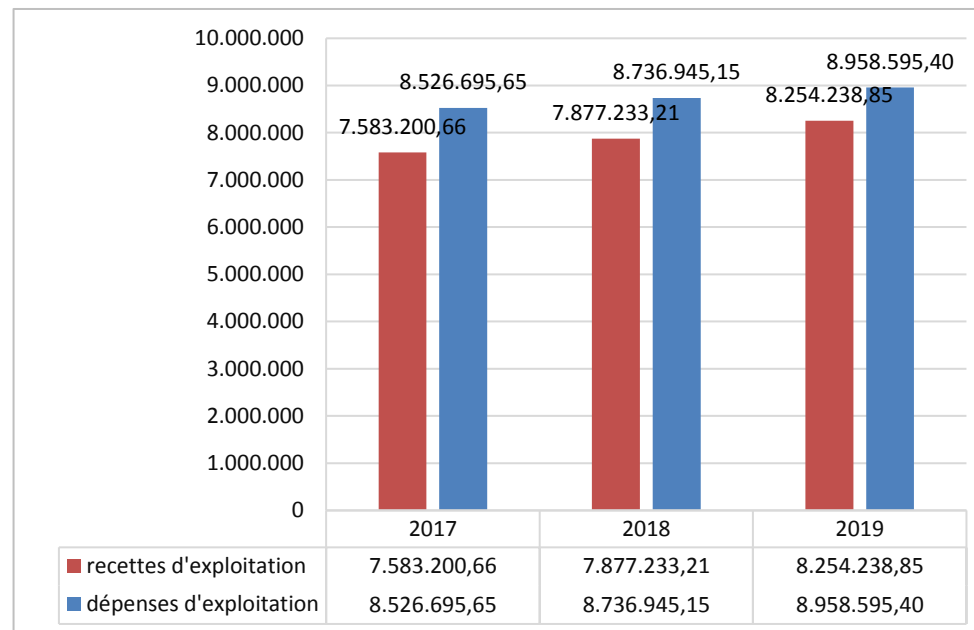
La Résidence Arcadia est une maison de repos et une maison de repos et de soins qui répond aux standards actuels de bien-être de nos aînés : confort, personnel qualifié, activités, loisirs, etc.

Pour rappel, les conditions de financement par l'IRISCARE des maisons de repos ont été modifiées par l'arrêté royal du 9 juillet 2003 et l'arrêté ministériel du 6 novembre 2003. L'intervention forfaitaire pour 2019 est fixée pour la Résidence Arcadia à € 51,16 par journée d'hébergement.

Les recettes d'hébergement quant à elles tablent comme pour l'exercice 2019 sur un taux moyen d'occupation de 94,3 %.

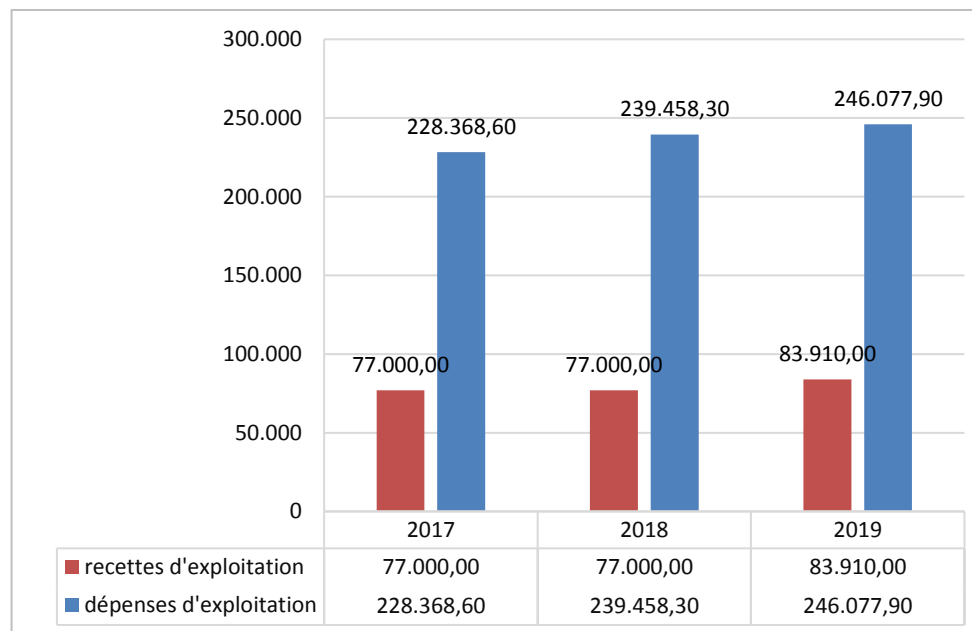
Il est à relever que le déficit d'exploitation de la Résidence Arcadia a été réduit à € 704.356,55 (€ 849.711,94 au budget initial 2018) ce qui représente une diminution de € -145.355,39 soit -17,01 %. La diminution enregistrée entre 2018 et 2019 s'explique principalement par les facteurs suivants :

- Estimation des dépenses de personnel tenant compte des taux d'exécution des exercices 2017 et 2018 ;
- Indexation du prix de la journée d'hébergement ;
- Le rehaussement de l'intervention de l'IRISCARE ;
- La répartition par facturation interne de la subvention pour « contractuel subventionné » budgétisée à la sous-fonction « 0090 ».



83424 Centre de rencontre Marie-José

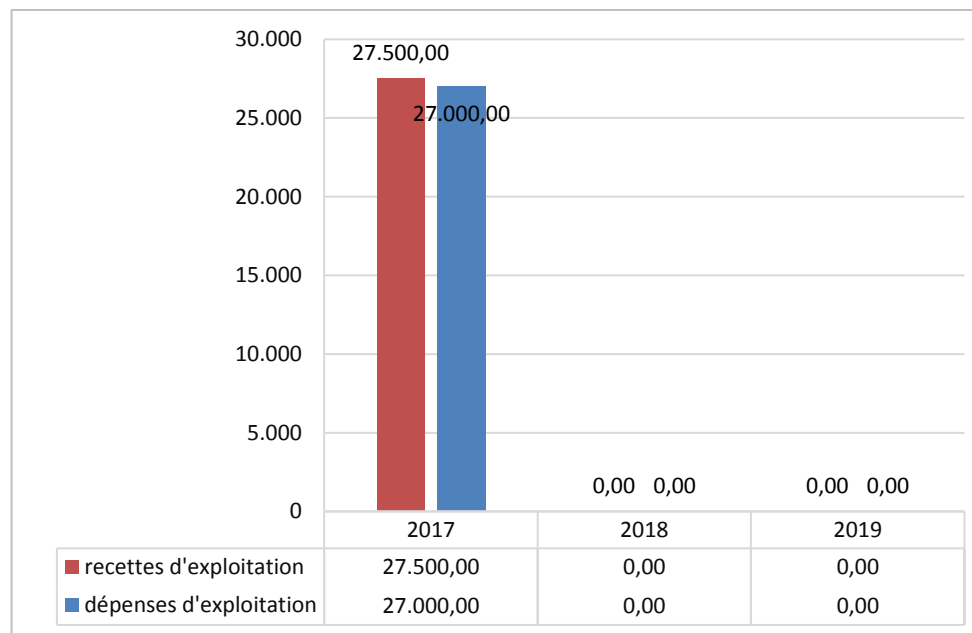
La fidélité à ce service témoignée par les bénéficiaires, concrétisée par la stabilité budgétaire, justifie pleinement le maintien d'une activité parfaitement implantée dans son quartier.



83425 Centre de jour Arcadia

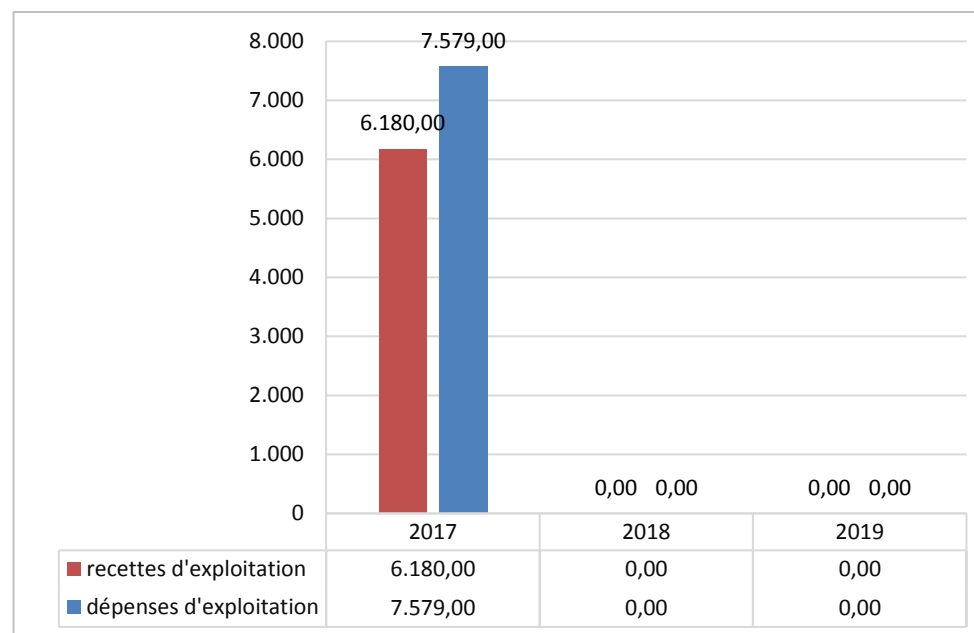
Le projet d'ouverture du Centre de jour Arcadia a été incorporé dans le projet Alliance-Habitat encore à l'étude.

Aussi, plus aucune estimation n'a été prévue depuis exercice 2017.



83426 Centre de jour centre/bas de Molenbeek

L'étude de faisabilité n'est pas clôturée. Les prévisions budgétaires sont donc remises à zéro sans que pour cela le projet soit abandonné.



8360 Maison d'accueil

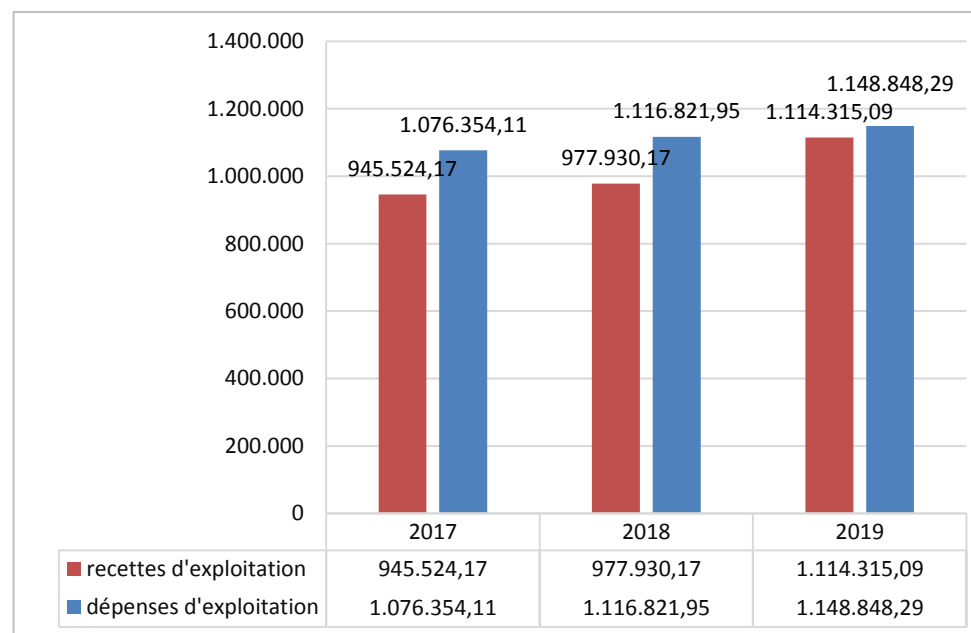
L'utilité d'une institution destinée à accueillir les personnes temporairement privées de logement ne doit plus être démontrée.

La fréquentation de la maison d'accueil Le Relais est la preuve qu'il répond à un besoin dépassant largement les frontières de la commune.

La subvention de fonctionnement octroyée par la COCOM représente une source de financement indispensable à la viabilité de l'établissement.

On enregistre au budget 2019 un déficit d'exploitation de € 34.533,20 (€ 138.891,78 au budget initial 2018) soit une diminution de près de 75 %.

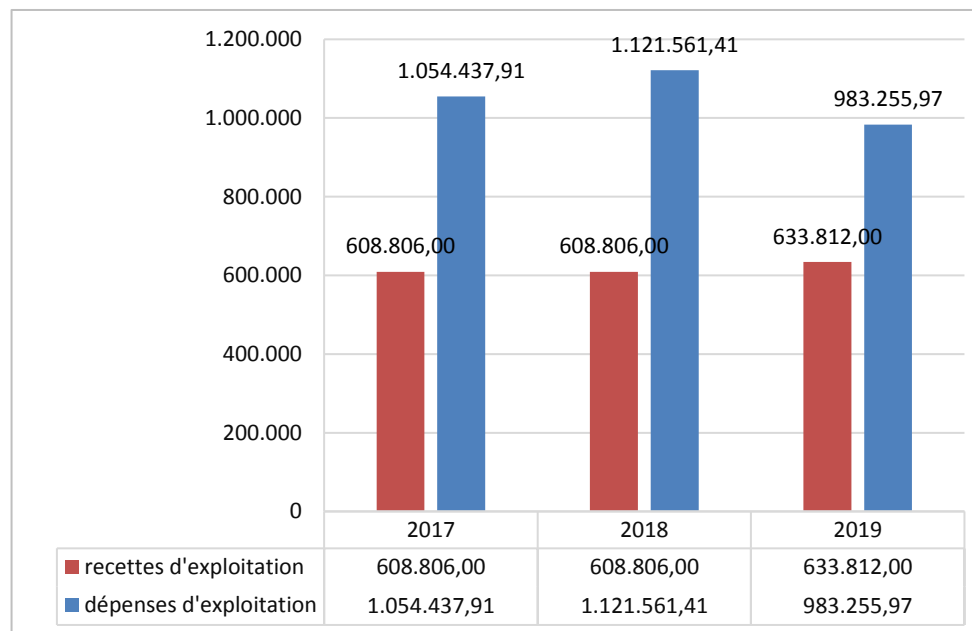
La répartition par facturation interne de la subvention pour « contractuel subventionné » budgétisée à la sous-fonction « 0090 » explique la diminution du déficit d'exploitation de la maison d'accueil.



8441 Aides familiales

Le service de maintien à domicile est agréé par la COCOM et fait l'objet d'une subvention de fonctionnement. Les interventions des bénéficiaires sont fixées par le CPAS en fonction de leurs revenus mais sur base d'une grille arrêtée par l'autorité subsidiante.

Tout comme pour la maison d'accueil Le Relais, la subvention de fonctionnement octroyée par la COCOM représente une source de financement indispensable à la viabilité du service.

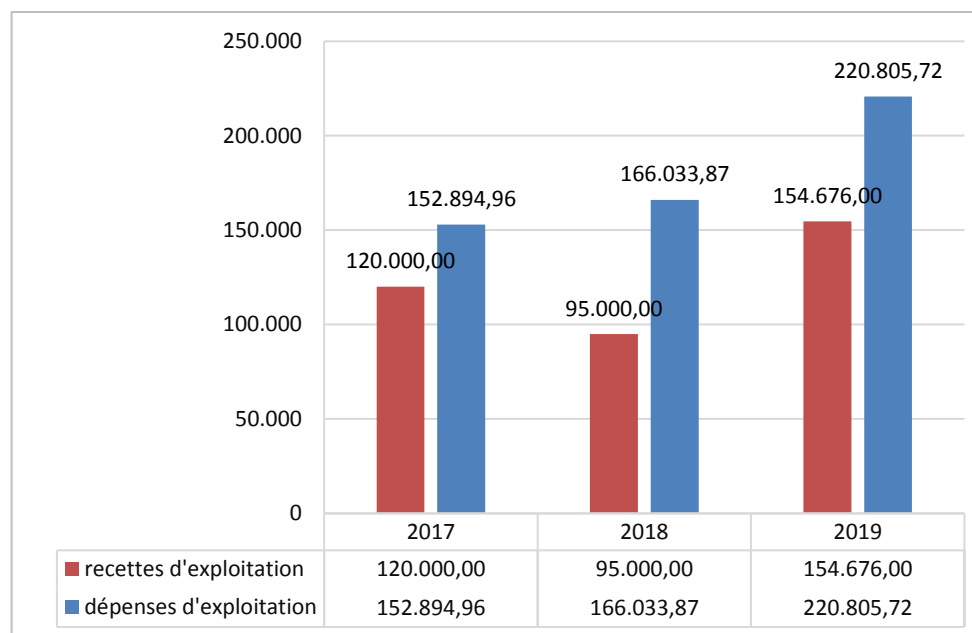


8446 Repas à domicile

Sous cette sous-fonction sont enregistrées les recettes et les dépenses liées à ce service.

La Résidence Arcadia est chargée de la gestion, de l'organisation et de la confection des repas.

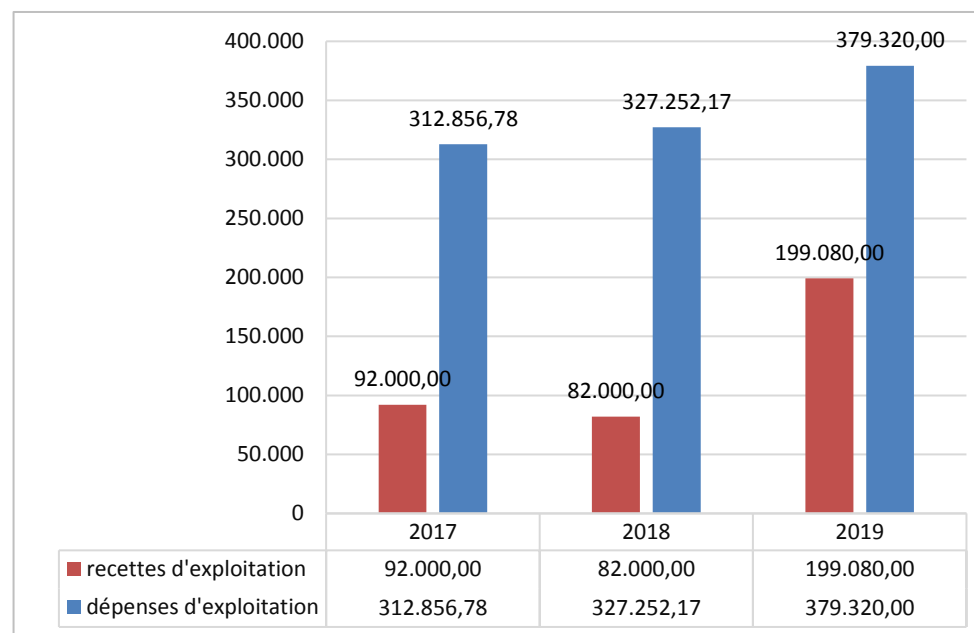
L'augmentation des dépenses et des recettes provient pour l'essentiel d'un ETP supplémentaire (chauffeur) subsidié par le Maribel social.



8448 Service Nettoyage

Complémentaire à l'action du service repris sous la sous-fonction 8441, lequel est plus axé sur l'accompagnement et les tâches ménagères quotidiennes, ce service répond à des besoins en travaux de nettoyage plus lourds.

L'augmentation significative des recettes provient de la répartition par facturation interne des primes « Contractuels subventionnés » comptabilisées à la sous-fonction « 0090 » Générale.



844921 Réinsertion socioprofessionnelle – article 60§7

La présente sous-fonction est utilisée pour la comptabilisation des recettes et des dépenses résultant de la mise au travail de personnes aidées en application de l'article 60§7 de la loi organique des CPAS.

Calcul des rémunérations des personnes sous contrat Art. 60

Le montant annuel servant de base de calcul pour le salaire des personnes engagées dans le cadre de l'article 60§7 de la loi organique des CPAS s'élève à € 18.384,36 (à l'indice actuel).

Montant auquel il faut ajouter :

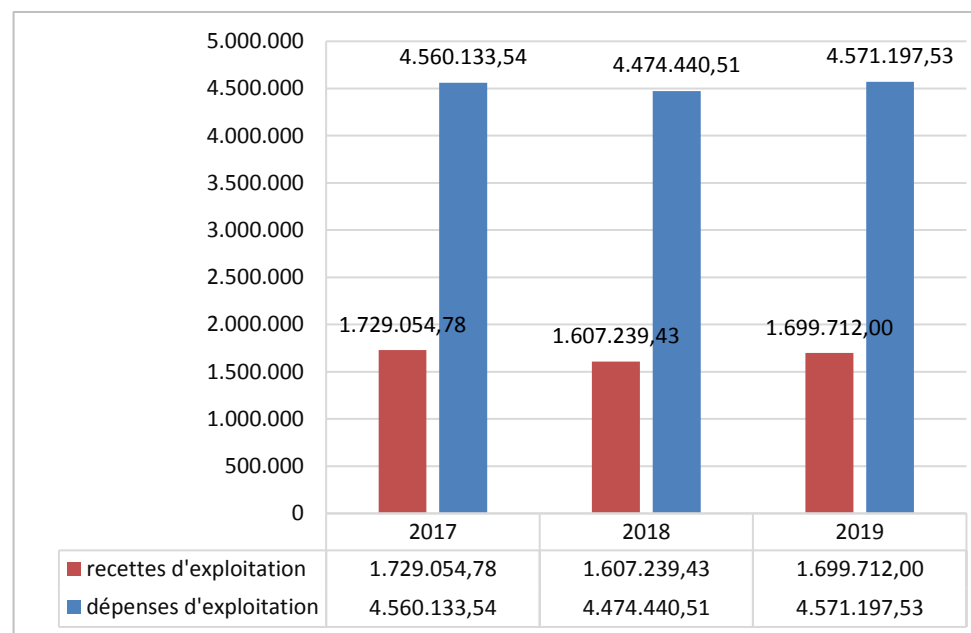
- € 824,61 pour l'allocation de fin d'année ;
- € 1.409,47 pour le pécule de vacances ;
- € 5.543,71 pour les cotisations patronales (le CPAS bénéficie toutefois d'une réduction des cotisations auprès de l'ONSS s'il est justifié que le fruit est utilisé pour financer la politique de réinsertion).

Ce montant est porté à € 19.088,40 (à l'indice actuel) dès que le travailleur a atteint une ancienneté d'un an, auquel il faut ajouter :

- € 842,21 pour l'allocation de fin d'année
- € 1.463,44 pour le pécule de vacances
- € 5.751,97 pour les cotisations patronales (le CPAS bénéficie toutefois d'une réduction des cotisations auprès de l'ONSS s'il est justifié que le fruit est utilisé pour financer la politique de réinsertion).

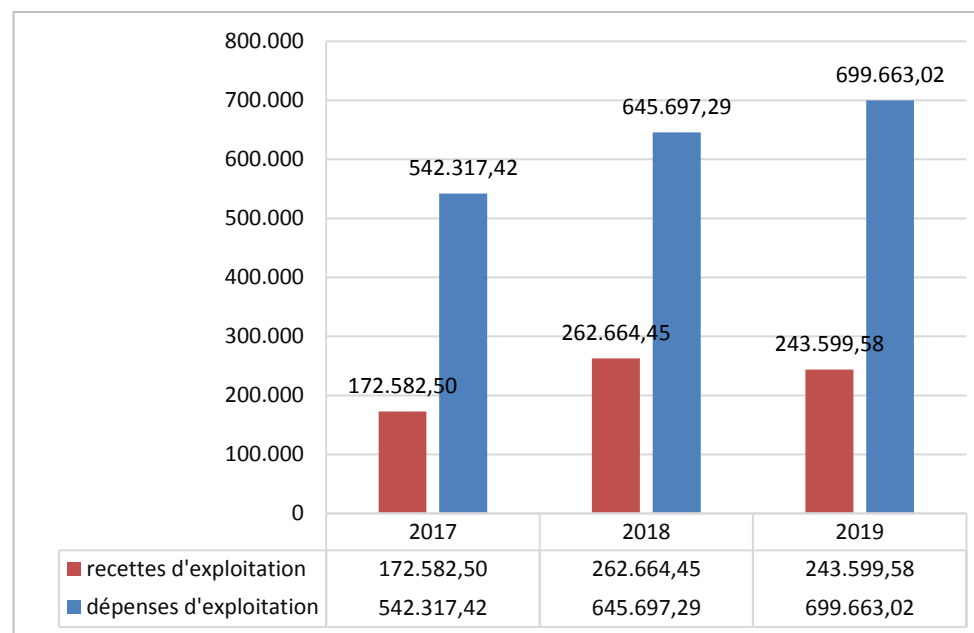
Dans le cas où le poste de travail requiert une qualification, seuls les candidats étant en possession du diplôme donnant accès à la profession sont retenus. Les barèmes utilisés pour les fonctions susvisées sont ceux repris dans le statut pécuniaire du Centre.

L'effectif « article 60 » pour 2019 sera de 410.



844925 Cellule Emploi

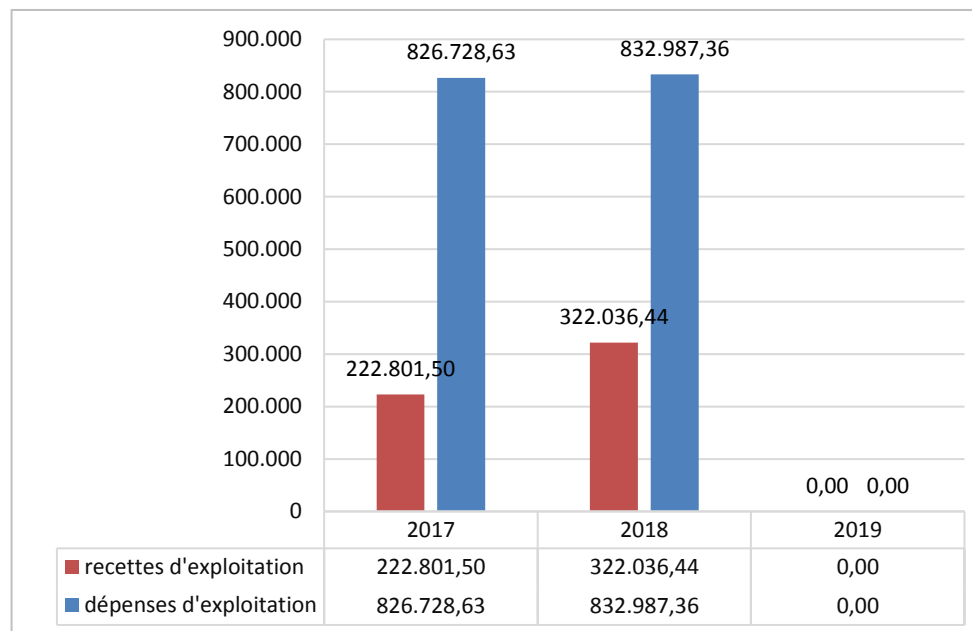
Cette sous fonction reprend les dépenses et les recettes liées aux activités de la cellule Emploi.



844926 Facilitateurs de projet

Cette sous fonction isole les dépenses et les recettes relatives aux facilitateurs de projet. Cette démarche s’inscrit dans le cadre du parcours ISP.

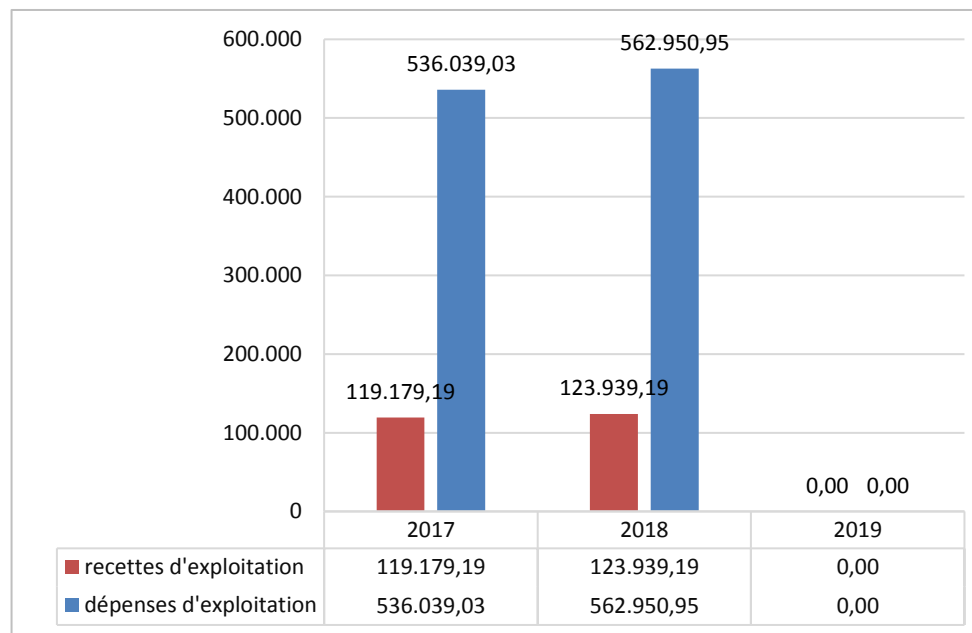
Comme expliqué à la sous-fonction 832080 PIIS, toutes les prévisions budgétaires de cette sous-fonction ont été transférées vers la sous-fonction 832080 – PIIS.



844927 Cellule Études et Formations

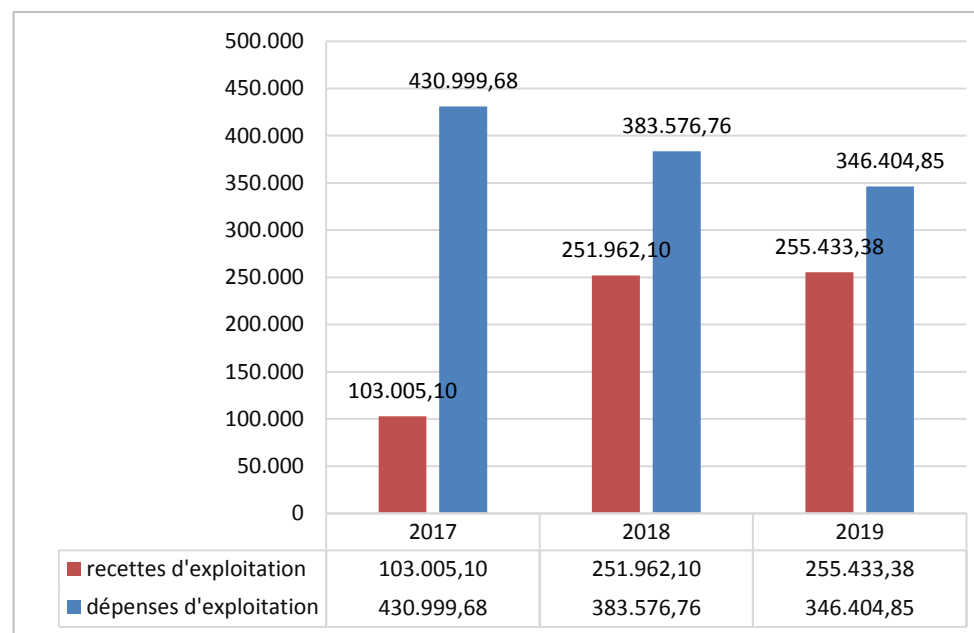
Cette sous fonction reprend les dépenses et les recettes liées à la phase études et formations du parcours ISP.

Comme expliqué à la sous-fonction 832080 PIIS, toutes les prévisions budgétaires de cette sous-fonction ont été transférées vers la sous-fonction 832080 – PIIS.



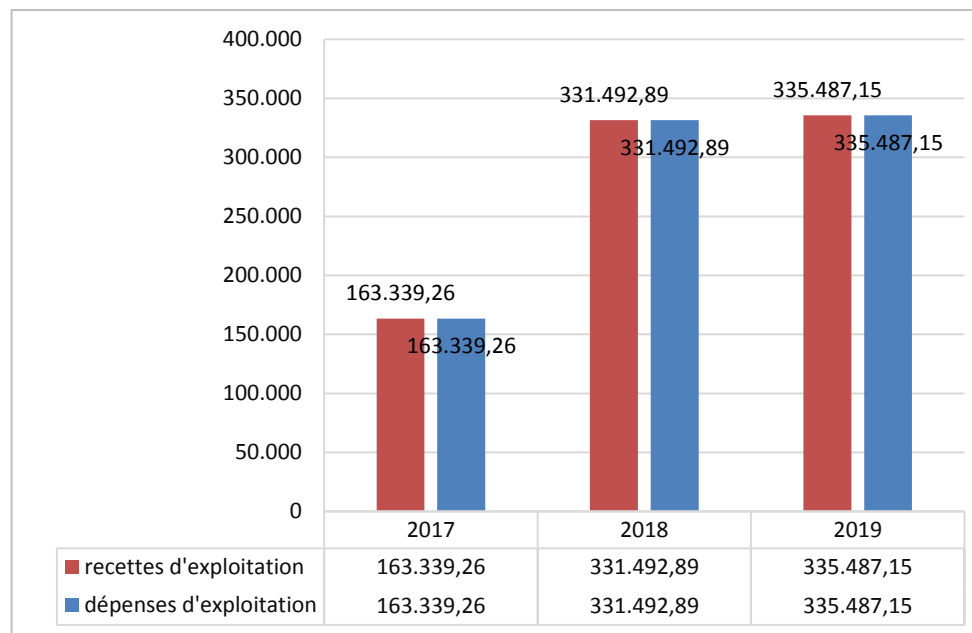
844928 Cellule Alphabétisation

Cette sous fonction a été créée pour isoler les dépenses et les recettes affectées à la cellule Alphabétisation qui fait partie intégrante du parcours d'insertion socioprofessionnelle.



844929 Actiris

Le CPAS renouvelle chaque année une convention avec Actiris, qui octroie des subsides en provenance du FSE pour des projets de réinsertion socioprofessionnelle.

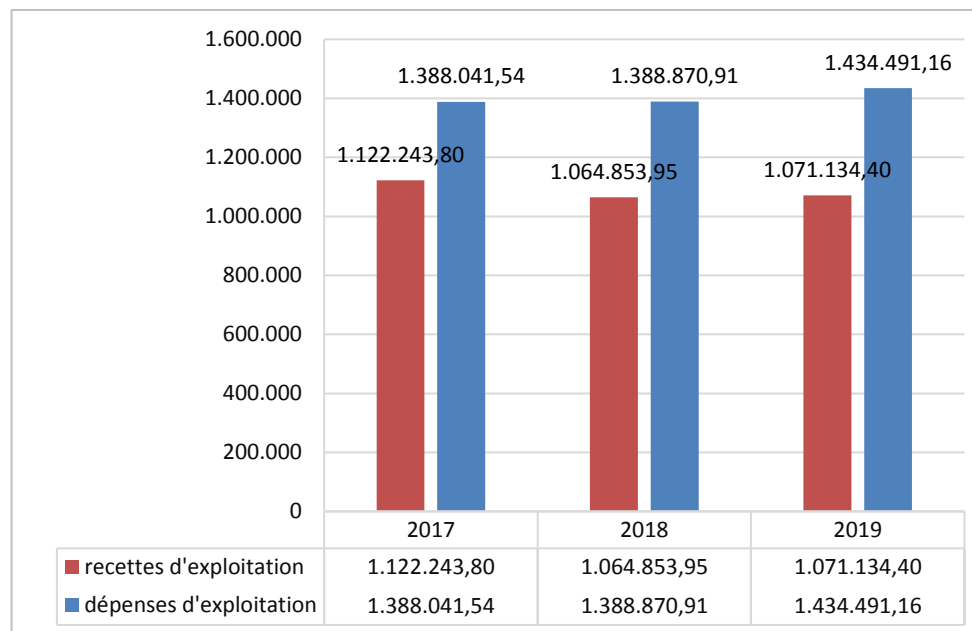


84496 Médiation de Dettes

La loi du 4 septembre 2002 confie aux CPAS la mission de guidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies.

Afin d'assurer cette mission, l'État fédéral accorde des moyens sous la forme d'une part d'interventions forfaitaires dans la charge salariale du personnel affecté à cette tâche et d'autre part, en remboursement d'aides financières accordées en matière d'apurement de factures de gaz et d'électricité non payées.

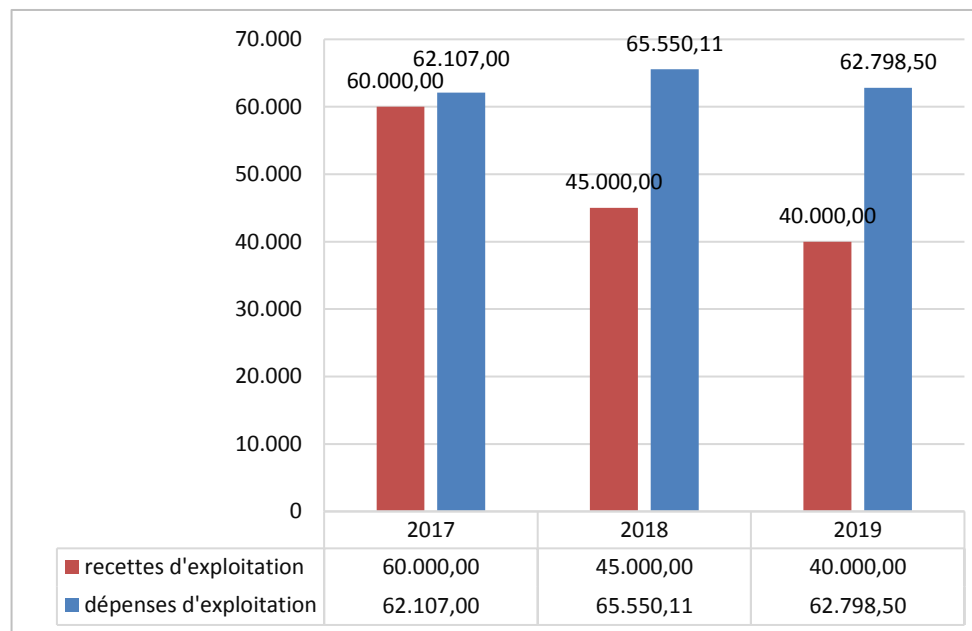
Le CPAS a dû faire face à une diminution du fonds fédéral et ce malgré un appel sans cesse grandissant à ce service.



9220 Habitations sociales

Le Centre dispose encore de quatre logements affectés à l’habitation sociale.

Ceux situés dans les deux bâtiments à l’arrière de la Résidence Arcadia sont progressivement désaffectés au logement.



92201 Logement d'urgence

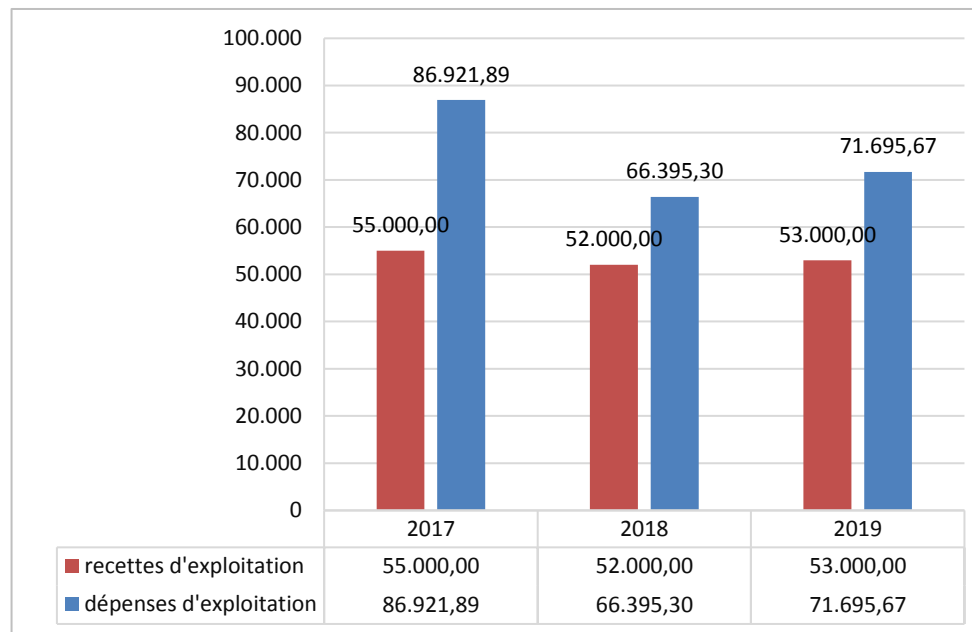
C'est sous cette sous-fonction que se retrouvent imputées les dépenses et les recettes liées au logement d'urgence. Pour rappel, les logements concernés sont situés :

- rue Laekenveld, 20
- rue Vandenboogaerde, 61



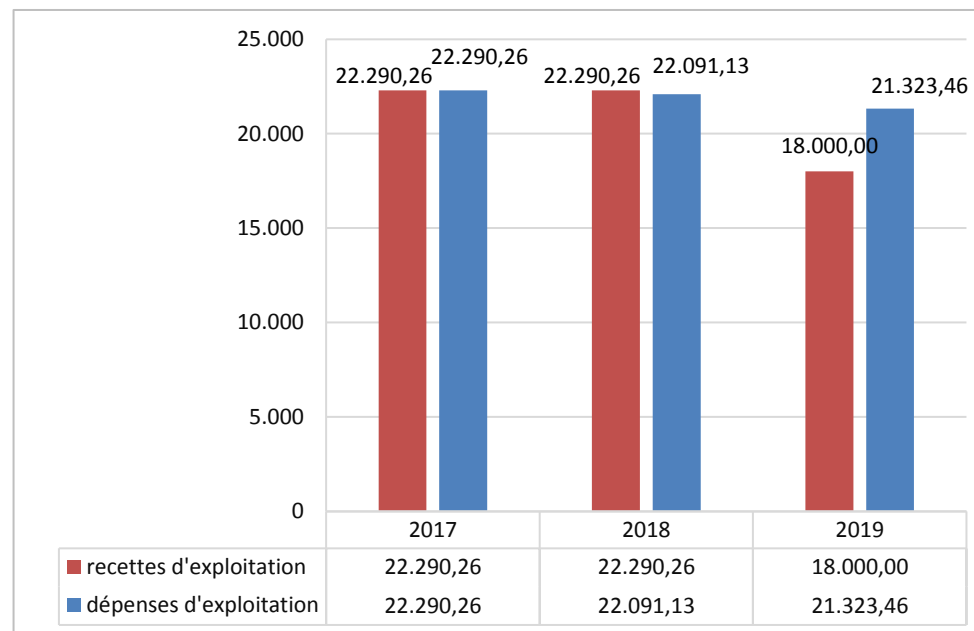
92202 Logements Kangourou

Les recettes et les dépenses inscrites au budget 2019 correspondent aux loyers et aux frais de fonctionnement des deux maisons.



92204 Logements sociaux (jeunes)

Cette sous-fonction comptabilise les prévisions de recettes et de dépenses relatives à la gestion du bâtiment situé rue Pierre-Victor Jacobs 52.



4.2. ANALYSE DU SERVICE D'EXPLOITATION PAR NATURE ÉCONOMIQUE

Source des éléments chiffrés encadrés : les budgets initiaux. Il n'est donc pas tenu compte des ajustements intervenus en cours d'année.

4.2.1. Tableau comparatif des budgets initiaux des 3 dernières années par nature économique

Recettes d'exploitation							Dépenses d'exploitation						
Nat. économique	2017	%	2018	%	2019	%	Nat. économique	2017	%	2018	%	2019	%
Prestations	5.468.117,36	5,26	5.498.723,60	5,22	5.566.943,04	5,01	Personnel	33.233.538,69	32,36	34.422.127,82	33,09	35.508.483,00	32,35
							Fonctionnement	3.765.268,30	3,67	3.972.774,09	3,82	4.514.600,07	4,11
Transferts	98.525.752,76	94,73	99.829.378,64	94,78	105.597.114,82	94,99	Redistribution	65.310.629,09	63,60	65.324.332,83	62,81	69.484.186,06	63,30
Produits financiers	1.750,00	0,01	1.250,00	0,00	2.850,00	0,00	Charges financières	374.438,23	0,36	293.937,15	0,28	266.481,42	0,24
Sous-total	103.995.620,12	100,00	105.329.352,24	100,00	111.166.907,86	100	Sous-total	102.683.874,31	100,00	104.013.171,89	100,00	109.773.750,55	100
Facturation interne	1.975.033,30		2.016.220,21		2.714.334,31		Facturation interne	1.975.033,30		2.016.220,21		2.714.334,31	
Prélèvements	0,00		0,00		0,00		Prélèvements	0,00		0,00		0,00	
Totaux	105.970.653,42		107.345.572,45		113.881.242,17		Totaux	104.658.907,61		106.029.392,10		112.488.084,86	

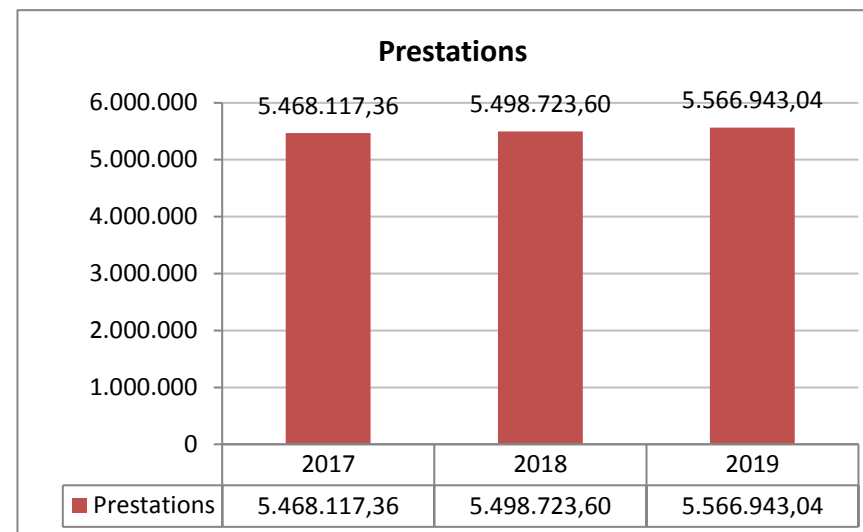
4.2.2. Recettes

Prestations

Les recettes de prestations demeurent stables par rapport au budget initial 2018 (+ 1,2 %).

Évolution 2018 - 2019 des recettes de prestations :

	2018	2019
Recettes et dépenses générales	215.000,00	215.000,00
Administration centrale	377.857,00	404.250,12
Aide sociale	134.508,87	135.175,00
Maison de repos	3.136.507,00	3.206.885,00
Centre de rencontre Marie-José	77.000,00	77.000,00
Centre de jour Arcadia	0,00	0,00
Maison d'accueil	429.746,00	438.320,92
Aides familiales et service de nettoyage	150.500,00	150.200,00
Repas à domicile	95.000,00	117.500,00
Réinsertion	712.752,20	661.000,00
Habitations sociales	45.000,00	40.000,00
Logement d'urgence	25.500,00	25.500,00
Logements Kangourou	22.000,00	23.000,00
Logement sociaux (jeunes)	22.290,26	18.000,00
Autres	55.062,27	55.112,00
Total	5.498.723,60	5.566.943,04



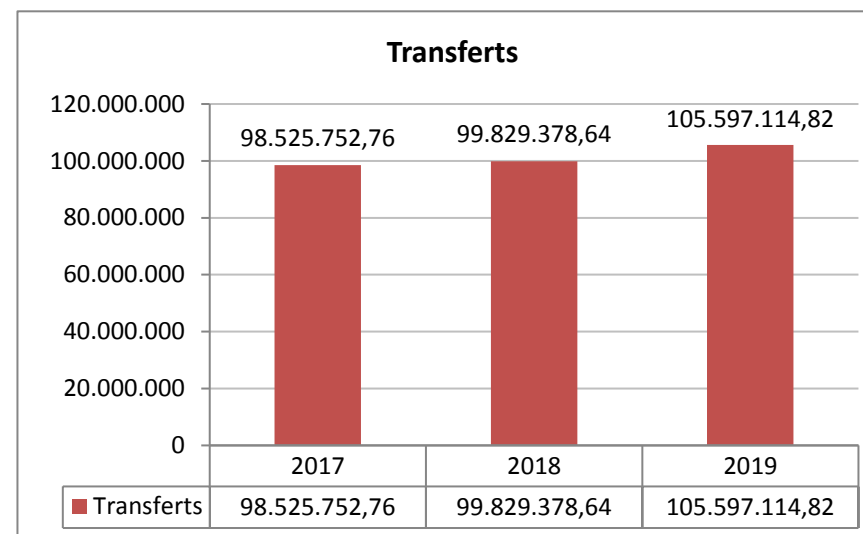
L'indexation des prix de la journée d'hébergement pour la Maison de Repos et le transfert de la subvention « Contrat premier-emploi » des sous-fonctions de réinsertion vers l'Administration générale constituent les deux facteurs principaux d'évolution des recettes de prestations.

Transferts

Sous cette nature économique se trouvent comptabilisés les interventions et remboursements d'une provenance autre que les usagers ou leurs répondants.

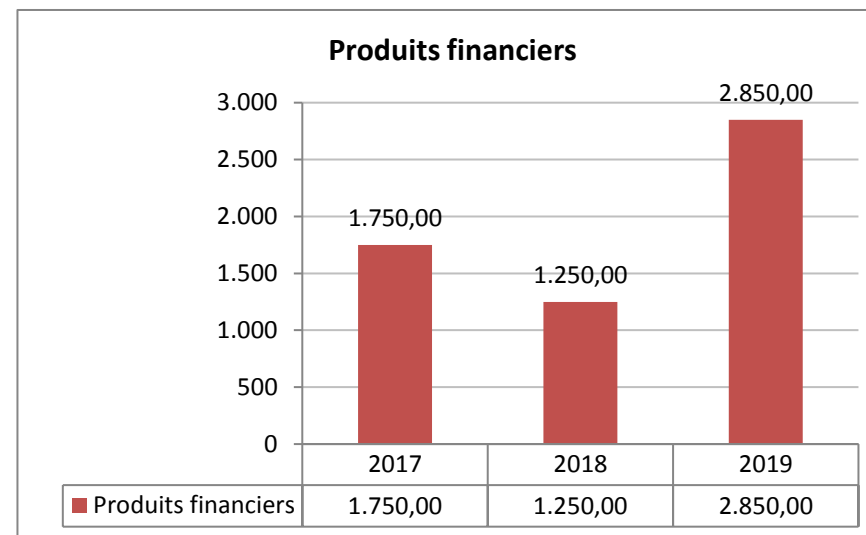
Évolution 2018 - 2019 des recettes de transferts :

	2018	2019
Allocation communale	27.134.216,00	28.276.136,00
FSAS	3.404.523,36	4.153.394,61
Avances	56.500,00	43.000,00
État : RIS (y compris activation)	40.477.633,30	43.858.750,00
État : ERIS et frais médicaux (y compris activation)	9.768.945,15	8.720.000,00
Mutuelles (intervention IRISCARE - Rés. Arcadia)	3.878.100,36	4.040.000,00
Région (ACS)	692.039,00	692.500,00
COCOM (Relais - Aide aux familles)	1.040.000,00	1.080.000,00
Médiation de dettes	912.765,20	919.657,92
Autres	12.464.656,27	13.813.676,29
Total	99.829.378,64	105.597.114,82



Produits financiers

Ces recettes proviennent essentiellement des intérêts créditeurs des comptes.



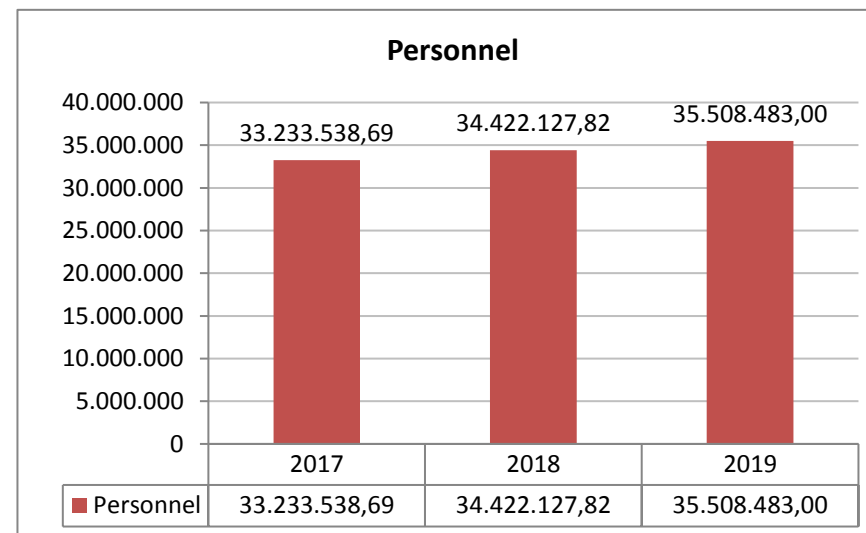
4.2.3. Dépenses

Personnel

Cette rubrique comptabilise l'ensemble des dépenses brutes de personnel.

L'évolution des dépenses brutes de personnel s'explique principalement par les deux éléments suivants :

- l'effet sur 2019 de l'indexation intervenue en octobre 2018 ;
- les besoins supplémentaires en personnel prévus au budget 2019 ;
- la barémisation individualisée.

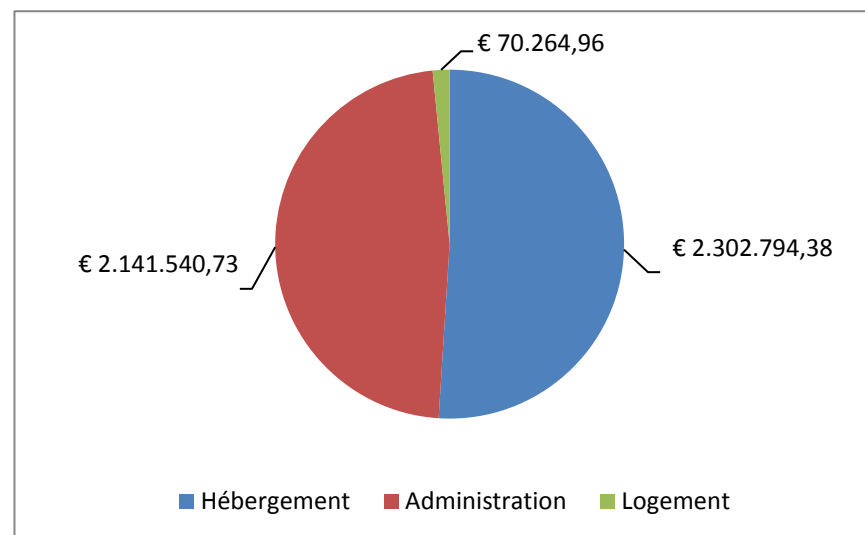
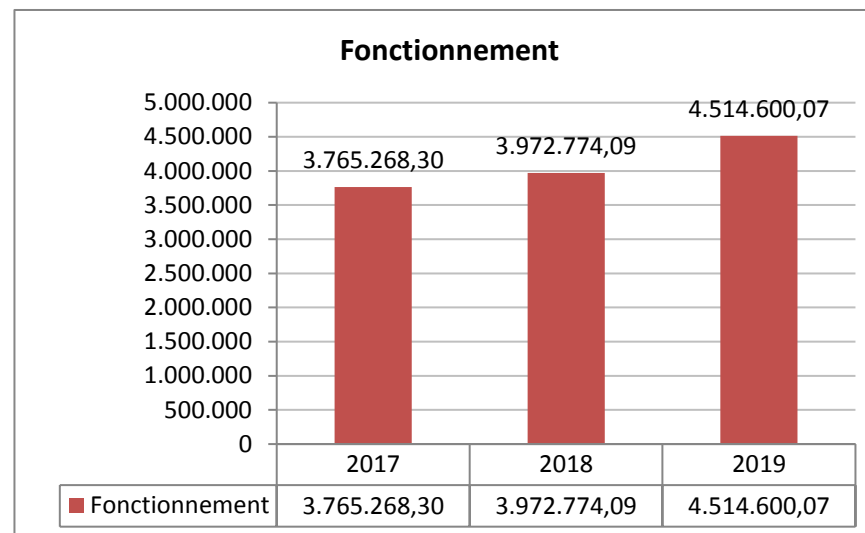


Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement augmentent entre 2018 et 2019 de près de € 541.000. Si ce montant semble important, il n'en demeure pas moins que le poids de ce type de dépenses dans le budget demeure très limité (4,13 %) et bien en dessous de la moyenne régionale qui se situe à 8,39 %.

L'augmentation détaillée des frais de fonctionnement se justifie pour le principal comme suit :

- Changement de deux logiciels métiers du CPAS avec paiement d'un loyer-contribution au travers des frais de fonctionnement ;
- Augmentation des envois postaux ainsi que des tarifs de la poste (+ 15 %) ;
- Location de surfaces de bureaux en attendant la mise à disposition des locaux de la rue Schols, retardée pour des problèmes répétés de réception provisoire.

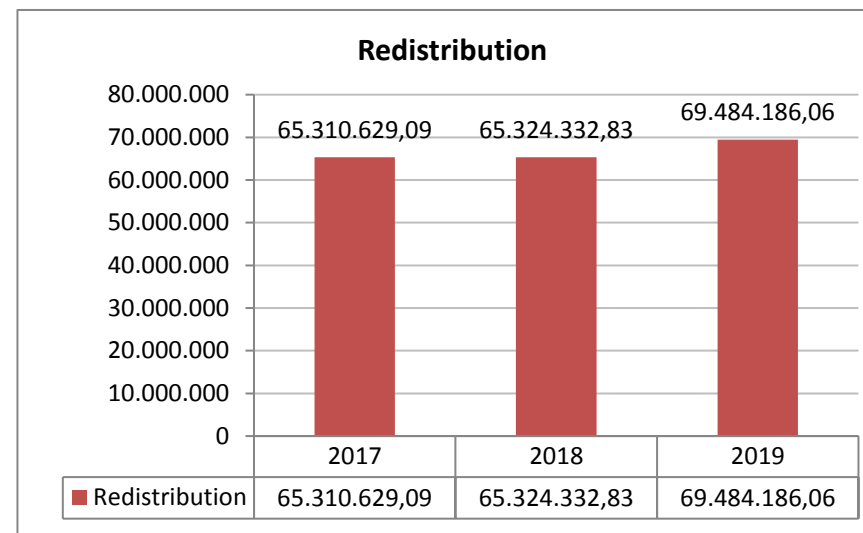


Redistribution

Les dépenses de redistribution sont celles qui résultent pour l'essentiel de l'octroi d'avances, du revenu d'intégration (RIS) et d'aide sociale (ERIS).

Évolution 2018 - 2019 des dépenses de redistribution :

	2018	2019
Avances	56.500,00	43.000,00
Revenu d'intégration	50.164.333,30	55.005.000,00
Aide sociale (ERIS)	8.298.000,00	7.320.000,00
Frais d'hébergement de personnes âgées	325.000,00	320.000,00
Frais d'hospitalisation	700.000,00	700.000,00
Déficit social des établissements du CPAS	230.000,00	287.500,00
Frais médicaux, paramédicaux et pharmaceutiques	2.270.000,00	2.295.000,00
Autres dépenses de redistribution (dont les sous-fonctions de l'insertion socioprofessionnelle)	3.280.499,53	3.513.686,06
Total	65.324.332,83	69.484.186,06

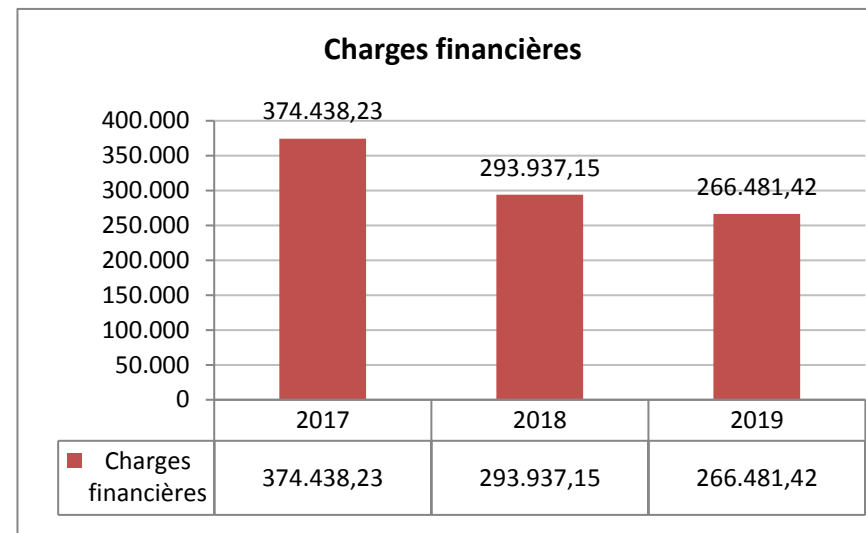


Le CPAS table pour 2019 sur un nombre moyen de 5.626 dossiers pour le RIS et de 658 dossiers pour l'ERIS. Pour rappel, les membres du groupe technique ont relevé le retour au financement structurel du Revenu d'intégration.

Charges financières

Les charges financières supportées par le CPAS représentent les intérêts dûs pour les emprunts qui ont permis, au cours des exercices précédents, de financer les investissements.

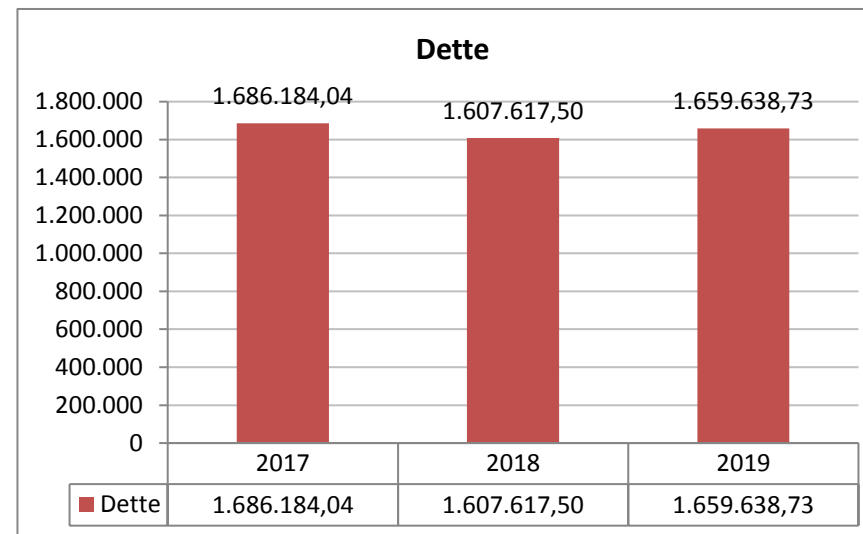
Sous-fonction	2018	2019
0090	24.100,00	3.100,00
1230	144.607,45	141.017,28
1290	3.638,23	3.099,30
1370	0,00	109,65
8341	95.346,90	91.144,36
83425	0,00	0,00
8360	7.748,67	11.407,14
8446	0,00	0,00
9220	5.486,12	4.139,39
92201	0,00	58,29
92202	1.968,77	2.024,15
92204	11.041,01	10.381,86
Total	293.937,15	266.481,42



Dettes

Compte tenu des annuités des capitaux empruntés, l'évolution de la dette se présente comme suit :

Sous-fonction	2018	2019
0090	24.100,00	3.100,00
1230	791.494,12	817.480,88
1290	26.178,23	25.639,30
1370	0,00	7475,54
8341	632.736,06	661.255,05
83425	0,00	0,00
8360	57.248,25	67.261,78
8446	0,00	0,00
9220	37.433,40	37.824,89
92201	0,00	422,62
92202	7.136,43	8.546,81
92204	31.291,01	30.631,86
Total	1.607.617,50	1.659.638,73



La proportion de la dette et des charges financières par rapport aux dépenses (exploitation + nature économique « dette ») est de 1,49 %.

4.3. ANALYSE DU SERVICE D'INVESTISSEMENT

Pour projets d'investissement contenus dans le budget 2019, relevons :

1040/71200/54	€ 201.000,00
Licences Windows server	€ 16.940,00
Windows serveur CALs	€ 21.083,04
Windows 10 migration 350 postes	€ 54.733,14
Environnement de développement (Sociabili)	€ 16.032,50
Licences diverses	€ 32.167,49
Licence Office (remplacement PC + nouveaux besoins)	€ 60.043,83
1040/74200/55	€ 394.000,00
Marché PC (remplacements PC <= 2012) et imprimantes	€ 196.770,00
Equipements bâtiment Schols	€ 108.900,00
Equipements bâtiment Maritime	€ 41.140,00
Equipements bâtiment chaussée de Gand	€ 47.190,00
1040/72200/51	€ 1.342.000,00
Rénovation chaussée de Gand	€ 1.000.000,00
Maritime	€ 342.000,00
1040/71200/51	€ 157.360,00
8 % grosses rénovation	€ 157.360,00
1040/72300/51	€ 350.000,00
Maintenance dont incendie (Centre)	€ 40.000,00
Schols - Aménagements	€ 175.000,00
Travaux rue des Ateliers (suite rapport pompier)	€ 135.000,00
1040/74100/55	€ 50.000,00
Schols	€ 30.000,00
Besoins annuels	€ 20.000,00
1040/74200/59	€ 8.000,00
Défibrillateur (2 ^{ème} phase) (2)	€ 8.000,00
1370/74200/53	€ 15.000,00
Renouvellement foreuses/disqueuses/visseuses/échelles ...	€ 15.000,00

8341/72300/53	€ 491.000,00
Conformité ascenseur Aile 4	€ 16.000,00
Ascenseur aile II	€ 115.000,00
Mono-lift Aile III	€ 15.000,00
Renouvellement utilities	€ 45.000,00
Châssis phase 1	€ 40.000,00
Dernière phase clôture	€ 10.000,00
Chaleurs : mesures complémentaires	€ 25.000,00
Chambres - couloirs - ajust. légaux	€ 200.000,00
DSV TVA	€ 25.000,00
8341/74200/57	€ 40.000,00
30 ans phase 1	€ 40.000,00
8341/74100/59	€ 127.500,00
Phase I salle de bains	€ 50.000,00
Airco	€ 15.000,00
Renouvellement 15 lits/15 chaises gér	€ 37.500,00
Lève personnes actif/passif	€ 25.000,00
8341/74200/56	€ 10.000,00
Machine à laver	€ 10.000,00
8341/74100/57	€ 74.000,00
Chambres froides	€ 35.000,00
Fours à vapeurs	€ 21.000,00
Lave-vaisselle + bande de distribution	€ 18.000,00
8341/74200/59	€ 97.000,00
Langes sous vide	€ 22.000,00
Renouvellement matelas	€ 75.000,00
8341/72100/54	€ 25.000,00
Jardins sensoriels 1+2 - jardins intérieurs	€ 25.000,00
83424/74200/53	€ 7.000,00
Vétusté et auto laveuses de chambre	€ 7.000,00
8360/72300/53	€ 85.000,00
Façades	€ 85.000,00

8360/74100/59	€ 40.000,00
Tentures	€ 20.000,00
Lits	€ 20.000,00
8360/74100/59	€ 45.000,00
Jardins intérieurs	€ 45.000,00
8446/74300/51	€ 50.000,00
Remplacement 2 véhicules RAD + fours	€ 50.000,00
9220/72300/53	€ 20.000,00
Maintenance dont travaux JB Janssens	€ 20.000,00
92201/72300/53	€ 30.000,00
Logement transit phase 1	€ 30.000,00
92202/72300/53	€ 20.000,00
Maintenance légale	€ 20.000,00
92202/72300/53	€ 37.500,00
Remise en état appartement 2 (loterie Nat)	€ 37.500,00
TOTAL	€ 3.716.360,00

4.3.1. Tableau comparatif des budgets initiaux des 3 dernières années par sous-fonction

	Recettes d'investissement			Dépenses d'investissement		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
90 Général	---	---	---	---	---	---
690 Prélèvements	110.000,00	50.000,00	50.000,00	---	---	---
1230 Administration générale	2.023.300,00	4.615.540,00	2.502.360,00	2.605.190,68	5.262.426,67	3.178.823,60
1290 Patrimoine privé	---	---	---	22.540,31	22.540,00	22.540,00
1370 Service Bâtiments	25.000,00	46.500,00	15.000,00	27.194,55	46.500,00	22.365,89
8341 Maison de repos	735.000,00	517.500,00	864.500,00	1.383.125,14	1.104.889,16	1.484.610,69
83424 Centre de jour « Parc Marie José »	---	---	7.000,00	---	---	7.000,00
8360 Maison d'accueil	100.000,00	85.000,00	170.000,00	146.391,97	134.499,58	225.854,64
8446 Repas à domicile	25.000,00	---	50.000,00	25.000,00	---	50.000,00
9220 Habitations sociales	20.000,00	20.000,00	20.000,00	53.685,50	51.947,28	53.685,50
92201 Logement d'urgence 1	0,00	0,00	30.000,00	---	---	30.364,33
92202 Logements Kangourou	15.000,00	40.000,00	20.000,00	21.667,66	45.167,66	26.522,66
92204 Logements sociaux (jeunes)	---	---	37.500,00	80.000,00	20.250,00	57.750,00
Totaux	3.053.300,00	5.374.540,00	3.766.360,00	4.365.045,81	6.690.720,35	5.159.517,31

4.3.2. Tableau comparatif des budgets initiaux des 3 dernières années par nature économique

Recettes d'investissement							Dépenses d'investissement						
Natures économiques	2017	%	2018	%	2019	%	Natures économiques	2017	%	2018	%	2019	%
Interventions	654.000,00	21,42	0,00	0,00	0,00	0,00	Contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aliénations	0,00	0,00	500.000,00	9,30	0,00	0,00	Investissements	3.053.300,00	69,95	5.377.040,00	80,37	3.766.360,00	73,00
Financement	2.289.300,00	74,98	4.824.540,00	89,77	3.716.360,00	98,67	Dette	1.331.745,81	30,05	1.313.680,35	19,63	1.393.157,31	27,00
Prélèvements	110.000,00	3,60	50.000,00	0,93	50.000,00	1,33	Prélèvements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-total	3.053.300,00	100,00	5.374.540,00	100,00	3.766.360,00	100,00	Sous-total	4.365.045,81	100,00	6.690.720,35	100,00	5.159.517,31	100,00
Facturation interne	0,00		0,00		0,00		Facturation interne	0,00		0,00		0,00	
Totaux	3.053.300,00		5.374.540,00		3.766.360,00		Totaux	4.365.045,81		6.690.720,35		5.159.517,31	

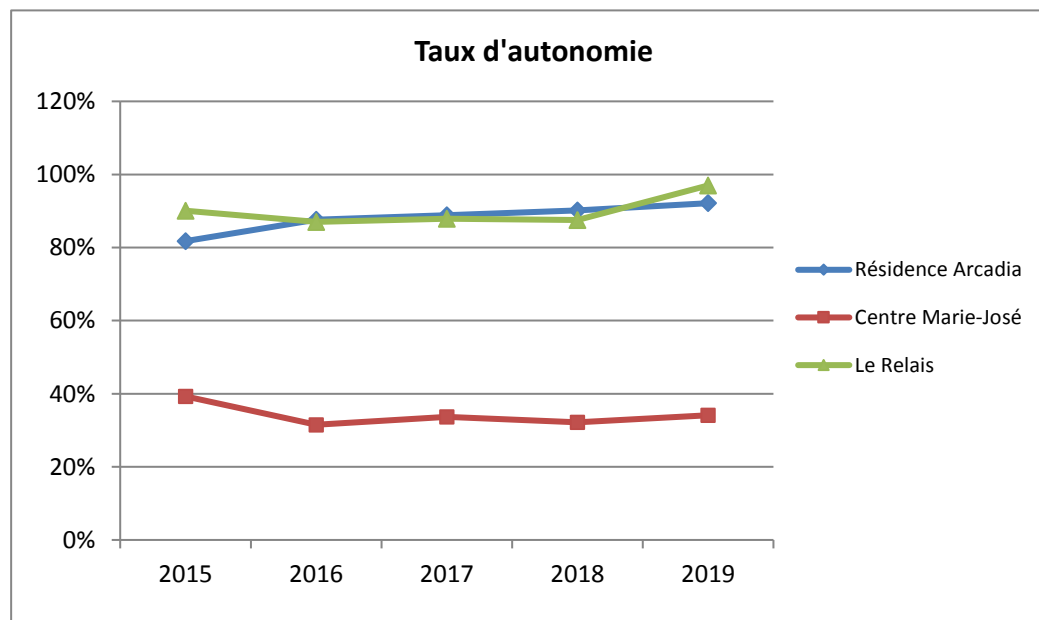
4.4. TABLEAU DES SERVICES D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT CUMULÉS DES BUDGETS INITIAUX DES 3 DERNIÈRES ANNÉES

Le plan comptable prévoit que les annuités des capitaux empruntés soient imputées au service d'investissement. L'équilibre budgétaire ne peut donc être obtenu que par le cumul des deux services.

	Recettes			Dépenses		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Service d'exploitation	105.970.653,42	107.345.572,45	113.881.242,17	104.658.907,61	106.029.392,10	112.488.084,86
Service d'investissement	3.053.300,00	5.374.540,00	3.766.360,00	4.365.045,81	6.690.720,35	5.159.517,31
Total général	109.023.953,42	112.720.112,45	117.647.602,17	109.023.953,42	112.720.112,45	117.647.602,17

4.5. TAUX DE COUVERTURE DES DÉPENSES PAR LES RECETTES PROPRES (TAUX D'AUTONOMIE)

Année	Résidence Arcadia	Centre Marie-José	Le Relais
2015	81,77 %	39,28 %	90,06 %
2016	87,64 %	31,52 %	87,03 %
2017	88,86 %	33,72 %	87,85 %
2018	90,16 %	32,16 %	87,56 %
2019	92,14 %	34,10 %	96,99 %



5. ÉLÉMENTS DE COMPARAISON

5.1. COMPARAISON PAR NATURE ÉCONOMIQUE DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR RAPPORT AUX MOYENNES RÉGIONALES (EN POURCENTAGE)

5.1.1. Recettes d'exploitation

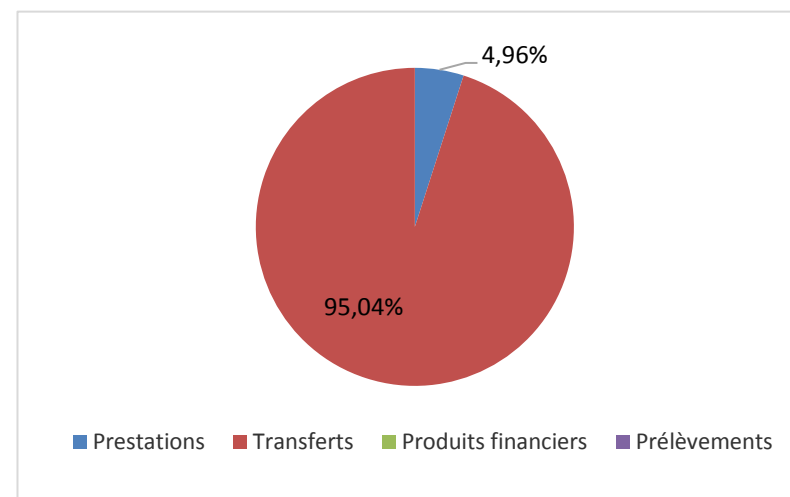
Recettes d'exploitation	Moyennes (1)				
	Bruxelles (2)	Wallonie (3)	CPAS de Molenbeek-Saint-Jean		
			2017	2018	2019
Prestations	14,40 %	13,40 %	5,25 %	5,22 %	4,96 %
Transferts	84,00 %	84,22 %	94,74 %	94,78 %	95,04 %
Produits financiers	1,60 %	2,38 %	0,01 %	0,00 %	0,00 %
Prélèvements	/	/	/	/	/

Sources : Les finances des pouvoirs locaux (Dexia)

(1) Pourcentages calculés hors recettes de facturation interne.

(2) Budgets initiaux 2018 des CPAS

(3) Budgets initiaux 2018 des CPAS wallons



5.1.2. Dépenses d'exploitation

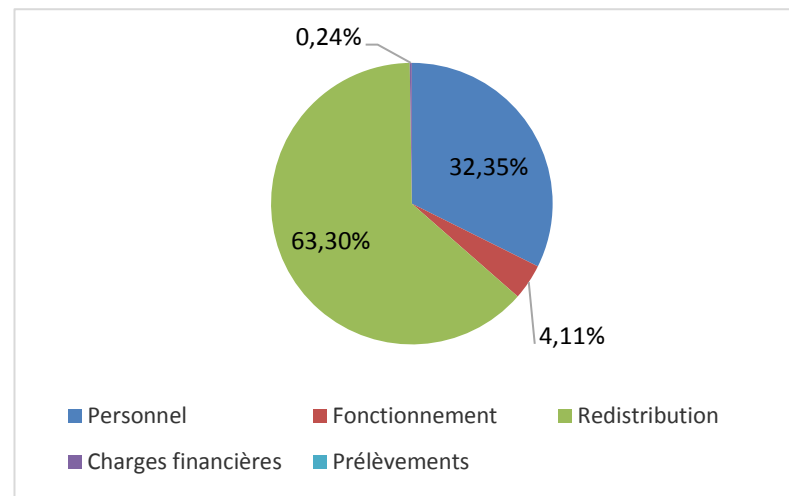
Dépenses d'exploitation	Moyennes (1)				
	Bruxelles (2)	Wallonie (3)	CPAS de Molenbeek-Saint-Jean		
			2017	2018	2019
Personnel	39,55 %	44,17 %	32,36 %	33,09 %	32,35 %
Fonctionnement	9,63 %	8,80 %	3,67 %	3,82 %	4,11 %
Redistribution	49,80 %	44,01 %	63,61 %	62,81 %	63,30 %
Charges financières	1,02 %	3,02 %	0,36 %	0,28 %	0,24 %
Prélèvements	/	/	/	/	/

Sources : Les finances des pouvoirs locaux (Dexia)

(1) Pourcentages calculés hors dépenses de facturation interne.

(2) Budgets initiaux 2018 des CPAS

(3) Budgets initiaux 2018 des CPAS wallons



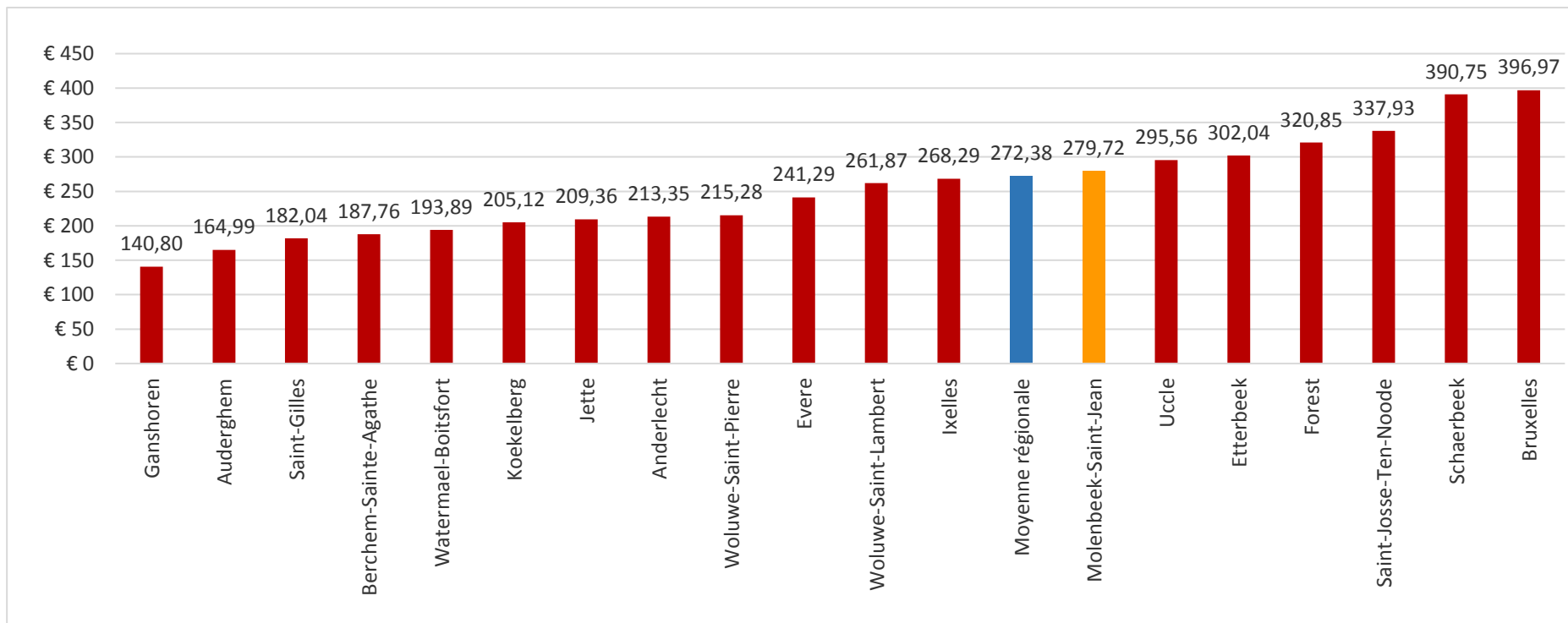
5.2. COMPARAISON DES CHARGES PAR TÊTE D'HABITANT

Si l'on rapporte, pour ce qui concerne les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale, l'intervention communale en faveur du CPAS telle que prévue dans les budgets initiaux de 2016 à 2018, au nombre d'habitants, la charge par tête d'habitant s'établit comme suit :

	2016	2017	2018	Classement
Anderlecht	194,91	209,10	213,35	8
Auderghem	159,31	161,91	164,99	2
Berchem-Sainte-Agathe	205,68	187,77	187,76	4
Bruxelles	348,99	380,90	396,97	20
Etterbeek	298,24	302,34	302,04	16
Evere	250,40	238,12	241,29	10
Forest	296,69	311,56	320,85	17
Ganshoren	145,53	142,95	140,80	1
Ixelles	270,65	261,01	268,29	12
Jette	199,46	200,47	209,36	7
Koekelberg	209,86	213,88	205,12	6
Molenbeek-Saint-Jean	262,85	272,97	279,72	14
<i>Moyenne régionale</i>	<i>255,36</i>	<i>264,32</i>	<i>272,38</i>	<i>13</i>
Saint-Gilles	311,16	325,26	182,04	3
Saint-Josse-Ten-Noode	378,17	382,18	337,93	18
Schaerbeek	267,38	277,29	390,75	19
Uccle	188,96	190,95	295,56	15
Watermael-Boitsfort	237,62	249,29	193,89	5
Woluwe-Saint-Lambert	216,07	223,50	261,87	11
Woluwe-Saint-Pierre	149,25	152,19	215,28	9

Les chiffres de population pris en compte sont ceux au 1er janvier de l'année concernée ; les interventions communales résultant de la restructuration des hôpitaux ne sont pas prises en considération. Pour le budget 2019 du Centre, la charge par tête d'habitant s'élève à € 291,49. Le Centre parvient à maintenir la charge rapportée au nombre d'habitants aux confins de la moyenne régionale.

Charges par tête d’habitant en 2018 :



ANNEXE 1 : CIRCULAIRE BUDGETAIRE

Cf. annexe ci-jointe

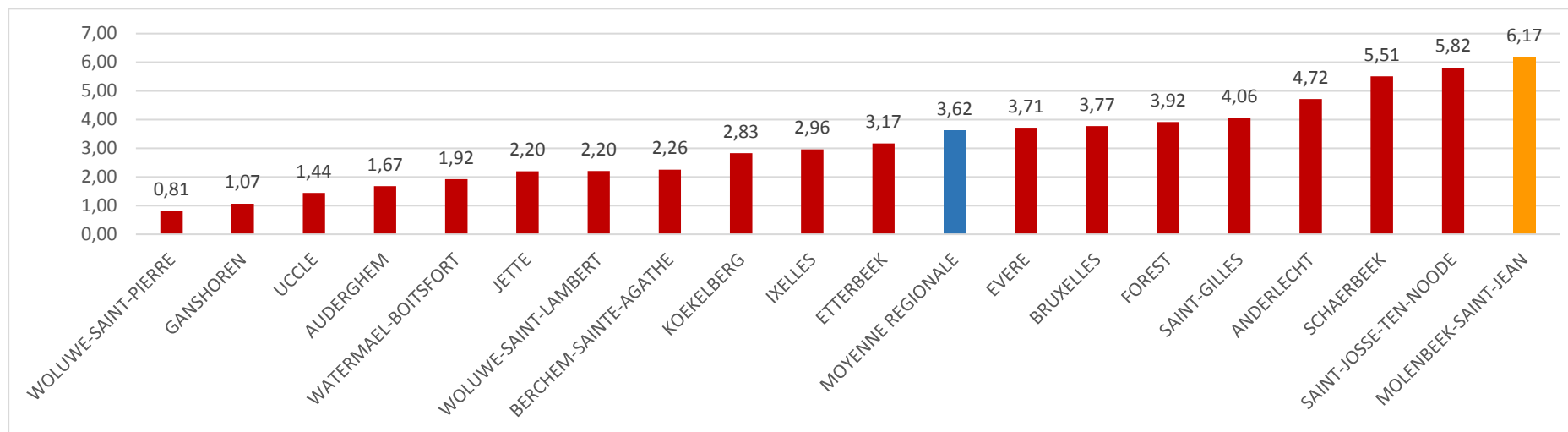
ANNEXE 2 : CPAS DE LA RBC - STATISTIQUES RELATIVES AU (E)RIS

Évolution au cours des 5 dernières années du nombre de dossiers bénéficiaires du revenu d'intégration et de l'aide équivalente pour les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale.

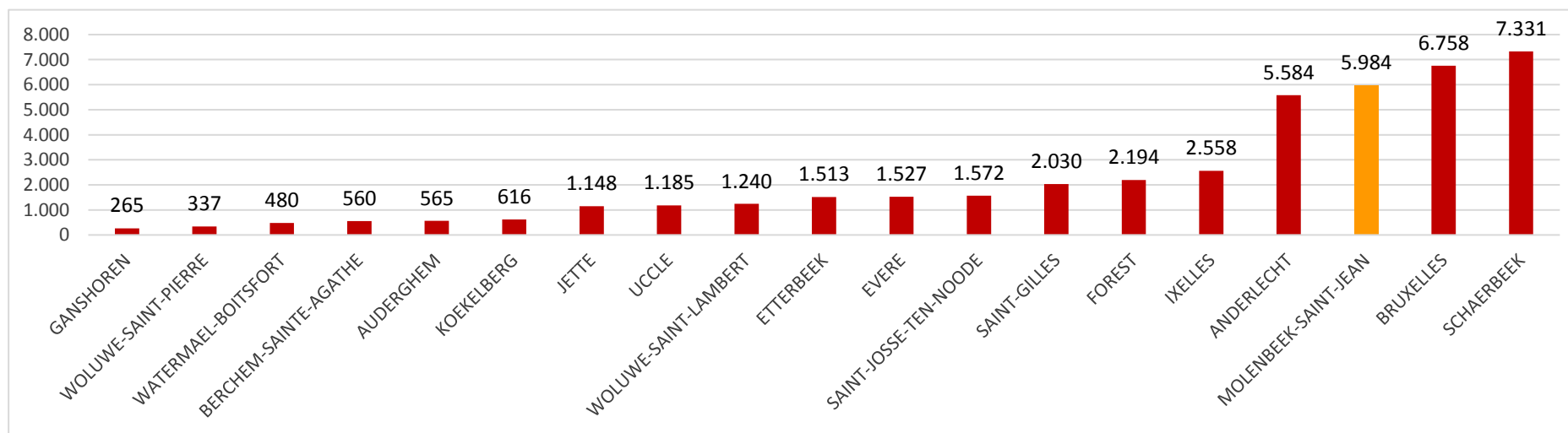
CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale	2014			2015			2016			2017			2018		
	Bénéficiaires du (E)RIS	Nombre habitants	%	Bénéficiaires du (E)RIS	Nombre habitants	%	Bénéficiaires du (E)RIS	Nombre habitants	%	Bénéficiaires du (E)RIS	Nombre habitants	%	Bénéficiaires du (E)RIS	Nombre habitants	%
Anderlecht	4.485	115.178	3,89%	4.659	116.332	4,00%	5.003	117.412	4,26%	5.435	118.241	4,60%	5.584	118.382	4,72%
Auderghem	363	32.560	1,11%	396	32.835	1,21%	474	33.161	1,43%	519	33.313	1,56%	565	33.740	1,67%
Berchem-Sainte-Agathe	373	23.690	1,57%	397	23.927	1,66%	453	24.224	1,87%	538	24.701	2,18%	560	24.830	2,26%
Bruxelles	6.592	170.407	3,87%	6.833	175.534	3,89%	7.165	178.552	4,01%	7.057	176.545	4,00%	6.758	179.277	3,77%
Etterbeek	1.452	46.427	3,13%	1.470	46.773	3,14%	1.511	47.180	3,20%	1.519	47.414	3,20%	1.513	47.786	3,17%
Evere	1.235	37.957	3,25%	1.294	38.448	3,37%	1.439	39.556	3,64%	1.466	40.394	3,63%	1.527	41.131	3,71%
Forest	1.945	54.524	3,57%	1.905	55.012	3,46%	2.131	55.613	3,83%	2.130	55.746	3,82%	2.194	56.008	3,92%
Ganshoren	191	23.836	0,80%	192	24.066	0,80%	244	24.269	1,01%	252	24.596	1,02%	265	24.865	1,07%
Ixelles	2.132	83.332	2,56%	2.218	84.754	2,62%	2.455	85.541	2,87%	2.498	86.244	2,90%	2.558	86.513	2,96%
Jette	995	50.237	1,98%	1.036	50.724	2,04%	1.087	51.426	2,11%	1.114	51.933	2,15%	1.148	52.201	2,20%
Koekelberg	542	21.317	2,54%	567	21.525	2,63%	572	21.638	2,64%	592	21.609	2,74%	616	21.774	2,83%
Molenbeek-Saint-Jean	5.048	94.854	5,32%	5.195	95.576	5,44%	5.599	96.586	5,80%	5.930	96.629	6,14%	5.984	97.005	6,17%
Saint-Gilles	2.137	50.460	4,24%	2.053	50.472	4,07%	2.100	50.659	4,15%	2.131	50.471	4,22%	2.030	50.002	4,06%
Saint-Josse-Ten-Noode	1.646	27.447	6,00%	1.558	27.332	5,70%	1.605	27.402	5,86%	1.637	27.115	6,04%	1.572	27.032	5,82%
Schaerbeek	5.914	131.604	4,49%	6.170	131.030	4,71%	6.502	132.590	4,90%	7.068	133.042	5,31%	7.331	133.010	5,51%
Uccle	1.034	81.089	1,28%	1.032	81.280	1,27%	1.116	81.944	1,36%	1.134	82.307	1,38%	1.185	82.275	1,44%
Watermael-Boitsfort	379	24.408	1,55%	402	24.454	1,64%	440	24.619	1,79%	481	24.871	1,93%	480	25.012	1,92%
Woluwe-Saint-Lambert	1.000	53.318	1,88%	1.012	54.022	1,87%	1.092	54.311	2,01%	1.169	55.216	2,12%	1.240	56.303	2,20%
Woluwe-Saint-Pierre	291	40.841	0,71%	310	41.077	0,75%	304	41.207	0,74%	340	41.217	0,82%	337	41.580	0,81%
Total de la Région de Bruxelles-Capitale	37.754	1.163.486	3,24%	38.699	1.175.173	3,29%	41.292	1.187.890	3,48%	43.010	1.191.604	3,61%	43.447	1.198.726	3,62%

Source : les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale

Comparaison du nombre de dossiers bénéficiant du revenu d'intégration et de l'aide équivalente par rapport au chiffre de la population :



Nombre de dossiers bénéficiant du revenu d'intégration et de l'aide équivalente au 31/01/2018 :



ANNEXE 3 : ÉVOLUTION DE L'INTERVENTION COMMUNALE

Évolution au cours des 5 dernières années de l'intervention communale.

Source : budgets initiaux.

Année	Intervention communale
Budget initial 2015	23.703.900,00
Budget initial 2016	25.122.274,00
Budget initial 2017	26.376.765,00
Budget initial 2018	27.134.216,00
Budget initial 2019	28.276.136,00

Évolution au cours des 5 dernières années de l'intervention communale.

Source : comptes du Receveur.

Année	Intervention communale
Compte 2013	22.400.405,35
Compte 2014	25.354.696,63
Compte 2015	30.261.810,00
Compte 2016	25.830.640,30
Compte 2017	27.857.059,06

ANNEXE 4 : FONDS D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT

Tableau synthétique reprenant la situation des différents fonds d'exploitation et d'investissement.

Article	Libellé		Compte 2015	Compte 2016	Compte 2017	Budget init. 2018	Budget 2019
0000/0000*21	Fonds de réserve d'exploitation	Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0000/0000*22	Fonds de réserve d'investissement provenant du service d'exploitation	Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0000/0000*23	Fonds de réserve d'investissement provenant du service d'investissement	Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0000/0000*24	Fonds d'amortissement des actifs immobilisés	Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0000/0000*25	Fonds de réserves spécifiques (dons, legs sans affec., etc.)	Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0000/0000*26	Dons et legs avec affectation	Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Dépenses	7.500,91	0,00	0,00	110.000,00	50.000,00
		SOLDE	656.732,20	656.732,20	656.732,20	546.732,20	496.732,20
0000/0000*52	Fondations en capital avec affectation	Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0000/0000*57	Fonds de pension	Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ANNEXE 5 : STATISTIQUES DESTINEES A LA TUTELLE

Tableau I

	Recettes d'exploitation					Dépenses d'exploitation				
	Compte 2015	Compte 2016	Compte 2017	Budget init. 2018	Budget 2019	Compte 2015	Compte 2016	Compte 2017	Budget init. 2018	Budget 2019
10 Résultat reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Général	31.964.861,59	28.007.772,28	28.107.987,48	29.048.355,00	30.336.386,00	418.404,12	297.179,17	170.740,26	239.345,19	910.770,90
290 Fonds	3.017.922,93	3.073.073,40	3.359.975,84	3.404.523,36	4.153.494,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690 Prélèvements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.789.696,16	323.491,52	584.325,01	0,00	0,00
1230 Administration générale	1.109.908,81	1.153.755,28	1.121.909,94	1.132.138,59	1.381.143,71	7.697.884,22	7.703.157,50	7.766.757,70	8.294.774,51	8.715.079,32
1290 Patrimoine privé	0,00	0,00	0,00	150,00	100,00	5.255,02	4.729,38	4.177,16	3.638,23	3.099,30
1310 Services généraux	560.464,80	728.273,39	510.337,23	528.929,00	533.732,00	2.266.869,09	2.433.763,27	2.585.501,08	2.753.782,92	3.434.260,00
1370 Service Bâtiments	458.546,24	396.459,00	378.658,77	415.730,28	443.575,28	522.781,39	478.962,21	461.221,70	566.022,68	526.285,65
801510 Fonds d'énergie - Mission du service public « ordonnance électricité et gaz »	191.662,27	189.677,88	182.278,64	182.278,64	182.278,64	191.662,27	189.677,88	182.278,64	182.278,64	182.278,64
80901 Écrivain public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8.538,13	27.795,04	29.286,00	30.540,00
8290 Avances	21.278,79	29.360,10	32.541,70	56.500,00	43.000,00	21.278,79	29.360,10	32.541,70	56.500,00	43.000,00
8320 Aide sociale	50.354.048,47	53.407.157,63	57.008.377,45	57.283.467,98	60.122.070,50	62.579.016,06	67.672.502,82	71.484.416,85	71.942.399,72	76.271.663,99
832040 Promotion de la participation sociale et de l'épanouissement	158.820,27	163.813,40	100.922,30	114.775,00	116.375,00	158.820,27	163.813,40	100.922,30	114.775,00	116.375,00
832041 Pauvreté infantile	161.407,00	108.661,40	278.914,74	308.350,00	297.349,72	158.907,00	108.661,40	278.914,74	308.350,00	297.349,72
832050 Fonds social de l'eau (Hydrobru)	253.359,00	249.225,43	247.907,35	246.181,51	251.581,00	253.359,00	249.225,43	247.907,35	246.181,51	251.581,00
832080 PIIS	0,00	0,00	135.042,17	797.245,00	1.838.357,26	0,00	0,00	242.159,26	797.245,00	2.211.358,58
8341 Maison de Repos	7.362.034,08	7.421.848,56	7.334.464,48	7.877.233,21	8.254.238,85	8.764.987,06	8.330.324,65	8.434.478,88	8.736.945,15	8.958.595,40
83424 Centre de rencontre Marie-José	69.837,60	66.049,74	62.395,90	77.000,00	83.910,00	262.332,51	224.172,96	226.326,16	239.458,30	246.077,90
83425 Centre de jour « Arcadia »	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
83426 Centre de jour « Centre/bas Molenbeek »	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8360 Maison d'accueil	904.912,29	894.966,63	929.573,36	977.930,17	1.114.315,09	1.009.841,22	929.891,66	995.691,00	1.116.821,95	1.148.848,29
8441 Aides familiales	521.738,04	624.787,98	605.030,32	608.806,00	633.812,00	963.400,62	978.374,43	930.255,43	1.121.561,40	983.255,97
8446 Repas à domicile	118.172,86	104.263,46	98.259,09	95.000,00	154.676,00	58.098,88	158.788,69	157.237,64	166.033,87	220.805,72
84471 Service Dépannage (Déma-R-âges)	21.085,88	0,00	0,00	0,00	0,00	60.376,29	0,00	0,00	0,00	0,00
8448 Service Nettoyage	77.508,57	79.121,49	75.224,77	82.000,00	199.080,00	239.758,44	255.033,18	272.681,04	327.252,17	379.320,00
844921 Réinsertion socioprofessionnelle - article 60§7	1.719.553,68	1.598.929,85	1.985.745,90	1.607.239,43	1.699.712,00	3.888.668,78	3.691.600,91	4.295.518,26	4.474.440,51	4.571.197,53
844923 Réinsertion socioprofessionnelle article 61 - Primo-arrivants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
844925 Cellule Emploi	158.017,74	169.205,87	248.433,64	262.664,45	243.599,58	477.998,52	442.014,48	466.312,84	645.697,29	699.663,02
844926 Facilitateurs de projet	267.404,91	330.917,27	347.127,14	322.036,44	0,00	713.926,54	777.162,43	757.148,67	832.987,36	0,00
844927 Cellule Études et Formations	123.397,53	53.994,49	82.919,98	123.939,19	0,00	463.278,33	463.791,98	496.576,39	562.950,95	0,00
844928 Cellule Alphabétisation	161.762,40	180.282,02	268.282,53	251.962,10	255.433,38	428.371,79	346.974,43	348.178,50	383.576,76	346.404,85
844929 Actiris	197.535,96	301.760,67	334.117,48	331.492,89	335.487,15	197.535,96	301.760,67	334.117,48	331.492,89	335.487,15
84496 Médiation de dettes	1.196.378,70	1.229.098,87	1.087.947,14	1.064.853,95	1.071.134,40	1.294.014,18	1.331.683,06	1.305.560,92	1.388.870,91	1.434.491,16
9220 Habitations sociales	55.113,96	41.195,73	37.732,16	45.000,00	40.000,00	65.043,51	41.860,20	39.632,23	65.550,11	62.798,50
92201 Logement d'urgence	23.833,63	25.273,53	5.347,04	25.500,00	25.500,00	4.546,65	5.106,41	1.964,12	12.686,65	14.478,14
92202 Logements Kangourou	55.222,10	50.247,61	53.978,16	52.000,00	53.000,00	62.422,67	51.488,63	58.224,98	66.395,30	71.695,67
92204 Logements sociaux (Jeunes)	29.974,82	21.938,44	18.874,83	22.290,26	18.000,00	17.208,55	16.996,02	15.843,96	22.091,13	21.323,46
Totaux	101.315.764,92	100.701.111,40	105.040.307,53	107.345.572,45	113.881.342,17	95.035.743,89	98.010.087,00	103.305.407,29	106.029.392,10	112.488.084,86

Tableau I : Résultats des sous-fonctions en exploitation

	Compte 2015	Compte 2016	Compte 2017	Budget init. 2018	Budget 2019
10 Résultat reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Général	31.546.457,47	27.710.593,11	27.937.247,22	27.867.058,81	29.425.615,10
190 Dette générale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
290 Fonds	3.017.922,93	3.073.073,40	3.359.975,84	3.073.074,00	4.153.494,61
690 Prélèvements	-1.789.696,16	-323.491,52	-584.325,01	0,00	0,00
1230 Administration générale	-6.587.975,41	-6.549.402,22	-6.644.847,76	-7.022.755,19	-7.333.935,61
1290 Patrimoine privé	-5.255,02	-4.729,38	-4.177,16	-4.027,16	-2.999,30
1310 Services généraux	-1.709.404,29	-1.705.489,88	-2.075.163,85	-2.023.414,36	-2.900.528,00
1370 Service Bâtiments	-64.234,15	-82.503,21	-82.562,93	-39.360,69	-82.710,37
801510 Fonds d'énergie - Mission du service public « ordonnance électricité et gaz »	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
80901 Écrivain public	-27.820,00	-8.538,13	-27.795,04	-27.820,00	-30.540,00
8290 Avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8320 Aide sociale	-13.901.615,00	-14.265.345,19	-14.476.039,40	-13.756.615,03	-16.149.593,49
832040 Promotion de la participation sociale et de l'épanouissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
832041 Pauvreté infantile	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
832050 Fonds social de l'eau (Hydrobru)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
832080 PIIS	0,00	0,00	-107.117,09	0,00	-373.001,32
8341 Maison de Repos	-1.402.952,98	-908.476,09	-1.100.014,40	-943.494,99	-704.356,55
83424 Centre de rencontre Marie-José	-192.494,91	-158.123,22	-163.930,26	-151.368,60	-162.167,90
83425 Centre de jour « Arcadia »	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00
83426 Centre de jour « Centre/bas Molenbeek »	0,00	0,00	0,00	-1.399,00	0,00
8360 Maison d'accueil	-104.928,93	-34.925,03	-66.117,64	-130.829,94	-34.533,20
8441 Aides familiales	-441.662,58	-353.586,45	-325.225,11	-445.631,91	-349.443,97
8446 Repas à domicile	60.073,98	-54.525,23	-58.978,55	-32.894,96	-66.129,72
84471 Service Dépannage (Déma-R-âges)	-39.290,41	0,00	0,00	0,00	0,00
8448 Service Nettoyage	-162.249,87	-175.911,69	-197.456,27	-220.856,78	-180.240,00
844921 Réinsertion socioprofessionnelle - article 60§7	-2.169.115,10	-2.092.671,06	-2.309.772,36	-2.831.078,76	-2.871.485,53
844923 Réinsertion socioprofessionnelle article 61 - Primo-arrivants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
844925 Cellule Emploi	-319.980,78	-272.808,61	-217.879,20	-369.734,80	-456.063,44
844926 Facilitateurs de projet	-446.521,63	-446.245,16	-410.021,53	-603.927,13	0,00
844927 Cellule Études et Formations	-339.880,80	-409.797,49	-413.656,41	-416.859,84	0,00
844928 Cellule Alphabétisation	-266.609,39	-166.692,41	-79.895,97	-327.994,58	-90.971,47
844929 Actiris	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
84496 Médiation de dettes	-97.635,48	-102.584,19	-217.613,78	-265.797,74	-363.356,76
9220 Habitations sociales	-9.929,55	-664,47	-1.900,07	-2.107,00	-22.798,50
92201 Logement d'urgence	19.286,98	20.167,12	3.382,92	21.003,35	11.021,86
92202 Logements Kangourou	-7.200,57	-1.241,02	-4.246,82	-31.921,89	-18.695,67
92204 Logements sociaux (Jeunes)	12.766,27	4.942,42	3.030,87	0,00	-3.323,46
Totaux	6.280.021,03	2.691.024,40	1.734.900,24	1.311.745,81	1.393.257,31

Tableau II

	Recettes d'investissement					Dépenses d'investissement				
	Compte 2015	Compte 2016	Compte 2017	Budget initial 2018	Budget 2019	Compte 2015	Compte 2016	Compte 2017	Budget initial 2018	Budget 2019
90 Général	506,30	346,17	31,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690 Prélèvements	7.500,91	0,00	0,00	50.000,00	50.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1230 Administration générale	540.218,45	918.078,29	578.118,80	4.615.540,00	2.502.360,00	963.197,12	1.331.977,22	853.050,56	5.262.426,67	3.178.823,60
1290 Patrimoine privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22.540,00	22.540,00	22.540,00	22.540,00	22.540,00
1370 Service Bâtiments	0,00	0,00	28.479,51	46.500,00	15.000,00	2.194,55	3.345,97	30.674,10	46.500,00	22.365,89
8341 Maison de repos	226.563,53	51.809,05	370.878,97	517.500,00	864.500,00	557.405,51	385.393,43	838.643,83	1.104.889,16	1.484.610,69
83424 Centre de jour « Arcadia »	0,00	0,00	0,00	0,00	7.000,00	0,00	0,00	0,00	2.500,00	7.000,00
8360 Maison d'accueil	73.897,31	102.100,02	14.508,59	85.000,00	170.000,00	98.669,99	122.693,70	35.692,56	134.499,58	225.854,64
8441 Aides familiales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8446 Repas à domicile	0,00	0,00	0,00	0,00	50.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50.000,00
8447 Service Dépannage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9220 Habitations sociales	0,00	0,00	0,00	20.000,00	20.000,00	33.685,50	38.893,39	35.807,84	51.947,28	53.685,50
92201 Logement d'urgence 1	0,00	0,00	0,00	0,00	30.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30.364,33
92202 Logements Kangourou	0,00	0,00	0,00	40.000,00	20.000,00	5.167,66	5.167,66	8.480,16	45.167,66	26.522,66
92204 Logements sociaux (Jeunes)	0,00	0,00	0,00	0,00	37.500,00	20.250,00	20.250,00	23.579,92	20.250,00	57.750,00
Totaux	848.686,50	1.072.333,53	992.017,34	5.374.540,00	3.766.360,00	1.703.110,33	1.930.261,37	1.848.468,97	6.690.720,35	5.159.517,31

Tableau III

Rubriques	Compte 2015	Compte 2016	Compte 2017	Budget initial 2018	Budget 2019
1. Charge par tête habitant	316,63	267,44	272,19	280,81	291,49
2. Subvention communale	30.261.810,00	25.830.640,30	26.301.720,39	27.134.216,00	28.276.136,00
3. FSAS	3.017.922,93	3.073.073,40	3.359.975,84	3.404.523,36	4.153.394,61
4. Subventions de la COCOM hors FSAS	919.861,70	1.005.174,12	1.023.422,89	1.040.000,00	1.080.000,00
5. Récapitulation générale des recettes de l'exercice propre (hors fact. interne et investiss.)	99.341.364,25	98.767.735,97	103.086.217,55	105.329.352,24	111.166.907,86
6. Récapitulation générale des dépenses de l'exercice propre (hors fact. interne et investiss.)	93.061.343,22	95.753.220,05	100.766.992,30	104.013.171,89	109.773.750,55
7. Tableau correctif	-6.363.940,35	5.837,76	75.044,61	0,00	0,00
8. Comparaison des recettes de prestations	5.524.416,03	5.340.172,80	5.265.493,25	5.498.723,60	5.566.943,04
9. Comparaison des recettes de transferts	93.815.967,47	93.427.563,11	97.820.724,30	99.829.378,64	105.597.114,82
10. Comparaison des recettes de produits financiers	980,75	0,06	0,00	1.250,00	2.850,00
11. Comparaison des dépenses de personnel	30.257.206,04	30.341.352,39	31.733.216,19	34.422.127,82	35.508.483,00
12. Comparaison des dépenses de fonctionnement	3.626.709,96	3.397.475,65	3.506.942,77	3.972.774,09	4.514.600,07
13. Comparaison des dépenses de redistribution	57.012.527,07	61.771.635,33	65.306.229,67	65.324.332,83	69.484.186,06
14. Comparaison des dépenses de charges financières	375.203,99	242.756,68	220.603,67	293.937,15	266.481,42
15. a. Revenu d'intégration (montant)	39.632.277,65	45.071.062,54	50.998.808,97	50.164.333,30	55.005.000,00
15. b. Nombres RIS	4.634,00	5.039,00	5.501,00	5.514,00	5.626,00
16. a. Aide sociale équivalente au RIS (montant)	10.292.614,32	10.129.125,36	7.825.712,09	8.298.000,00	7.320.000,00
16. b. Nombres d'ERIS	1.101,00	1.049,00	806,00	771,00	658,00
17. Pensions du personnel du Centre à charge du budget communal (retraite et survie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18. Pensions du personnel du Centre à charge du budget du CPAS (retraite et survie)	1841.109,98	1.983.012,18	2.132.472,55	2.300.000,00	2.508.600,00
19. Charges totales d'emprunt du centre à charge du budget communal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20. Charges totales d'emprunt du Centre à charge du budget du CPAS	1.208.921,91	1.087.615,39	1.249.638,34	1.607.617,50	1.656.439,73
21. Autres dépenses à charge du budget communal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22. Nombre d'habitants de la commune	95.576,00	96.586,00	96.629,00	96.629,00	97.005,00

Tableau IV: Dépenses de personnel par sous-fonction

Sous-fonction	Compte 2015	Compte 2016	Compte 2017	Budget initial 2018	Budget 2019
0090	285.246,59	287.636,33	169.358,78	215.000,00	215.000,00
0220	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02201	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02202	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1230	6.104.178,18	6.124.121,93	6.227.652,19	6.626.048,07	6.552.954,61
1310	2.251.797,08	2.320.116,83	2.539.988,01	2.720.058,14	3.395.460,00
1370	397.001,05	391.209,57	372.470,47	432.707,50	404.490,00
8015	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8090	0,00	0,00	27.789,98	29.286,00	30.240,00
8320	6.385.308,76	6.881.593,51	7.145.852,60	7.704.642,53	7.753.972,78
832080	0,00	0,00	239.982,66	699.245,00	2.088.928,58
8341	6.575.223,45	6.177.671,29	6.259.022,23	6.547.006,33	6.641.558,55
83424	86.378,91	147.177,03	150.373,27	152.877,00	156.210,00
8360	591.374,25	600.247,98	604.912,92	663.349,44	682.820,00
8441	893.415,71	927.432,80	877.074,56	1.058.085,87	923.790,00
8446	47.803,92	49.970,67	51.152,60	51.901,00	113.430,00
8447	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
84471	58.545,34	0,00	0,00	0,00	0,00
8448	232.453,66	243.137,66	259.246,41	321.392,17	372.860,00
84492	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
844920	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
844921	3.675.429,27	3.519.730,13	4.022.604,93	4.154.478,72	4.239.748,48
844922	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
844923	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
844925	454.573,43	427.842,52	457.609,51	598.729,97	650.280,00
844926	684.630,60	753.333,86	735.832,30	781.879,79	0,00
844927	438.721,45	441.302,89	474.237,78	493.218,67	0,00
844928	392.140,75	318.163,44	331.739,05	336.341,01	290.010,00
84496	702.983,64	706.319,60	760.789,77	810.223,61	965.170,00
92202	0,00	24.344,35	25.526,17	25.657,00	31.560,00
Totaux	30.257.206,04	30.341.352,39	31.733.216,19	34.422.127,82	35.508.483,00

ANNEXE 6 : NOMBRE DE MEMBRES DU PERSONNEL PAR GRADE

Tableaux reprenant le nombre de membres du personnel par grade au 31/12/2018.

Personnel statutaire

Fonction	Cadre	Effectif		Dont en disponibilité (inclus dans « Effectif »)		Genre				Domicile			
						F		M		RBC		Hors RBC	
						Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP
NIVEAU A	34	18	17,2	0	0	8	7,2	10	10	10	9,6	8	7,6
A11 bis	1	1	1					1	1			1	1
A10 bis	2	1	1					1	1	1	1		
A9	1	1	1					1	1	1	1		
A8	1												
AH8													
A7	2												
A6	1	1	1					1	1			1	1
AH6	1												
A5	6	3	3			1	1	2	2	2	2	1	1
A4	6	3	3			2	2	1	1	2	2	1	1
AH4	1												
A3													
AH3, 1-2-3													
A2, 1-2-3													
AH2, 1-2-3													
A1, 1-2-3	12	8	7,2			5	4,2	3	3	4	3,6	4	3,6
AH1, 1-2-3													

Fonction	Cadre	Effectif		Dont en disponibilité (inclus dans « Effectif »)		Genre				Domicile			
						F		M		RBC		Hors RBC	
	Unités	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP
NIVEAU B	162	53	46,5	2	1,5	33	28,1	20	18,4	31	25,7	22	20,8
BH8													
BH7													
BH6	1	1	1			1	1					1	1
BH5	8	1	1					1	1			1	1
BH4	4	1	1			1	1			1	1		
B4	24	20	17,5			13	10,7	7	6,8	10	8,1	10	9,4
BH1, 1-2-3	109	19	17,7	1	0,5	13	11,9	6	5,8	12	11,3	7	6,4
B1, 1-2-3	16	11	8,3	1	1	5	3,5	6	4,8	8	5,3	3	3
NIVEAU C	94	26	22,66	1	1	17	12,86	9	9,8	11	10,7	15	11,96
C4	12	4	4			1	1	3	3	1	1	3	3
CH2, 1-2-3	1												
C1, 1-2-3	81	22	18,66	1	1	16	11,86	6	6,8	10	9,7	12	8,96
CH1, 1-2-3													
NIVEAU D	53	26	20,8	5	5	16	12,8	10	8	11	8,8	15	12
D4	8	11	7,8	4	4	5	2,8	6	5	5	3	6	4,8
D1-3	45	15	13	1	1	11	10	4	3	6	5,8	9	7,2
NIVEAU E	57	21	18,9	2	2	12	11,9	9	7	11	9,5	10	9,4
E4	7	5	5			2	2	3	3	2	2	3	3
E1-3	50	16	13,9	2	2	10	9,9	6	4	9	7,5	7	6,4
TOTAL GENERAL	400	144	126,06	10	9,5	86	72,86	58	53,2	74	64,3	70	61,76

Personnel contractuel

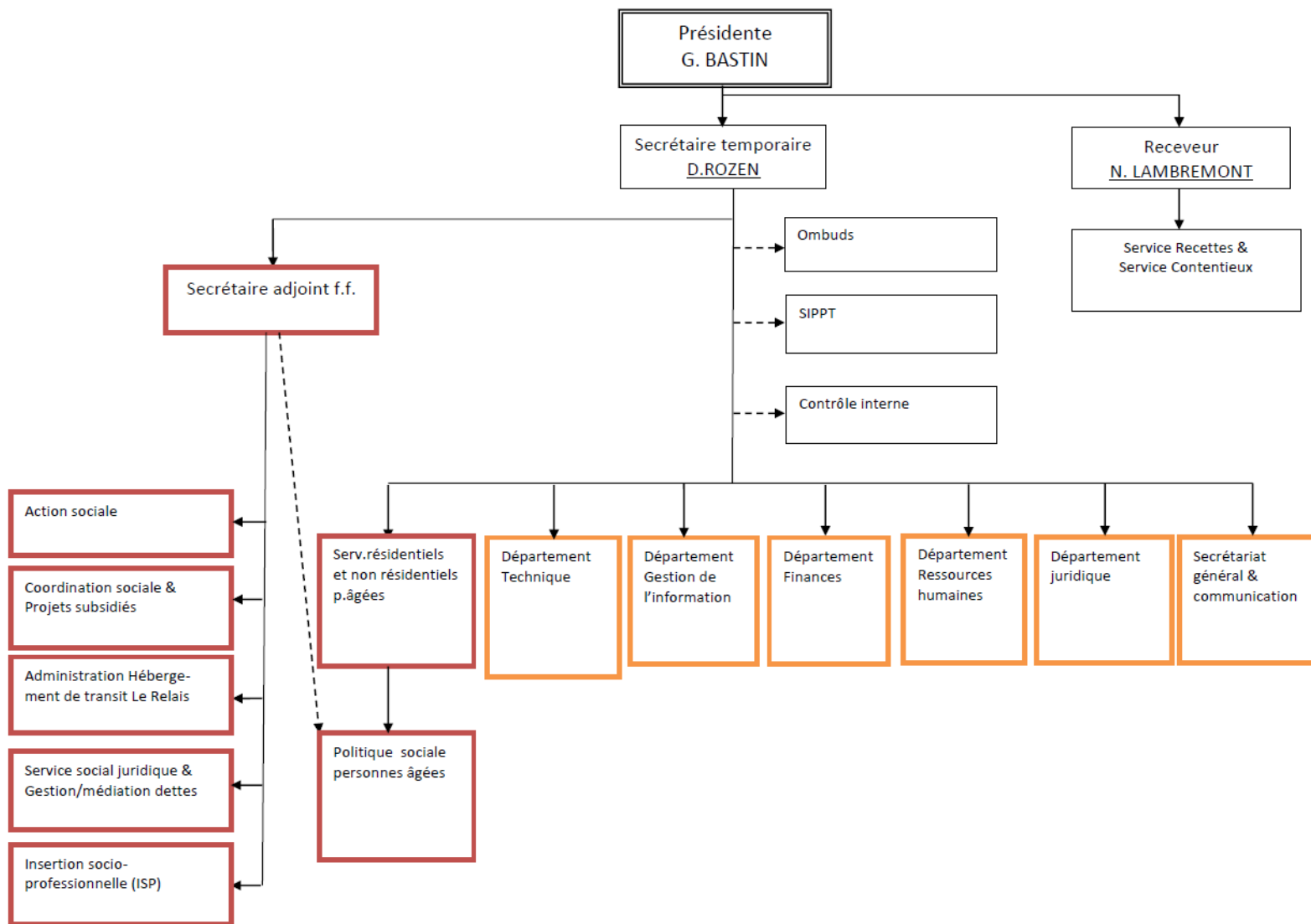
Fonction	Effectif						Autres mises au travail		Genre				Domicile			
	ACS		Autres contractuels subventionnés		Contractuels à charge CPAS		Article 60§7 ¹		F		M		RBC		Hors RBC	
	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP
NIVEAU A	0	0	8	7,4	20	16,5	0	0	19	16,1	9	7,8	15	14,6	13	9,3
A11 bis																
A10 bis																
A9																
A8																
AH8																
A7					1	1					1	1	1	1	0	0
A6																
A5			1	1	3	1			3	2	1	0	2	2	2	0
AH5																
A4			1	1	4	4			4	4	1	1	4	4	1	1
AH4																
A3																
AH3, 1-2-3																
A2, 1-2-3																
AH2, 1-2-3																
A1, 1-2-3			6	5,4	12	10,5			12	10,1	6	5,8	8	7,6	10	8,3
AH1, 1-2-3																

¹ Mis au travail au sein du CPAS

Fonction	Effectif						Autres mises au travail		Genre				Domicile			
	ACS		Autres contractuels subventionnés		Contractuels à charge CPAS		Article 60§7 ²		F		M		RBC		Hors RBC	
	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP
NIVEAU B	8	6,3	57	51,3	163	133,35	0	0	179	146,65	49	44,3	109	88,3	119	102,65
BH8																
BH7					1	1			1	1	0	0	1	1	0	0
BH6																
BH5					1	0			1	0	0		1	0	0	
BH4					1	0,8			1	0,8	0	0			1	0,8
B4	1	1	4	4	11	10,3			13	12,3	3	3	5	4,5	11	10,8
BH1, 1-2-3	7	5,3	45	39,3	137	111,85			152	123,15	38	33,3	89	71	101	85,45
B 1, 1-2-3			8	8	11	9,4			11	9,4	8	8	13	11,8	6	5,6
NIVEAU C	11	8,67	12	10,7	92	73,45	0	0	92	70,27	23	22,55	73	62,55	42	30,27
C4					3	2,5			2	1,5	1	1	2	1,5	1	1
CH2, 1-2-3									7	4,8	2	1,75				
C1, 1-2-3	11	8,67	12	10,7	80	64,4			83	63,97	20	19,8	66	56,3	37	27,47
CH 1, 1-2-3					9	6,55					0	0	5	4,75	4	1,8
NIVEAU D	1	1	3	3	27	19,06	0	0	26	19,65	5	3,41	23	17,17	8	5,89
D4																
D 1-3	1	1	3	3	27	19,06			26	19,65	5	3,41	23	17,17	8	5,89
NIVEAU E	25	18,7	7	7	46	41,34	394	394	42	34,09	36	32,95	62	55,54	16	11,5
E4																
E 1-3	25	18,7	7	7	46	41,34	386	386	42	34,09	36	32,95	62	55,54	16	11,5
TOTAL GENERAL	45	34,67	87	79,4	348	283,70	394	394	358	286,76	122	111,01	282	238,16	198	159,61

² Mis au travail au sein du CPAS

ANNEXE 7 : ORGANIGRAMME DU CPAS



ANNEXE 8 : STATISTIQUES COMPLEMENTAIRES POUR LA TUTELLE

ANNEXE B1 : EFFECTIF EN PERSONNEL – STATUTAIRES – CONTRACTUELS

Tableaux reprenant le nombre de membres du personnel par grade au 30/06/2018.

Personnel statutaire

Fonction	Cadre	Effectif		Dont en disponibilité (inclus dans « Effectif »)		Genre				Domicile			
						F		M		RBC		Hors RBC	
						Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP
NIVEAU A	34	19	17,6	0	0	9	7,6	10	10	11	9,8	8	7,8
A11 bis	1	1	1					1	1			1	1
A10 bis	2	1	1					1	1	1	1		
A9	1	1	1					1	1	1	1		
A8	1												
AH8													
A7	2												
A6	1	1	1					1	1			1	1
AH6	1	1	0			1	0			1	0		
A5	6	3	3			1	1	2	2	2	2	1	1
A4	6	2	2			1	1	1	1	1	1	1	1
AH4	1												
A3													
AH3, 1-2-3													
A2, 1-2-3													
AH2, 1-2-3													
A1, 1-2-3	12	9	8,6			6	5,6	3	3	5	4,8	4	3,8
AH1, 1-2-3													

Fonction	Cadre	Effectif		Dont en disponibilité (inclus dans « Effectif »)		Genre				Domicile			
						F		M		RBC		Hors RBC	
	Unités	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP
NIVEAU B	162	55	44,1	1	0,5	34	27,1	21	17	31	23,3	24	20,8
BH8													
BH7													
BH6	1	1	1			1	1					1	1
BH5	8	1	1					1	1			1	1
BH4	4	1	1			1	1			1	1		
B4	24	18	14,5			11	7,5	7	7	10	7,5	8	7
BH1, 1-2-3	109	22	18,1	1	0,5	16	13,1	6	5	12	10,3	10	7,8
B1, 1-2-3	16	12	8,5			5	4,5	7	4	8	4,5	4	4
NIVEAU C	94	28	23,47	1	1	19	15,87	9	7,6	11	9	17	14,47
C4	12	4	3			1	0	3	3	1	1	3	2
CH2, 1-2-3	1												
C1, 1-2-3	81	24	20,47	1	1	18	15,87	6	4,6	10	8	14	12,47
CH1, 1-2-3													
NIVEAU D	53	26	21,6	4	4	16	13,6	10	8	12	8,4	14	13,2
D4	8	9	7,8	4	4	3	2,8	6	5	5	3,8	4	4
D1-3	45	17	13,8			13	10,8	4	3	7	4,6	10	9,2
NIVEAU E	57	21	19,5	1	1	12	10,9	9	8,6	12	11,3	9	8,2
E4	7	5	4,8			2	2	3	2,8	2	1,8	3	3
E1-3	50	16	14,7	1	1	10	8,9	6	5,8	10	9,5	6	5,2
TOTAL GENERAL	400	149	126,27	7	6,5	90	75,07	59	51,2	77	61,8	72	64,47

Personnel contractuel

Fonction	Effectif						Autres mises au travail		Genre				Domicile			
	ACS		Autres contractuels subventionnés		Contractuels à charge CPAS		Article 60§7 ³		F		M		RBC		Hors RBC	
	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP
NIVEAU A	0	0	9	7,9	20	16	0	0	20	16,1	9	7,8	17	15,1	12	8,8
A11 bis																
A10 bis																
A9																
A8																
AH8																
A7					1	1					1	1	1	1		
A6																
A5			1	1	3	1			3	2	1	0	2	2	2	
AH5																
A4			1	1	4	4			4	4	1	1	4	4	1	1
AH4																
A3																
AH3, 1-2-3																
A2, 1-2-3																
AH2, 1-2-3																
A1, 1-2-3			7	5,9	12	10			13	10,1	6	5,8	10	8,1	9	7,8
AH1, 1-2-3																

³ Mis au travail au sein du CPAS

Fonction	Effectif						Autres mises au travail		Genre				Domicile			
	ACS		Autres contractuels subventionnés		Contractuels à charge CPAS		Article 60§7 ⁴		F		M		RBC		Hors RBC	
	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP	Unités	ETP
NIVEAU B	8	5,3	58	51,4	170	145,75	0	0	185	156,95	51	45,5	112	95,3	124	107,15
BH8																
BH7					1	1			1	1			1	1		
BH6																
BH5					1	1			1	1			1	1		
BH4					1	0,8			1	0,8					1	0,8
B4	1	1	3	3	12	9,3			13	10,3	3	3	5	4,5	11	8,8
BH1, 1-2-3	7	4,3	48	41,4	143	123,05			158	134,25	40	34,5	92	76,8	106	91,95
B 1, 1-2-3			7	7	12	10,6			11	9,6	8	8	13	12	6	5,6
NIVEAU C	11	7,8	13	10,2	88	65,1	0	0	91	63,35	21	19,75	72	55,05	40	28,05
C4					3	2			2	1	1	1	2	1	1	1
CH2, 1-2-3					8	5,55			6	3,8	2	1,75	5	4,75	3	0,8
C1, 1-2-3	11	7,8	13	10,2	77	57,55			83	58,55	18	17	65	49,3	36	26,25
CH 1, 1-2-3																
NIVEAU D	1	1	3	3	26	18,06	0	0	25	18,65	5	3,41	23	17,17	7	4,89
D4																
D 1-3	1	1	3	3	26	18,06			25	18,65	5	3,41	23	17,17	7	4,89
NIVEAU E	24	17	6	5	46	36,04	406	406	41	27,4	35	30,64	61	48,24	15	9,8
E4																
E 1-3	24	17	6	5	46	36,04	406	406	41	27,4	35	30,64	61	48,24	15	9,8
TOTAL GENERAL	44	31,1	89	77,5	350	280,95	406	406	362	282,45	121	107,1	285	230,86	198	158,69

⁴ Mis au travail au sein du CPAS

ANNEXE B2 : RAPPORT COMPTE/BUDGET

	2015					2016					2017				
	Crédit budgétaire	Engagements	Paiements effectués	Rapport paiements / crédit budgétaire	Rapport paiements / engagements	Crédit budgétaire	Engagements	Paiements effectués	Rapport paiements / crédit budgétaire	Rapport paiements / engagements	Crédit budgétaire	Engagements	Paiements effectués	Rapport paiements / crédit budgétaire	Rapport paiements / engagements
Exploitation	102.197.790,72	100.249.235,43	92.360.317,92	90,37%	92,13%	106.290.256,68	103.442.729,76	95.370.690,96	89,73%	92,20%	112.664.072,25	108.839.031,10	99.986.755,33	88,75%	91,87%
Dépenses personnel	30.524.488,93	30.264.735,70	30.211.013,80	98,97%	99,82%	30.970.324,83	30.394.653,19	30.390.612,08	98,13%	99,99%	32.589.815,31	31.737.257,30	31.736.518,84	97,38%	100,00%
Dépenses fonctionnement	4.552.825,40	4.275.211,75	3.686.408,43	80,97%	86,23%	4.370.399,43	3.932.726,37	3.395.974,84	77,70%	86,35%	4.325.432,65	4.043.694,30	3.497.865,45	80,87%	86,50%
Dépenses redistribution	66.602.230,61	65.287.088,69	58.085.344,75	87,21%	88,97%	70.738.141,41	68.830.074,33	61.372.713,03	86,76%	89,17%	75.436.851,20	72.763.590,97	64.533.928,28	85,55%	88,69%
Dépenses exploitation charges financières	518.245,78	422.199,29	377.550,94	72,85%	89,42%	211.391,01	285.275,87	211.391,01	100,00%	74,10%	311.973,09	294.488,53	218.442,76	70,02%	74,18%
Investissement	5.292.492,79	4.682.612,30	2.041.368,62	38,57%	43,59%	5.900.293,16	4.571.505,05	2.145.512,80	36,36%	46,93%	8.530.878,39	4.274.461,22	1.946.963,25	22,82%	45,55%
Dépenses contribution	0,00	0,00	0,00	-	-	0,00	0,00	0,00	-	-	0,00	0,00	0,00	-	-
Dépenses investissement	3.911.889,50	3.574.738,78	1.160.325,81	29,66%	32,46%	4.389.042,71	3.489.594,60	1.336.057,76	30,44%	38,29%	7.207.427,13	2.971.849,66	1.079.999,87	14,98%	36,34%
Dépenses dette	1.380.603,29	1.107.873,52	881.042,81	63,82%	79,53%	1.511.250,45	1.081.910,45	809.455,04	53,56%	74,82%	1.323.451,26	1.302.611,56	866.963,38	65,51%	66,56%

	2015			2016			2017		
	Crédit budgétaire	Droits constatés nets	Rapport droits constatés nets / crédit budgétaire	Crédit budgétaire	Droits constatés nets	Rapport droits constatés nets / crédit budgétaire	Crédit budgétaire	Droits constatés nets	Rapport droits constatés nets / crédit budgétaire
Exploitation	127.385.279,96	125.462.059,16	98,49 %	126.421.744,60	122.737.309,94	97,09 %	131.246.929,69	127.219.482,60	96,93 %
Recettes exploitation prestations	8.027.476,14	8.043.560,66	100,20 %	7.962.887,50	7.812.386,62	98,11 %	7.660.237,39	7.309.272,43	95,42 %
Recettes exploitation transferts	119.349.797,83	117.416.463,13	98,38 %	118.458.123,47	114.924.833,51	97,02 %	123.585.692,30	119.910.210,17	97,03 %
Recettes exploitation produits financiers	8.005,99	2.035,37	25,42 %	733,63	89,81	12,24 %	1.000,00		0,00 %
Investissements	4.167.221,31	3.903.834,70	93,68 %	5.429.467,56	4.570.320,69	84,18 %	7.442.734,18	2.983.207,23	40,08 %
Recettes interventions	299.893,50	299.577,60	99,89 %	238.576,70	238.922,87	100,15 %	884.071,30	230.102,77	26,03 %
Recettes aliénations	2.550,00	2.550,00	100,00 %	1.000,00	1.000,00	100,00 %	192.500,00	191.077,88	99,26 %
Recettes financement	3.864.777,81	3.601.707,10	93,19 %	5.189.890,86	4.330.397,82	83,44 %	6.366.162,88	2.562.026,58	40,24 %

ANNEXE B3 : PRESENTATION SEC – TABLEAU PREVISIONNEL

		A	B	C	D	E	F	G
	Code écon	Exercices antérieurs		Exercice en cours		Prévision Budget		Total paiem
		N-1 (solde eng)	N-1 (paiem prev)	N (engag prev)	N (paiem prev)	Budget (=CT 91)	N+1 (paiem)	B+D+F
Investissements en location financement et droit similaires	70-							0
Frais d'établissement, immobilisations incorporelles, achat de terrains et de bâtiments	71-	124.365,08	56.648,29394	43.160,79	19.659,73985	35.8360	163.232,98	239.541,0138
Frais d'établissement et de restructuration	711-							0
Immobilisations incorporelles	712-	124.365,08	56.648,29394	43.160,79	19.659,73985	358.360	163.232,98	239.541,0138
Achat de terrains non bâtis	713-							0
Achat de terrains bâtis	714-							0
Achats de bâtiments	715-							0
Constructions, reconstructions, agrandissements, aménagements, transformations, rénovations, maintenance	72-	322.787,28	147.029,606	551.169,01	251.057,4841	2.445.500	1.113.925,25	1.512.012,34
Aménagement des terrains	721-			4.493,07	2.046,593385	70.000	31.885	33.931,59339

Construction, grosses réparations et transformations de bâtiments	722-	79.288,35	36.115,84343	89.224,41	40.641,71876	1.342.000	611.281	688.038,5622
Maintenance des bâtiments	723-	243.498,93	110.913,7626	457.451,53	208.369,1719	1.033.500	470.759,25	790.042,1845
Travaux de voirie et d'infrastructure	73-	0	0	0	0	0	0	0
Travaux d'infrastructure	731-							0
Plantations et aménagements sur les terrains d'infrastructure	73200-							0
Achats de biens mobiliers durables	74-	317.649,94	144.689,5477	289.772,79	131.991,5058	962.500	438.418,75	715.099,8035
Achat de mobilier	741-			36.655,88	16.696,75334	257.500	117.291,25	133.988,0033
Achat de matériel	742-	317.649,94	144.689,5477	253.116,91	115.294,7525	655.000	298.352,5	558.336,8002
Achat de matériel roulant	743-					50.000	22.775	22.775
Achat de cheptel	744-							0
Achat de bois sur pied	746-							0
Achat d'œuvres d'art	749-							0
Autres		0	0	0	0	0	0	0
								0
								0
								0
TOTAL		764.802,3	348.367,4477	884.102,59	402.708,7297	3.766.360	1.715.576,98	2.466.653,157

ANNEXE B4 : PRESENTATION SEC DU BUDGET 2019

CPAS de Molenbeek-Saint-Jean Présentation SEC du budget 2019

Service exploitation	2019	en €
Recettes		107.772.857,5
60	Prestations	5.311.977,049
61	Transferts	102.460.880,5
62	Produits financiers	0
Dépenses		97.859.429,29
70	Personnel	34.578.160,75
71	Fonctionnement	3.650.957,077
72	Redistribution	59.443.721,17
7X	Charges financières	186.590,2903
Solde exploitation	A	9.913.428,253
Service investissement	2019	en €
Recettes		0
80	Interventions	
81	Aliénations	
Dépenses		1.715.576,98
90	Contributions	
91 (cf. tableau imputations)	Investissements	1.715.576,98
Solde investissement	B	-1.715.576,98
Solde SEC	A+B	8.197.851,273

ANNEXE B6 : ARTICLE 60

		Compte 2017	Budget modifié 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021
Nombre moyen mensuel d'art. 60§7 par an (ETP)		370,00	392,00	410,00	415,00	420,00
dont art. 60§7 « économie sociale »		111,00	111,00	111,00	111,00	111,00
Art. 60§7 mis à disposition de la commune (ETP)		45,00	35,00	35,00	35,00	35,00
Art. 60§7 mis à disposition du CPAS (ETP)		71,00	68,00	68,00	68,00	68,00
Rémunération du personnel art. 60§7		10.608.796,63	11.330.402,69	11.518.650,42	11.779.226,12	11.950.028,56
Traitements (y compris pécule de vacances et allocation de fin d'année)	33350/05, 33490/21,11100/17 et 11200/17	8.087.179,00	8.586.841,04	8.773.300,00	8.972.400,00	9.103.940,00
Cotisations patronales versées à l'ONSSAPL	11300/17	56.321,95	33.305,64	21.400,00	21.800,00	21.800,00
Cotisations patronales non-versées à l'ONSSAPL	concerne l'exonération : calcul 28,86 % sur les salaires comme pour les contractuels. il reste 0,01 % à charge du CPAS	2.333.959,86	2.478.162,32	2.538.150,42	2.595.726,12	2.633.688,56
Autres cotisations (assurances, service social collectif, médecine du travail, ...)	11700/17, 11800/17, 11900/17	125.185,55	134.613,61	135.300,00	137.900,00	138.600,00
Autres interventions dans la rémunération (chèques repas, transport, ...)	11500/17	6.150,27	97.480,08	50.500,00	51.400,00	52.000,00
Interventions dans le coût de la rémunération des art. 60§7		5.624.925,22	5.961.904,29	6.262.000,00	6.364.000,00	6.468.040,00
Intervention fédérale/régionale	46550/05 et 46590/03 de la fonction 8320	5.171.077,73	5.453.141,92	5.750.000,00	5.852.000,00	5.956.040,00
dont art. 60§7 « économie sociale »	84492X/46560/05 et 84492X/46590/03	817.205,69	837.992,27	850.000,00	850.000,00	850.000,00
Intervention des utilisateurs	84492X/16100/01	453.847,49	508.762,37	512.000,00	512.000,00	512.000,00

Total des rémunérations à charge des pouvoirs locaux		2.649.911,55	2.890.336,08	2.718.500,00	2.819.500,00	2.848.300,00
Montant moyen par art. 60§7		7.161,92	7.373,31	6.630,49	6.793,98	6.781,67
Personnel du service ISP (admin - TS – ligne hiérarchique / ETP)						
Rémunération du personnel ISP		319.707,88	330.258,25	336.863,42	343.600,68	347.036,69
Coûts indirects (PC, salle, chauffage, etc.)		2.952,94	3.012,90	3.073,16	3.134,62	3.165,97
Accompagnateurs art. 60§7 (ETP)						
Rémunération des accompagnateurs		434.102,14	470.419,52	479.827,38	489.423,92	494.318,17
Coûts indirects (PC, salle, chauffage, etc.)		5.563,03	5.674,30	5.787,78	5.903,53	5.962,57
Personnel en charge des RH des art. 60§7 (gestion et payroll / ETP)						
Rémunération		124.842,86	147.762,27	150.717,52	153.731,87	155.269,18
Coûts indirects (PC, salle, chauffage, etc.)		1.969,60	2.009,00	2.049,18	2.090,16	2.131,97
Autres charges (à préciser)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
...						
...						
...						
...						
...						
...						
...						
ETP en charge des art. 60§7		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges totales (hors rémunération des art. 60§7)		889.138,45	959.136,24	978.318,43	997.884,78	1.007.884,55

LISTE DES ABBRÉVIATIONS

ACS	Agents Contractuels Subventionnés
AMU	Aide Médicale Urgente
ASBL	Association Sans But Lucratif
BOS	Back Office Secrétariat
COCOM	Commission Communautaire Commune
CPAS	Centre Public d'Action Sociale
ERAP	Ecole Régionale d'Administration Publique
ERIS	Équivalent du revenu d'intégration sociale
ETP	Equivalent Temps Plein
FSAS	Fonds spécial de l'aide sociale
FSE	Fonds Social Européen
HF	Housing First
IBGE	Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement
ISP	Insertion socioprofessionnelle
MAIS	Molenbeek Agence Immobilière Sociale
ONSS	Office National de la Sécurité Sociale
PC	Personal Computer
PIIS	Projet Individualisé d'Intégration Sociale
RBC	Région de Bruxelles-Capitale
RH	Ressources Humaines
RIS	Revenu d'intégration sociale
RTBF	Radio-Télévision Belge Francophone

SPF	Service Public Fédéral
SPP IS	Service Public Fédéral de Programmation Intégration sociale
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Présidente : Gérardine BASTIN
Secrétaire temporaire : Didier ROZEN
Receveur : Nils LAMBREMONT

Administration centrale (rue Alphonse Vandenpeereboom 14)

Tél. général : 02/412.53.11

Antenne Osseghem : 02/412.53.46

Service Emploi : 02/412.53.30 - 02/412.53.37

Cellule Participation et activation sociale : 02/412.53.51

Espaces numériques : 02/412.53.78

Site des Ateliers (rue des Ateliers 19)

Antenne Historique : 02/412.47.70

Cellule Études : 02/563.26.88

Site de l'Indépendance (rue de l'Indépendance 56)

Antenne Duchesse : 02/563.26.70

Médiation de Dettes : 02/412.47.86

Cellule de Prévention en Énergie : 02/412.47.86

Aide Médicale Urgente : 02/563.26.40

Site Arcadia (rue Ferdinand Elbers 20)

Maison de repos et de soins Résidence Arcadia : 02/481.99.00

Maisons Kangourou : 02/481.99.40

Aide à Domicile : 02/481.99.79

Repas à domicile : 02/481.99.86

Site de la Vieillesse Heureuse (rue de la Vieillesse Heureuse 2-2A)

Antenne Haut : 02/481.99.95

Site Parc Marie-José (avenue de Roovere 3)

Centre de rencontre Marie-José : 02/414.23.70

Site du Maritime (rue Vandenboogaerde 64-66)

Maison d'accueil Le Relais : 02/421.32.80

Antenne Maritime : 02/421.32.70

Site Gosselies (rue de Gosselies 8)

Antenne Gosselies : 02/563.48.10

APPROBATION

La présente note de politique générale a été jointe au budget de l'année 2019, approuvé par le Conseil de l'Action sociale en séance du 25 avril 2019.

Présents :

Madame Gérardine BASTIN	Présidente
Monsieur Marc Dumont	Membre
Monsieur Christian MAGERUS	Membre
Madame Tania DEKENS	Membre
Madame Carine LIEKENDAEL	Membre
Madame Anna RABATTI	Membre
Madame Maria Gloria GARCIA FERNANDEZ	Membre
Monsieur Pascal DUQUESNE	Membre
Madame Aicha DAOUDI	Membre
Madame Nathalie TIELENS	Membre
Monsieur Pascal VERHEYE	Membre
Madame Sarah DJEBARA	Membre
Madame Maria Etelvina DELGADO FERNANDEZ	Membre
Monsieur Didier ROZEN	Secrétaire temporaire

Didier ROZEN
Secrétaire temporaire du CPAS

Gérardine BASTIN
Présidente du CPAS